

xxxx-xxxxxxx	0436833758	2024	EUR	23.0.4	m02-f	xx/xx/xxxx	45		C-cap 1
--------------	------------	------	-----	--------	-------	------------	----	--	---------

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **SOCIETE D'INVESTISSEMENT DE MONS, DU BORINAGE ET DU CENTRE**

Forme juridique : Société anonyme

Adresse : Rue des Quatre Fils Aymon

N° : 12-14

Boîte :

Code postal : 7000

Commune : Mons

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Hainaut, division Mons

Adresse Internet :

Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

0436.833.758

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

06-12-2023

Ce dépôt concerne :



les COMPTES ANNUELS en

EURO

approuvés par l'assemblée générale du

21-11-2024



les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01-07-2023

au

30-06-2024

l'exercice précédent des comptes annuels du

01-07-2022

au

30-06-2023

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

C-cap 6.1, C-cap 6.2.2, C-cap 6.2.3, C-cap 6.2.4, C-cap 6.2.5, C-cap 6.3.2, C-cap 6.3.4, C-cap 6.5.2, C-cap 6.8, C-cap 6.17, C-cap 6.18.1, C-cap 6.18.2, C-cap 6.20, C-cap 7, C-cap 8, C-cap 9, C-cap 11, C-cap 12, C-cap 13, C-cap 14, C-cap 15

Ce document imprimé n'est pas destiné à être déposé auprès de la Banque nationale de Belgique.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT
COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

TANCREDI Alfredo

Avenue du centenaire 52
7022 Hyon
BELGIQUE

Début de mandat : 2018-10-26

Fin de mandat : 2023-10-27

Administrateur

GOFFINET Anaïs

Rue de la Couronne 53
7334 Hautrage
BELGIQUE

Début de mandat : 2019-10-25

Fin de mandat : 2024-11-21

Administrateur

PRIGNON Anne

rue Emile Servais 28
6032 Mont-sur-Marchienne
BELGIQUE

Début de mandat : 2018-11-26

Fin de mandat : 2023-10-27

Administrateur

COLMANT Bruno

Avenue de Toutes les Couleurs 60
1200 Woluwe-Saint-Lambert
BELGIQUE

Début de mandat : 2022-06-21

Fin de mandat : 2023-10-27

Administrateur

Début de mandat : 2023-10-27

Fin de mandat : 2028-11-16

Administrateur

SITA Bruno

Rue des Flamands 17
7170 Manage
BELGIQUE

Début de mandat : 2022-10-28

Fin de mandat : 2023-10-27

Début de mandat : 2023-10-27

Fin de mandat : 2028-11-16

Administrateur
Administrateur

HOCQUET Catherine

Route d'Ath 112
7020 NIMY
BELGIQUE

Début de mandat : 2019-10-25

Fin de mandat : 2024-11-21

Administrateur

de DORLODOT Damien

Square du Lion 9
1470 Genappe
BELGIQUE

Début de mandat : 2022-10-28

Fin de mandat : 2023-10-27

Début de mandat : 2023-10-27

Fin de mandat : 2028-11-16

Vice-président du Conseil d'Administration
Vice-président du Conseil d'Administration

ROOSENS Danny

Rue du Pré Sabot 15
7190 Ecaussinnes
BELGIQUE

Début de mandat : 2023-10-27

Fin de mandat : 2028-11-16

Administrateur

FRIART Dominique

Rue Notre-Dame Debonnaires 15
7000 Mons
BELGIQUE
Début de mandat : 2018-10-26
Début de mandat : 2023-10-27

Fin de mandat : 2023-10-27
Fin de mandat : 2028-11-16

[Signature]
Administrateur
Administrateur

COUSIN Fabienne

Rue Emile Vandervelde 140
7000 Mons
BELGIQUE
Début de mandat : 2019-10-25

Fin de mandat : 2024-11-21

Administrateur

BRION Fabrice

Chemin des Grands Prés 71
7012 Jemappes
BELGIQUE
Début de mandat : 2023-10-27

Fin de mandat : 2028-11-16

[Signature]
Administrateur

ABRAHAM Julie

Avenue des Aubeplines 132
1180 Uccle
BELGIQUE
Début de mandat : 2023-10-27

Fin de mandat : 2028-11-16

[Signature]
Administrateur

MEZHOUD Mehdi

Rue des Fonds Gallards 108
7100 La Louvière
BELGIQUE
Début de mandat : 2019-10-25

Fin de mandat : 2024-11-21

[Signature]
Administrateur

MARTIN Michel

Avenue du Bel-Horizon 17
6530 Thuin
BELGIQUE
Début de mandat : 2018-11-26
Début de mandat : 2023-10-27

Fin de mandat : 2023-10-27
Fin de mandat : 2028-11-16

[Signature]
Administrateur
Administrateur

CRAPPE Nathalie

Rue de Frameries 46
7040 Quevy-le-Petit
BELGIQUE
Début de mandat : 2022-10-28
Début de mandat : 2023-10-27

Fin de mandat : 2023-10-27
Fin de mandat : 2028-11-16

[Signature]
Administrateur
Administrateur

DESTREBECQ Olivier

Rue Arthur Warocqué 50
7100 La Louvière
BELGIQUE
Début de mandat : 2019-10-25

Fin de mandat : 2024-11-21

Administrateur

ROLAND Serge

Vole des Curés 5
7050 Jurbise
BELGIQUE
Début de mandat : 2022-10-28
Début de mandat : 2023-10-27

Fin de mandat : 2023-10-27
Fin de mandat : 2028-11-16

[Signature]
Président du Conseil d'Administration
Président du Conseil d'Administration

S.A. HOLDING FINANCIERE DU PONANT

0691729863
Rue des Quatre Fils Aymon 12-14
7000 Mons
BELGIQUE
Début de mandat : 2018-11-26

Fin de mandat : 2023-10-27

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par :

NICOLAS Louis

[Signatures]
Page 3 of 45

S.A. Wallonie Entreprendre

0793630244

Avenue Maurice Destenay 13

4000 Liège

BELGIQUE

Début de mandat : 2023-06-09

Fin de mandat :

Observateur

Représenté directement ou indirectement par :

KARLSHAUSEN Pierre-Yves

RSM Interaudit SRL (B00091)

0436391122

Rue Antoine de Saint Exupéry 14

6041 Gosseries

BELGIQUE

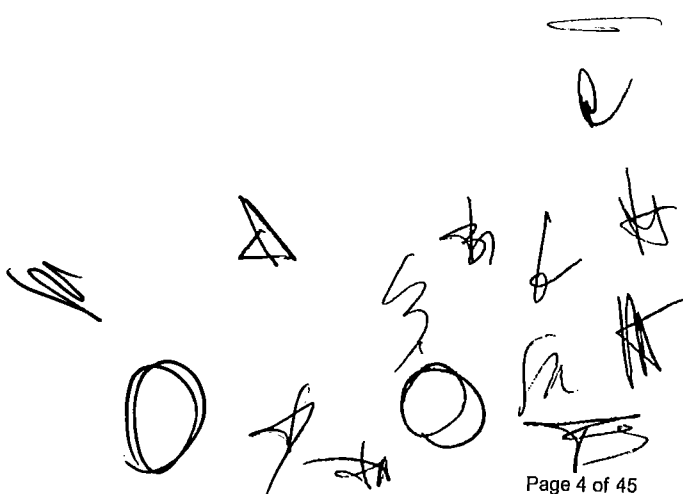
Début de mandat : 2022-10-28

Fin de mandat : 2025-11-20

Réviseur d'entreprises

Représenté directement ou indirectement par :

LEJUSTE Thierry (A01286)

A collection of handwritten signatures and initials in black ink, scattered across the bottom right portion of the page. Some are circled, and others are more stylized or scribbled.

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

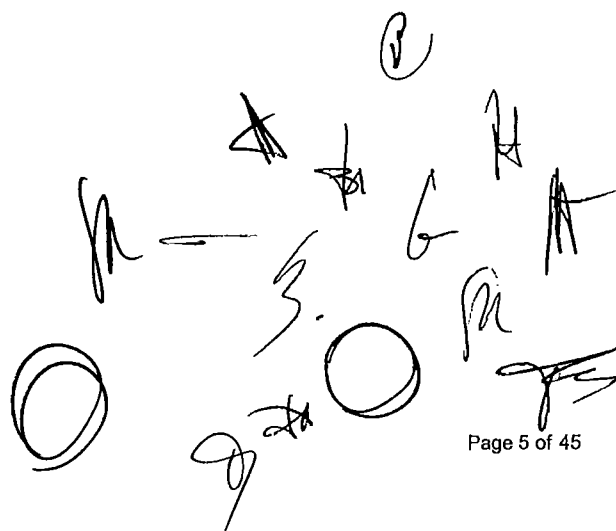
Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)



Page 5 of 45

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

ACTIF

FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

ACTIFS IMMOBILISÉS

Immobilisations incorporelles

Immobilisations corporelles

Terrains et constructions

Installations, machines et outillage

Mobilier et matériel roulant

Location-financement et droits similaires

Autres immobilisations corporelles

Immobilisations en cours et acomptes versés

Immobilisations financières

Entreprises liées

Participations

Créances

Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

Participations

Créances

Autres immobilisations financières

Actions et parts

Créances et cautionnements en numéraire

Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
6.1	20		
	21/28	<u>144.854.992</u>	<u>136.643.333</u>
6.2	21	16.144	29.220
6.3	22/27	4.934.964	4.977.185
	22	4.687.628	4.754.519
	23		
	24	73.406	68.046
	25		
	26	154.620	154.620
	27	19.310	
6.4/6.5.1	28	139.903.884	131.636.928
6.15	280/1	129.131.925	119.780.030
	280	129.131.925	119.780.030
	281		
6.15	282/3	1.306.354	49.579
	282	1.306.354	49.579
	283		
	284/8	9.465.605	11.807.319
	284	14.275	406.150
	285/8	9.451.330	11.401.169

Handwritten signatures and stamps are present at the bottom of the page, including a large circular stamp and several illegible signatures.

ACTIFS CIRCULANTS
Créances à plus d'un an

Créances commerciales

Autres créances

Stocks et commandes en cours d'exécution
Stocks

Approvisionnements

En-cours de fabrication

Produits finis

Marchandises

Immeubles destinés à la vente

Acomptes versés

Commandes en cours d'exécution
Créances à un an au plus

Créances commerciales

Autres créances

Placements de trésorerie

Actions propres

Autres placements

Valeurs disponibles
Comptes de régularisation
TOTAL DE L'ACTIF

Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
	29/58	<u>36.164.870</u>	<u>48.709.498</u>
	29		
	290		
	281		
	3		
	30/36		
	30/31		
	32		
	33		
	34		
	36		
	36		
	37		
	40/41	8.133.641	18.053.817
	40		
	41	8.133.641	18.053.817
6.5.1/6.6	60/53	24.823.884	29.183.468
	50		
	51/53	24.823.884	29.183.468
	54/58	3.040.578	1.316.221
6.6	490/1	166.767	155.992
	20/58	181.019.862	185.352.831

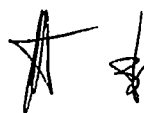
Handwritten signatures and initials are present at the bottom of the page, including a large circular stamp and several scribbled marks.

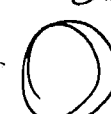
	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES				
Apport	6.7.1	10/15	7.213.384	7.065.113
Capital		10/11	550.000	550.000
Capital souscrit		10	550.000	550.000
Capital non appelé		100	550.000	550.000
En dehors du capital		101		
Primes d'émission		11		
Autres		1100/10		
		1109/19		
Plus-values de réévaluation		12	2.994.261	2.994.261
Réserves		13	1.961.006	1.870.727
Réserves indisponibles		130/1	1.961.006	1.870.727
Réserve légale		130	55.000	55.000
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319	1.906.006	1.815.727
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	1.645.206	1.584.927
Subsides en capital		15	62.911	65.198
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS				
Provisions pour risques et charges		16		
Pensions et obligations similaires		160/5		
Charges fiscales		160		
Grosses réparations et gros entretien		161		
Obligations environnementales		162		
Autres risques et charges		163		
Impôts différés	6.8	164/5		
		168		

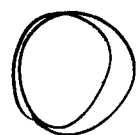
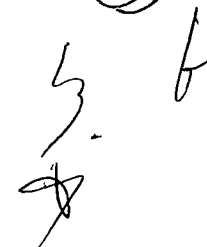
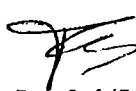
Page 8 of 45

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	173.806.478	178.287.718
Dettes à plus d'un an	6.9	17	164.537.961	162.336.066
Dettes financières		170/4	10.641.667	12.791.667
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173	10.641.667	12.791.667
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	153.896.294	149.544.399
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	9.235.148	15.926.601
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	2.150.000	2.108.333
Dettes financières		43		7.000.000
Etablissements de crédit		430/8		7.000.000
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	63.105	55.285
Fournisseurs		440/4	63.105	55.285
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	233.562	232.446
Impôts		450/3		744
Rémunérations et charges sociales		454/9	233.562	231.702
Autres dettes		47/48	6.788.481	6.530.537
Comptes de régularisation	6.9	492/3	33.369	25.051
TOTAL DU PASSIF		10/49	181.019.862	185.352.831



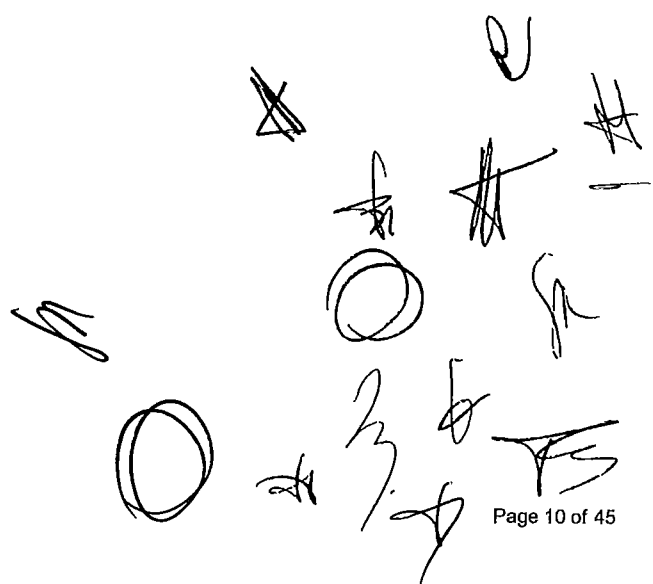




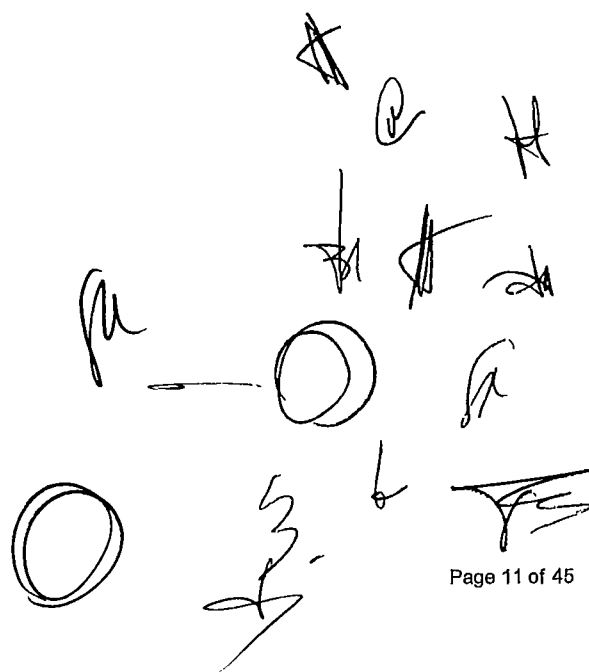



 Page 9 of 45

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	4.517.200	3.074.937
Chiffre d'affaires	6.10	70		
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)	(+)/(-)	71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	6.10	74	4.510.642	3.074.937
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A	6.558	
Coût des ventes et des prestations		60/66A	3.769.192	3.589.701
Approvisionnements et marchandises		60		
Achats		600/8		
Stocks: réduction (augmentation)	(+)/(-)	609		
Services et biens divers		61	1.155.678	1.132.646
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	6.10 62	2.344.729	2.082.874
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	220.234	227.491
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	6.10 631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	6.10 635/8		
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	48.551	42.576
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A		104.114
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)	9901	748.008	-514.764



	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	1.963.376	1.663.820
Produits financiers récurrents		75	1.507.720	1.293.633
Produits des immobilisations financières		750	716.851	657.494
Produits des actifs circulants		751	304.106	306.982
Autres produits financiers	6.11	752/9	486.763	329.157
Produits financiers non récurrents	6.12	76B	455.656	370.187
Charges financières		65/66B	2.445.314	1.036.381
Charges financières récurrentes	6.11	65	2.183.061	874.708
Charges des dettes		650	1.924.219	667.366
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales; dotations (reprises)	(+)/(-)	651		
Autres charges financières		652/9	258.842	207.342
Charges financières non récurrentes	6.12	66B	262.253	161.673
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	266.070	112.675
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	6.13	85.512	27.437
Impôts		670/3	85.512	27.437
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	180.558	85.238
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	180.558	85.238



AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

Bénéfice (Perte) à affecter

Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter

Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent

Prélèvement sur les capitaux propres

sur l'apport

sur les réserves

Affectation aux capitaux propres

à l'apport

à la réserve légale

aux autres réserves

Bénéfice (Perte) à reporter

Intervention des associés dans la perte

Bénéfice à distribuer

Rémunération de l'apport

Administrateurs ou gérants

Travailleurs

Autres allocataires

	Codes	Exercice	Exercice précédent
(+)/(-)	9906	1.765.485	1.627.546
(+)/(-)	(9905)	180.558	85.238
(+)/(-)	14P	1.584.927	1.542.308
	791/2		
	791		
	792		
	691/2	90.279	42.619
	691		
	6920		
	6921	90.279	42.619
(+)/(-)	(14)	1.645.206	1.584.927
	794		
	694/7	30.000	
	694	30.000	
	695		
	696		
	697		

Page 12 of 45

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

FRAIS DE DÉVELOPPEMENT

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production Immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

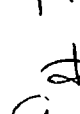
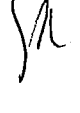
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8051P	XXXXXXXXXX	310.685
8021	6.891	
8031		
(+)/(-) 8041		
8051	317.576	
8121P	XXXXXXXXXX	281.465
8071	19.967	
8081		
8091		
8101		
(+)/(-) 8111		
8121	301.432	
81311	16.144	

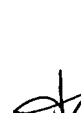











ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

TERRAINS ET CONSTRUCTIONS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

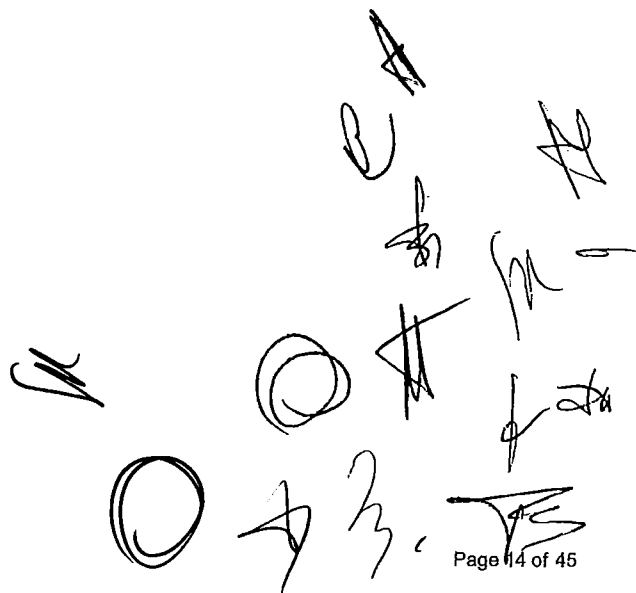
Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8191P	XXXXXXXXXX	5.671.610
8161	99.354	
8171	18.138	
(+)/(-) 8181		
8191	5.752.826	
8251P	XXXXXXXXXX	2.994.261
8211		
8221		
8231		
(+)/(-) 8241		
8251	2.994.261	
8321P	XXXXXXXXXX	3.911.352
8271	166.245	
8281		
8291		
8301	18.138	
(+)/(-) 8311		
8321	4.059.459	
(22)	4.687.628	



MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production Immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

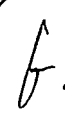
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

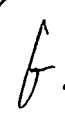
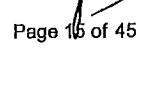
Codes	Exercice	Exercice précédent
8193P	XXXXXXXXXX	296.766
8183	39.382	
8173		
(+)/(-) 8183		
8193	336.148	
8253P	XXXXXXXXXX	
8213		
8223		
8233		
(+)/(-) 8243		
8253		
8323P	XXXXXXXXXX	228.720
8273	34.022	
8283		
8293		
8303		
(+)/(-) 8313		
8323	262.742	
(24)	73.406	







AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production Immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

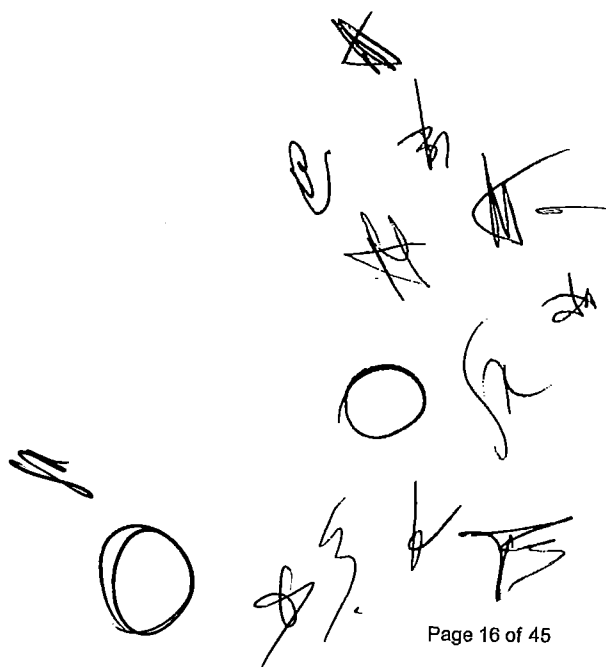
Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8195P	XXXXXXXXXX	154.620
8165		
8175		
(+)/(-) 8185		
8195	154.620	
8255P	XXXXXXXXXX	
8215		
8225		
8235		
(+)/(-) 8245		
8255		
8325P	XXXXXXXXXX	
8275		
8285		
8295		
8305		
(+)/(-) 8315		
8325		
(26)	154.620	



IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

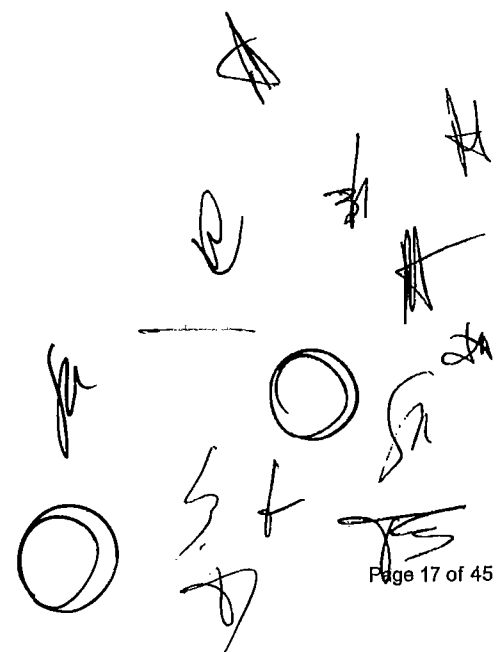
Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8196P	XXXXXXXXXX	
8168	19.310	
8176		
(+)/(-) 8186	19.310	
8198		
8256P	XXXXXXXXXX	
8216		
8226		
8236		
(+)/(-) 8246		
8256		
8326P	XXXXXXXXXX	
8276		
8286		
8296		
8306		
(+)/(-) 8316		
8326		
(27)	19.310	



ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P	XXXXXXXXXX	124.780.030
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8361	14.506.317	
Cessions et retraites	8371		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8381		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391	139.286.347	
Plus-values au terme de l'exercice	8451P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8411		
Acquises de tiers	8421		
Annulées	8431		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8441		
Plus-values au terme de l'exercice	8451		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8471		
Reprises	8481		
Acquises de tiers	8491		
Annulées à la suite de cessions et retraites	8501		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8511		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	XXXXXXXXXX	5.000.000
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8541	5.154.422	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551	10.154.422	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(280)	<u>129.131.925</u>	
ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281P	<u>XXXXXXXXXX</u>	
Mutations de l'exercice			
Additions	8581		
Remboursements	8591		
Réductions de valeur actées	8601		
Réductions de valeur reprises	8611		
Différences de change	(+)/(-) 8621		
Autres	(+)/(-) 8631		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(281)		
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8651		

ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions

Cessions et retraits

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Reprises

Acquises de tiers

Annulées à la suite de cessions et retraits

Transférées d'une rubrique à une autre

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Mutations de l'exercice

Additions

Remboursements

Réductions de valeur actées

Réductions de valeur reprises

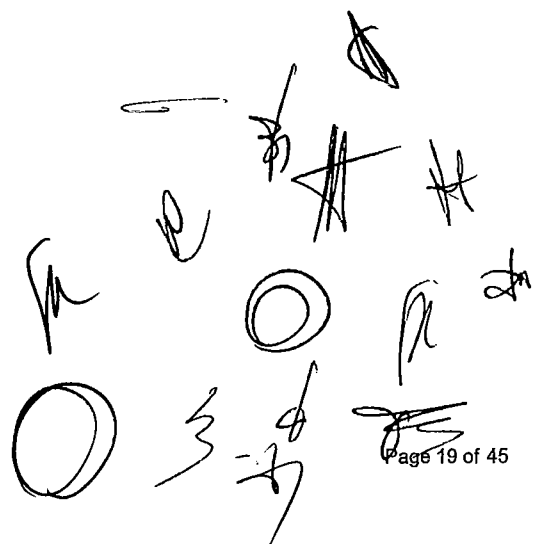
Différences de change

Autres

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8392P	XXXXXXXXXX	96.697
8362	1.006.775	
8372		
(+)/(-) 8382	250.000	
8392	1.353.472	
8452P	XXXXXXXXXX	
8412		
8422		
8432		
(+)/(-) 8442		
8452		
8522P	XXXXXXXXXX	47.118
8472		
8482		
8492		
8502		
(+)/(-) 8512		
8522	47.118	
8552P	XXXXXXXXXX	
(+)/(-) 8542		
8552		
(282)	<u>1.306.354</u>	
283P	XXXXXXXXXX	
8582		
8592		
8602		
8612		
(+)/(-) 8622		
(+)/(-) 8632		
(283)		
8652		



AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions

Cessions et retraits

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Reprises

Acquises de tiers

Annulées à la suite de cessions et retraits

Transférées d'une rubrique à une autre

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Mutations de l'exercice

Additions

Remboursements

Réductions de valeur actées

Réductions de valeur reprises

Différences de change

Autres

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8393P	XXXXXXXXXX	418.650
8363		
8373	400.000	
(+)(-) 8383		
8393	18.650	
8453P	XXXXXXXXXX	
8413		
8423		
8433		
(+)(-) 8443		
8453		
8523P	XXXXXXXXXX	12.500
8473		
8483	8.125	
8493		
8503		
(+)(-) 8513		
8523	4.375	
8553P	XXXXXXXXXX	
(+)(-) 8543		
8553		
(284)	<u>14.275</u>	
285/8P	<u>XXXXXXXXXX</u>	<u>11.401.169</u>
8593	686.390	
8593	2.367.072	
8603	137.800	
8613	243.096	
(+)(-) 8623		
(+)(-) 8633	-374.453	
(285/8)	<u>9.451.330</u>	
8653		



INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

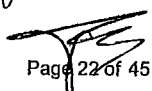
Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, des capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres
		Nombre	%	%			Résultat net
							(+) ou (-) (en unités)
COPAINS-GROUP 0776504695 Société à responsabilité limitée Route du Grand Peuplier 28 7110 Houdeng-Goegnies BELGIQUE	actions	117	10,6		2023-12-31	EUR	104.917 1.682
ETRAVE 0462711279 Rue des quatre fils Aymon 14 7000 Mons BELGIQUE	Actions	501	14,31		2023-12-31	EUR	393.142 -2.672
GO WEST INVEST 0825703293 Rue Jules Destree 52 6001 Marcinelle BELGIQUE	Actions	125	6,25		2023-12-31	EUR	317.490 11.694
IMBC 2020 0667687820 des Fils Aymon 12-14 7000 Mons BELGIQUE	Actions	6.000	60		2023-06-30	EUR	36.246.690 246.708
IMBC Capital Risque 0809432039 Rue des quatre fils Aymon 14 7000 Mons BELGIQUE	Actions	9.619	55,8		2023-06-30	EUR	138.168.732 366.681
IMBC FIVE 1010421284 rue des quatre fils Aymon 12-14 7000 Mons BELGIQUE	Actions	6.000	60				
IMBC IMMO LEASE 0869752676 Rue de quatre fils Aymon 14 7000 Mons BELGIQUE	Actions	29.010	96,7		2023-06-30	EUR	25.184.759 -2.126
LA MAISON DE L'ENTREPRISE 0459176323 Parc Initialis-Rue René Descartes 2 7000 Mons BELGIQUE	Actions	34	14,91		2023-12-31	EUR	344.803 26.205

N°	0436833758	C-cap 6.5.1						
SAMBRINVEST 0427908867 Avenue Georges Lemaitre 62 6041 Gosselies BELGIQUE		Parts	250	1	2023-06-30	EUR	29.566.219	-1.182.713










PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe

Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé

Actions et parts - Montant non appelé

Métaux précieux et œuvres d'art

Titres à revenu fixe

Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

Avec une durée résiduelle ou de préavis

d'un mois au plus

de plus d'un mois à un an au plus

de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
8683		
52		
8684		
53	24.823.884	29.183.468
8686		
8687	22.884	22.785
8688	24.801.000	29.160.683
8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

Exercice

Handwritten signatures and marks at the bottom of the page.

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

Capital

Capital souscrit au terme de l'exercice
Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXX	550.000
(100)	550.000	

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital

Catégories d'actions

Cat A

Cat B

Actions nominatives

Actions dématérialisées

Codes	Montants	Nombre d'actions
	250.000	10.000
	300.000	12.000
8702	XXXXXXXXXX	
8703	XXXXXXXXXX	

Capital non libéré

Capital non appelé
Capital appelé, non versé
Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
(101)		XXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXX	

Actions propres

Détenues par la société elle-même

Montant du capital détenu

Nombre d'actions correspondantes

Détenues par ses filiales

Montant du capital détenu

Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion

Montant des emprunts convertibles en cours

Montant du capital à souscrire

Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Suite à l'exercice de droits de souscription

Nombre de droits de souscription en circulation

Montant du capital à souscrire

Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit

Codes	Exercice
8721	
8722	
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	

Parts non représentatives du capital

Répartition

Nombre de parts

Nombre de voix qui y sont attachées

Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même

Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)

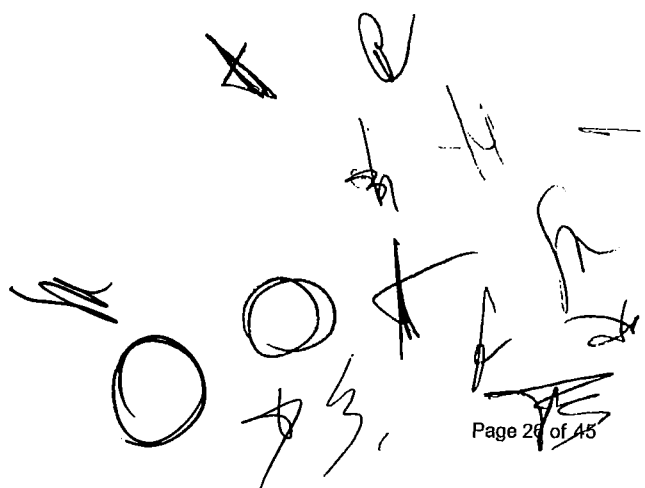
Exercice

[Handwritten signatures and initials]

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par la société en vertu de l'article 7:225 du Code des sociétés et des associations, l'article 14, alinéa 4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes ou l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.

DÉNOMINATION des personnes détenant des droits sociaux dans la société, avec mention de L'ADRESSE (du siège pour les personnes morales) et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			
	Nature	Nombre de droits de vote		%
		Attachés à des titres	Non liés à des titres	
S.A. HOLDING FINANCIERE DU PONANT 0691729863 BELGIQUE	ACTIONS	12.000		54,55
S.A. Wallonie Entreprendre 0793630244 BELGIQUE	Actions	10.000		45,45



ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Autres dettes

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Autres dettes

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

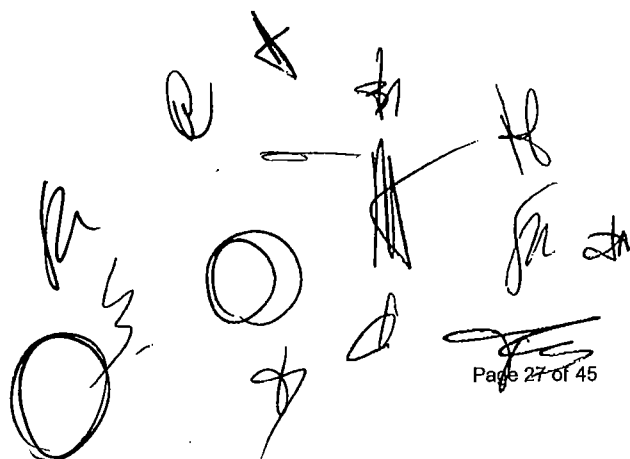
Effets à payer

Acomptes sur commandes

Autres dettes

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

Codes	Exercice
8801	2.150.000
8811	
8821	
8831	
8841	2.150.000
8851	
8861	
8871	
8881	
8891	
8901	
(42)	2.150.000
8802	7.600.000
8812	
8822	
8832	
8842	7.600.000
8852	
8862	
8872	
8882	
8892	
8902	
8912	7.600.000
8803	3.041.667
8813	
8823	
8833	
8843	3.041.667
8853	
8863	
8873	
8883	
8893	
8903	153.896.294
8913	156.937.961



DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

- Dettes financières
 - Emprunts subordonnés
 - Emprunts obligataires non subordonnés
 - Dettes de location-financement et dettes assimilées
 - Etablissements de crédit
 - Autres emprunts
- Dettes commerciales
 - Fournisseurs
 - Effets à payer
- Acomptes sur commandes
- Dettes salariales et sociales
- Autres dettes

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

- Dettes financières
 - Emprunts subordonnés
 - Emprunts obligataires non subordonnés
 - Dettes de location-financement et dettes assimilées
 - Etablissements de crédit
 - Autres emprunts
- Dettes commerciales
 - Fournisseurs
 - Effets à payer
- Acomptes sur commandes
- Dettes fiscales, salariales et sociales
 - Impôts
 - Rémunérations et charges sociales
- Autres dettes

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Codes	Exercice
8921	
8931	
8941	
8951	
8961	
8971	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	
8922	
8932	
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

Impôts (rubriques 450/3 et 179 du passif)

- Dettes fiscales échues
- Dettes fiscales non échues
- Dettes fiscales estimées

Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 179 du passif)

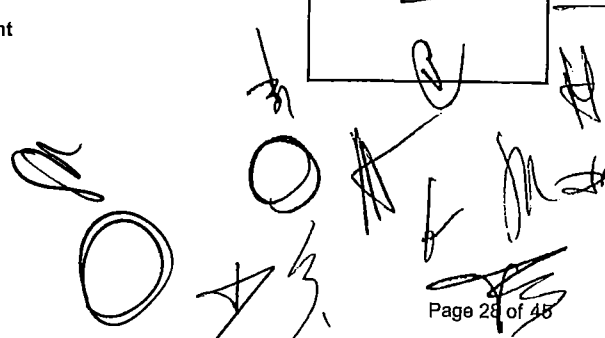
- Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale
- Autres dettes salariales et sociales

Codes	Exercice
9072	
9073	
460	
9076	
9077	

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

Exercice
X



RÉSULTATS D'EXPLOITATION

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Ventilation par catégorie d'activité

Ventilation par marché géographique

Autres produits d'exploitation

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

CHARGES D'EXPLOITATION

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

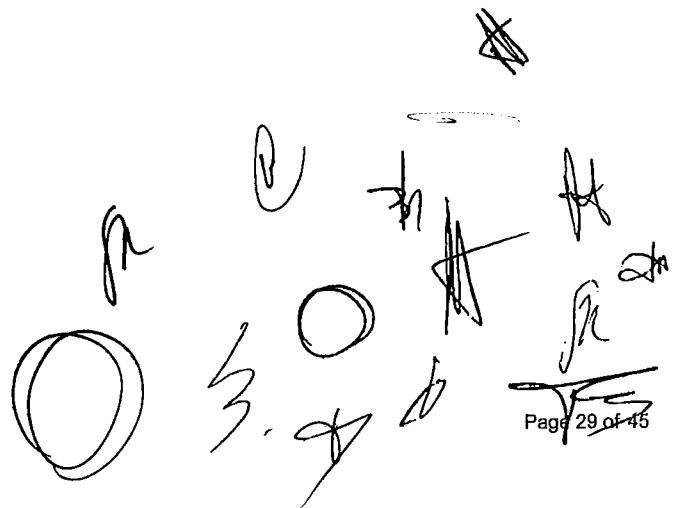
Cotisations patronales d'assurances sociales

Primes patronales pour assurances extralégales

Autres frais de personnel

Pensions de retraite et de survie

Codes	Exercice	Exercice précédent
740		
9086	13	14
9087	13	13
9088	22.717	20.596
620	1.613.475	1.413.732
621	426.614	371.192
622		
623	304.640	297.950
624		



Provisions pour pensions et obligations similaires

Dotations (utilisations et reprises)

Réductions de valeur

Sur stocks et commandes en cours

Actées

Reprises

Sur créances commerciales

Actées

Reprises

Provisions pour risques et charges

Constitutions

Utilisations et reprises

Autres charges d'exploitation

Impôts et taxes relatifs à l'exploitation

Autres

Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société

Nombre total à la date de clôture

Nombre moyen calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais pour la société

Codes	Exercice	Exercice précédent
(+)/(-) 635		
9110		
9111		
9112		
9113		
9115		
9116		
640	48.551	42.576
641/8		
9096		
9097	0	0,6
9098	76	1.071
617	3.645	49.399

RÉSULTATS FINANCIERS

PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS

Autres produits financiers

- Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats
- Subsides en capital
- Subsides en Intérêts
- Ventilation des autres produits financiers
- Différences de change réallisées
- Autres

CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES

Amortissement des frais d'émission d'emprunts

Intérêts portés à l'actif

Réductions de valeur sur actifs circulants

- Actées
- Reprises

Autres charges financières

- Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances

Provisions à caractère financier

- Dotations
- Utilisations et reprises

Ventilation des autres charges financières

- Différences de change réallisées
- Ecart de conversion de devises

Autres

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125		2.288
9126		
754		
6501		
6502		
6510		
6511		
653		
6560		
6561		
654		
655		

Handwritten signatures and stamps are present at the bottom of the page, including a large circular stamp and several illegible signatures.

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

PRODUITS NON RÉCURRENTS

Produits d'exploitation non récurrents

Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles

Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents

Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles

Autres produits d'exploitation non récurrents

Produits financiers non récurrents

Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières

Reprises de provisions pour risques et charges financiers non récurrents

Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières

Autres produits financiers non récurrents

CHARGES NON RÉCURRENTES

Charges d'exploitation non récurrentes

Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles

Provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents; dotations (utilisations)

Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles

Autres charges d'exploitation non récurrentes

Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration

Charges financières non récurrentes

Réductions de valeur sur immobilisations financières

Provisions pour risques et charges financiers non récurrents; dotations (utilisations)

Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières

Autres charges financières non récurrentes

Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration

Codes	Exercice	Exercice précédent
76	<u>462.214</u>	<u>370.187</u>
(76A)	6.558	
760		
7620		
7630		
764/8	6.558	
(76B)	<u>455.656</u>	<u>370.187</u>
761	251.221	126.437
7621		
7631	204.435	243.750
769		
66	<u>262.253</u>	<u>265.787</u>
(66A)		<u>104.114</u>
660		
(+)/(-) 6620		
6630		
664/7		104.114
(-) 6690		
(66B)	<u>262.253</u>	<u>161.673</u>
661	137.800	154.805
(+)/(-) 6621		
6631	124.453	6.868
668		
(-) 6691		

IMPÔTS ET TAXES

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Impôts sur le résultat de l'exercice

Impôts et précomptes dus ou versés

Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif

Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

Suppléments d'impôts dus ou versés

Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

DNA

Reprise RDV

Codes	Exercice
9134	85.512
9135	85.512
9136	
9137	
9138	
9139	
9140	
	112.464
	113.421

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Exercice

Sources de latences fiscales

Latences actives

Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs

Autres latences actives

Latences passives

Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	
9142	
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte

A la société (déductibles)

Par la société

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel

Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145		
9146		
9147	581.096	513.486
9148		

[Handwritten signatures and marks at the bottom of the page]

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS

Dont

Effets de commerce en circulation endossés par la société

Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société

Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société

GARANTIES RÉELLES

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

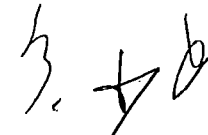
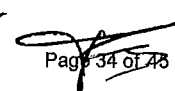
La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
9149	
9150	
9151	
9153	
91611	
91621	
91631	
91711	
91721	
91811	
91821	
91911	
91921	
92011	
92021	





Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

Hypothèques

Valeur comptable des Immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre l'inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
91612	
91622	
91632	
91712	
91722	
91812	
91822	
91912	
91922	
92012	
92022	

BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE LA SOCIÉTÉ, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN

ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS

ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS

MARCHÉ À TERME

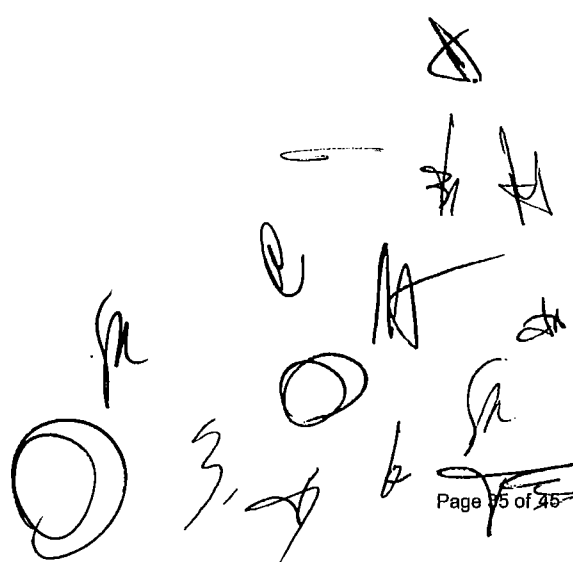
Marchandises achetées (à recevoir)

Marchandises vendues (à livrer)

Devises achetées (à recevoir)

Devises vendues (à livrer)

Codes	Exercice
9213	
9214	
9215	
9216	



ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

Exercice

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Engagements pris et non encore libérés
Co débition Straight Loan

Exercice
10.693.032
14.000.000

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Mesures prises pour en couvrir la charge

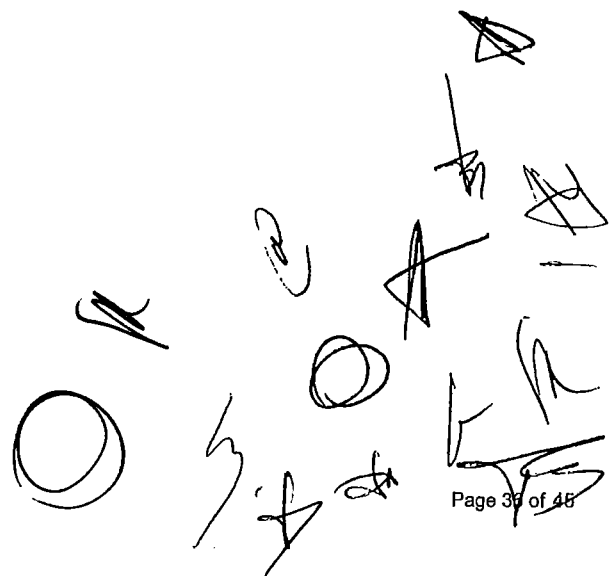
PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées
Bases et méthodes de cette estimation

Codes	Exercice
9220	

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats

Exercice



Page 39 of 48

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

Exercice

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

Exercice

Handwritten signatures and initials at the bottom of the page, including a large circular stamp and various scribbles.

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

ENTREPRISES LIÉES

Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Placements de trésorerie

Actions

Créances

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

Autres engagements financiers significatifs

Résultats financiers

Produits des immobilisations financières

Produits des actifs circulants

Autres produits financiers

Charges des dettes

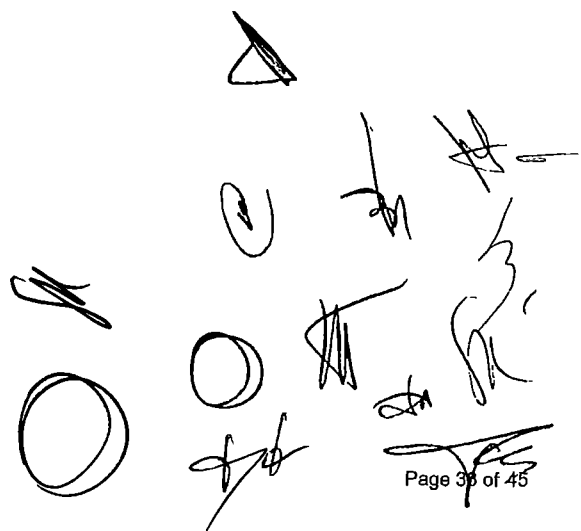
Autres charges financières

Cessions d'actifs immobilisés

Plus-values réalisées

Moins-values réalisées

Codes	Exercice	Exercice précédent
(280/1)	129.131.925	119.780.030
(280)	129.131.925	119.780.030
9271		
9281		
9291	7.696.565	17.029.073
9301		
9311	7.696.565	17.029.073
9321		
9331		
9341		
9351	5.600.000	6.239.984
9361		
9371	5.600.000	6.239.984
9381		
9391		
9401		
9421		
9431		
9441	483.892	
9461	203.543	
9471		
9481		
9491		



Page 30 of 45

ENTREPRISES ASSOCIÉES

Immobilisations financières

- Participations
- Créances subordonnées
- Autres créances

Créances

- A plus d'un an
- A un an au plus

Dettes

- A plus d'un an
- A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

- Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées
- Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

Autres engagements financiers significatifs

AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION

Immobilisations financières

- Participations
- Créances subordonnées
- Autres créances

Créances

- A plus d'un an
- A un an au plus

Dettes

- A plus d'un an
- A un an au plus

Codes	Exercice	Exercice précédent
9253		
9263		
9273		
9283		
9293		
9303		
9313		
9353		
9363		
9373		
9383		
9393		
9403		
9252	1.306.354	49.579
9262	1.306.354	49.579
9272		
9282		
9292		
9302		
9312		
9352		
9362		
9372		

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Exercice



RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	125.102
9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du (des) commissaire(s)

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	8.397
95061	
95062	
95063	8.950
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

Page 40 of 45

RÈGLES D'ÉVALUATION

ACTIF

1. Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont évalués à leur coût d'acquisition.

Ils sont amortis sur une période de cinq ans maximum.

Toutefois, le Conseil d'Administration a la faculté de décider d'amortir totalement les frais d'établissement sur l'exercice au cours duquel ils ont été exposés.

2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur prix d'acquisition.

Si leur durée d'utilisation est limitée dans le temps, un amortissement sur cinq ans maximum peut être pratiqué.

Si leur utilisation n'est pas limitée dans le temps, ces immobilisations ne sont pas amorties mais font l'objet d'une réduction de valeur en cas de dépréciation durable.

Dans tous les cas, le Conseil d'Administration procède à une évaluation annuelle de ces immobilisations.

3. Immobilisations corporelles

3.1. Bâtiments

Suite à la réévaluation des bâtiments, il a été décidé d'amortir ce poste en 30 ans suivant un amortissement linéaire. On procède à

l'amortissement prorata temporis pour l'ensemble des nouvelles acquisitions de l'exercice.

La plus-value de réévaluation sera amortie comptablement sur 30 ans également.

3.2. Travaux de rénovation

Suite à la réévaluation des bâtiments, il a été décidé d'amortir ce poste en 30 ans suivant un amortissement linéaire. On procède à

l'amortissement prorata temporis pour l'ensemble des nouvelles acquisitions de l'exercice.

3.3. Mobilier et matériel informatique

Ce poste est amorti en 5 ans suivant un amortissement linéaire. On procède à l'amortissement prorata temporis pour l'ensemble des nouvelles acquisitions de l'exercice.

Le Conseil d'Administration peut demander de pratiquer un amortissement accéléré, complémentaire ou exceptionnel.

4. Immobilisations Financières

4.1. Participation dans les entreprises liées et avec liens de participation

Les titres sont entrés à leur valeur d'acquisition, de souscription ou d'apport. Les frais accessoires sont pris directement en charge par le compte de résultat.

Ces titres font l'objet chaque année d'une évaluation individuelle.

Une réduction de valeur de prudence est appliquée si celle-ci a un caractère durable et compte tenu de la situation financière et de rentabilité

de la société dans laquelle les parts sont détenues.

Des reprises de réduction de valeur peuvent être opérées quand la valeur estimative est supérieure à la valeur comptable nette et pour autant que cette reprise ait un caractère durable.

Une réévaluation de la valeur comptable de la participation peut être décidée par le Conseil d'Administration, si la plus-value est certaine et durable.

4.2. Créances sur les entreprises liées et avec liens de participation et autres

créances

Ces créances sont comptabilisées à leur valeur nominale ou à leur prix d'acquisition.

Ces interventions font l'objet d'une analyse précise, au cas par cas, et chaque société financée est également suivie de manière régulière.

Le Conseil d'administration prendra position sur la nécessité d'acter des réductions de valeur lorsque la société débitrice :

- est en retard de paiement ;
- a demandé des reports d'échéance ;
- est dans une situation présumée difficile ;
- est soumise à des risques divers.

Où si, une contestation est née quant à la nature et/ou la valeur de la créance.

Dans le calcul de la réduction de valeur, le Conseil tiendra compte de toutes les possibilités de recours dont il dispose.

Les réductions de valeur ne seront actées que si elles ont un caractère durable.

Des reprises de réduction de valeur peuvent être opérées lors d'un retour à meilleure fortune et pour autant que cette reprise ait un caractère durable.

5. Créances à moins d'un an

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale ou à leur valeur d'acquisition et feront l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation est inférieure à leur valeur comptable. Le critère de durabilité sera pris en considération.

6. Placements de trésorerie et valeurs disponibles

Les placements de trésorerie et valeurs disponibles sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou valeur nominale hors frais accessoires.

7. Comptes de régularisation

Sont portés à cette rubrique, les différentes corrections sur produits et charges ou estimations de produits à recevoir ainsi que de charges à imputer dont il faut tenir compte.

PASSIF

1. Provision pour risques et charges

Le Conseil d'Administration procédera chaque année à un examen complet des provisions antérieurement constituées ou à constituer en couverture de risques et charges auxquels l'entreprise est soumise.

Il fixera pour chaque type de risque les méthodes d'évaluation appropriées.

2. Dettes

Les dettes sont reprises au passif du bilan à leur valeur nominale.

3. Comptes de régularisation

Sont portés à cette rubrique, les différentes corrections sur produits et charges ou estimations de produits acquis ainsi que de charges à reporter dont il faut tenir compte.

COMPTES D'ORDRE

Sous cette rubrique sont inscrits, par catégorie, les engagements et droits de recours résultant :

- de sûretés réelles ou personnelles attachées aux dettes ou engagements de tiers ;
- de promesses d'achat ou de rachat ;

N° 0809432039 C-cap 6.19

Page 38 of 51

- tous les engagements ou droits de recours qui ne figure pas au bilan.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

200

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES
TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL
Au cours de l'exercice
Nombre moyen de travailleurs

Temps plein

Temps partiel

Total en équivalents temps plein (ETP)

Nombre d'heures effectivement prestées

Temps plein

Temps partiel

Total

Frais de personnel

Temps plein

Temps partiel

Total

Montant des avantages accordés en sus du salaire

Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
1001	13	3	10
1002			
1003	13	3	10
1011	22.717	6.704	17.013
1012			
1013	22.717	6.704	17.013
1021	2.344.729	498.065	1.846.664
1022			
1023	2.344.729	498.065	1.846.664
1033			

Au cours de l'exercice précédent
Nombre moyen de travailleurs en ETP
Nombre d'heures effectivement prestées
Frais de personnel
Montant des avantages accordés en sus du salaire

Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
1003	13	3	10
1013	20.596	5.432	15.164
1023	2.062.874	512.707	1.570.167
1033			

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	13		13
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	13		13
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes				
de niveau primaire	120	3		3
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaire	1202			
de niveau universitaire	1203			
Femmes				
de niveau primaire	121	10		10
de niveau secondaire	1210			
de niveau supérieur non universitaire	1211			
de niveau universitaire	1212			
	1213			
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	13		13
Ouvriers	132			
Autres	133			

PERSONNEL INTÉrimAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

Au cours de l'exercice	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
Nombre moyen de personnes occupées	150	0,1	
Nombre d'heures effectivement prestées	151	76	
Frais pour la société	152	3.645	

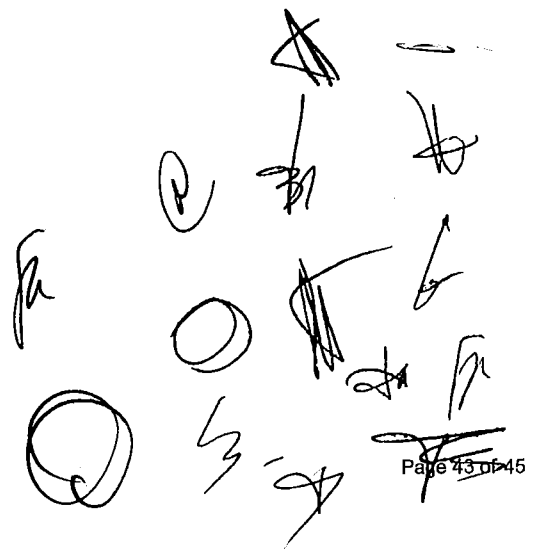


TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205			
210			
211			
212			
213			

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

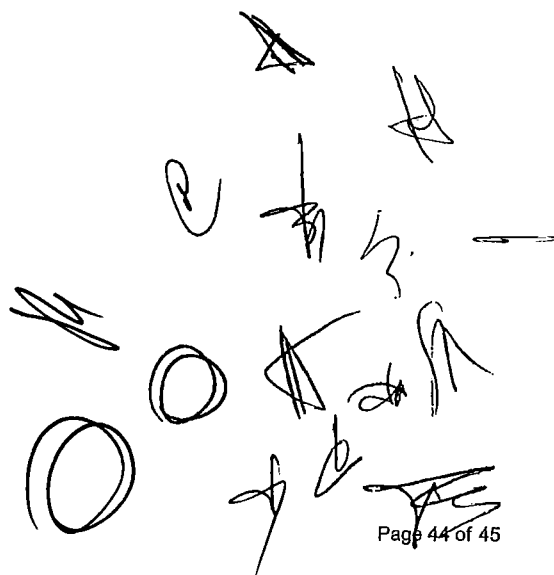
- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

- Pension
- Chômage avec complément d'entreprise
- Licenciement
- Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prêter des services au profit de la société comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	1		1
310	1		1
311			
312			
313			
340			
341			
342			
343	1		1
350			



RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

- Nombre de travailleurs concernés
- Nombre d'heures de formation suivies
- Coût net pour la société
 - dont coût brut directement lié aux formations
 - dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs
 - dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

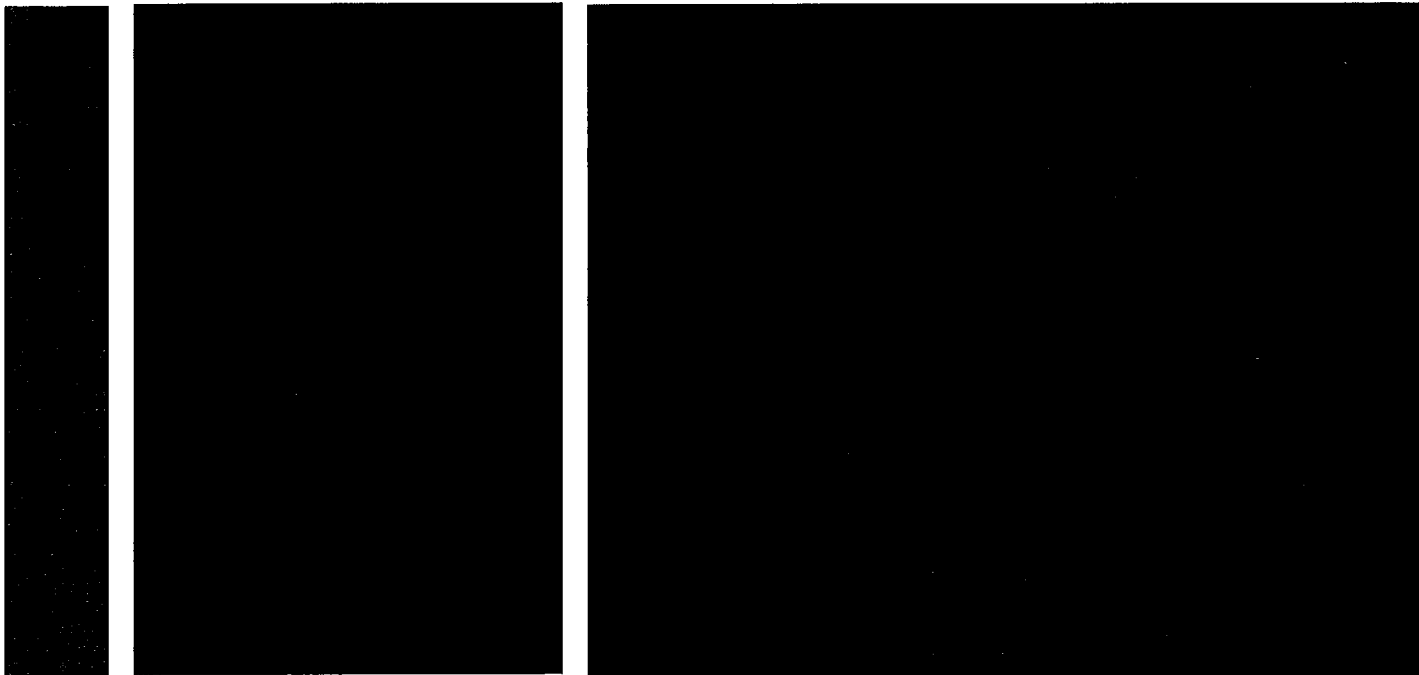
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

- Nombre de travailleurs concernés
- Nombre d'heures de formation suivies
- Coût net pour la société

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

- Nombre de travailleurs concernés
- Nombre d'heures de formation suivies
- Coût net pour la société

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801		5811	
5802		5812	
5803		5813	
58031		58131	
58032		58132	
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	



SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT DE MONS, DU BORINAGE ET DU CENTRE SA (EN ABRÉGÉ I.B.C)

Rapport du commissaire
30 juin 2024

THE POWER OF BEING UNDERSTOOD
AUDIT | TAX | CONSULTING

RSM

[Handwritten signature] *[Handwritten circle]* *[Handwritten flourish]*

**RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ POUR L'EXERCICE CLOS
LE 30 JUIN 2024**

(COMPTES ANNUELS)

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de I.B.C SA (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 28 octobre 2022, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 30 juin 2025. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de I.B.C durant 14 exercices consécutifs.

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS**Opinion sans réserve**

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 30 juin 2024, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 181.019.862 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 180.558.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 30 juin 2024, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

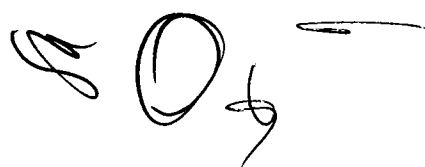
Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

AUDIT | TAX | CONSULTING

RSM Belgium is a member of the RSM network and trades as RSM. RSM is the trading name used by the members of the RSM Network. Each member of the RSM network is an independent accounting and consulting firm which practices in his own right. The RSM network is not itself a separate legal entity in any jurisdiction.

RSM InterAudit SRL - Réviseurs d'entreprises - Siège social : Chaussée de Waterloo 1151 - B 1180 Bruxelles
audit@rsmbelgium.be - TVA BE 0436.391.122 - RPM Bruxelles

Member of RSM Toelen Cats Dupont Koevoets - Offices in Aalst, Antwerp, Brussels, Charleroi, Mons and Zaventem



Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été ventilés et valorisés dans l'annexe des comptes annuels.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts, du Code des sociétés et des associations.

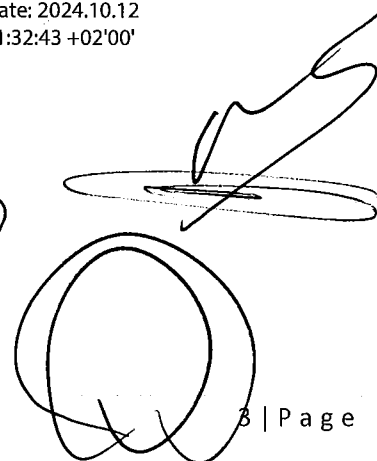
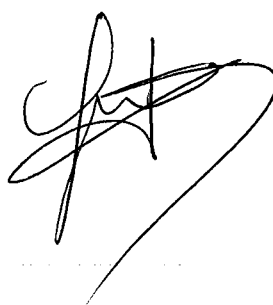
Gosselies, le 12 octobre 2024

RSM INTERAUDIT SRL
COMMISSAIRE
REPRÉSENTÉE PAR

Thierry
Lejuste
(Signature)

Digitally signed by
Thierry Lejuste
(Signature)
Date: 2024.10.12
11:32:43 +02'00'

THIERRY LEJUSTE
ASSOCIÉ



**S.A. Invest Mons-Borinage-Centre
Rapport de gestion du Conseil d'Administration
à l'Assemblée Générale Ordinaire
du 21 novembre 2024**

Conformément aux prescriptions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur l'activité de notre société au cours de l'exercice 2023-2024 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2024.

La S.A. Invest Mons-Borinage-Centre a été créée le 23 février 1989. Son capital est détenu à hauteur de 45,45 % par la S.A. WE et 54,55 % par la S.A. HFDP.

Tout au long de cet exercice, la S.A. Invest Mons-Borinage-Centre a poursuivi sa politique d'investissement soutenue en faveur des P.M.E..

Ainsi, depuis la création de la S.A. Invest Mons-Borinage-Centre jusqu'au 30 juin 2024, 127.979.975 € ont été engagés en vue de financer 341 sociétés au travers de 607 interventions réparties comme suit : 52 prises de participations, 1 prêt convertible, 161 prêts subordonnés, 116 prêts sans garantie, 220 prêts partiellement garantis et 57 avances à terme fixe.

En consolidant les interventions des différentes structures du Groupe IMBC (S.A. Invest Mons-Borinage-Centre et ses filiales sans compter les interventions réalisées au travers des fonds de fonds), le volume d'activité est le suivant :

- Depuis sa création, 2.592 financements ont été accordés au profit de 1.341 P.M.E. pour un montant total de 677.011.140 €.
- Au cours de cet exercice, 137 financements ont été accordés au profit de 105 P.M.E. dont 51 nouvelles pour un montant total de 47.985.376 €.

Ces chiffres attestent du rythme d'investissement élevé du Groupe IMBC.

En termes d'évolution des affaires, l'étude approfondie d'un certain nombre de dossiers nous a conduits à libérer les interventions suivantes :

3 prises de participation dans 3 sociétés pour un montant de	10.358.670,83 €
1 prêt subordonné dans 1 société pour un montant de	25.000,00 €
1 prêt garanti dans 1 société pour un montant de	250.000,00 €
1 prêt non garanti dans 1 société pour un montant de	411.390,04 €
1 prêt obligataire convertible converti en capital dans 1 société pour un montant de	250.000,00 €

Parmi les dossiers signés, 10.693.032 € restent à libérer.

Au cours de l'exercice,	
des rachats d'actions ou parts ont été réalisés à concurrence de	400.000,00 €
des remboursements contractuels ont été enregistrés à concurrence de	2.367.071,67 €
des réductions de valeur sur créances ont été actées pour un montant de	137.799,68 €
des moins-values sur immobilisations financières pour un montant de	124.453,49 €
des reprises de réductions de valeur sur créances ont été actées pour un montant de	251.221,15 €
des remboursements contractuels sur avances à terme fixe ont été enregistrés à concurrence de	500.000,00 €

COMPTES ANNUELS

Nous commentons, ci-après, les postes les plus significatifs du bilan et du compte de résultats.
Ces commentaires complètent les renseignements donnés à l'annexe aux comptes annuels.

BILAN

Actif

II.	<u>Immobilisations incorporelles</u>	16.144,09 €
II.	<u>Immobilisations corporelles</u>	4.934.964,41 €
IV.	<u>Immobilisations financières</u>	139.903.884,52 €
Cette rubrique comprend les prises de participation et les prêts en cours auprès des entreprises du portefeuille ainsi que les prises de participation dans les filiales.		
VI.	<u>Autres créances</u>	8.133.641,30 €
Cette rubrique comprend les avances à terme fixe en cours auprès des entreprises du portefeuille ainsi que les avances relatives à la convention de cash-pooling.		
VIII.	<u>Placements de trésorerie</u>	24.823.884,38 €
Cette rubrique comprend des placements à terme.		
IX.	<u>Valeurs disponibles</u>	3.040.577,90 €
Avoirs à vue.		
X.	<u>Comptes de régularisation</u>	166.765,31 €
Intérêts acquis sur créances, sur compte courant et sur compte à terme et charges à reporter.		

Passif

I.	<u>Capital souscrit</u>	550.000,00 €
Le capital est représenté par 22.000 actions.		
II.	<u>Plus-Value de réévaluation</u>	2.994.261,00 €
Plus-value de réévaluation du bâtiment.		
IV.	<u>Réserves</u>	1.961.006,07 €
A.	<u>Réserve légale</u>	55.000,00 €
Situation au 30/06/2023		55.000,00 €
Dotation de l'exercice 2023-2024		0,00 €
B.	<u>Réserve indisponible</u>	1.906.006,07 €
Situation au 30/06/2023		1.815.726,67 €
Dotation de l'exercice 2023-2024		90.279,40 €
V.	<u>Bénéfice reporté</u>	1.645.206,39 €
Situation au 30/06/2023		1.584.926,97 €
Résultat de l'exercice 2023-2024		60.279,42 €
VI.	<u>Subsides</u>	62.910,85 €

VIII. Dettes à plus d'un an 164.537.960,82 €

Ces dettes sont relatives au prêt de la WE et aux emprunts bancaires à long terme.

IX. Dettes à un an au plus 9.235.147,87 €

Ce poste reprend principalement les dettes bancaires à court terme ou échéant dans l'année, les dettes fournisseurs, les dettes fiscales et salariales et les avances Interco.

X. Comptes de régularisation 33.368,91 €

COMPTE DE RESULTATS

Charges

I. Services et biens divers 1.155.677,25 €

Il s'agit principalement de la facturation de services prestés par des tiers.

II. Rémunérations et charges sociales 2.344.729,45 €

III. Amortissements 220.234,18 €

IV. Autres charges d'exploitation 48.550,92 €

Cette rubrique comprend le précompte immobilier, les cotisation INASTI et les frais de publications légales.

V. Charges financières 2.183.060,98 €

Il s'agit principalement d'intérêts sur emprunt, sur avances interco et sur le prêt de WE

VIII. Charges exceptionnelles 262.253,17 €

X. Impôts 85.512,03 €

Produits

I. Autres produits d'exploitation 4.510.642,45 €

Revenus de gestion de Fonds 4.505.003,89 €
Autres produits d'exploitation 5.638,56 €

IV. Produits financiers 1.507.720,38 €

Produits des actifs circulants 716.851,57 €
Produits financiers sur créances 304.106,03 €
Intérêts s/avance Interco 483.891,51 €
Autres produits financiers 2.871,27 €

VII. Produits financiers non récurrents 462.213,96 €

Cette rubrique comprend principalement les reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières et les récupérations post-faillite.

RESULTAT 180.558,81 €

AFFECTATION BENEFICIAIRE

Nous soumettons à votre approbation l'affectation bénéficiaire que nous avons comptabilisée comme suit :

- Résultat de l'exercice 2023-2024 :	180.558,81 €
- Bénéfices reportés exercices précédents :	1.584.926,97 €
- Résultat à affecter :	1.765.485,78 €
- Dotation à la réserve légale :	0,00 €
- Dotation aux autres réserves :	90.279,40 €
- Résultat avant distribution de dividendes :	1.675.206,38 €
- Distribution de dividendes :	30.000,00 €
- Report à nouveau :	1.645.206,38 €

REGLES D'EVALUATION

La S.A. Invest Mons-Borinage-Centre procède à l'amortissement prorata temporis pour l'ensemble des nouvelles acquisitions de l'exercice. Signalons en outre que la règle de l'amortissement linéaire est appliquée.

PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES (Art 3:6, §1, 1° CSA)

La S.A. Invest Mons-Borinage-Centre n'est confrontée à aucun risque ou incertitude autre que ceux résultant des activités de l'entreprise.

En raison du type d'activité exercée par la S.A. Invest Mons-Borinage-Centre et de ses modalités de fonctionnement, le risque et les incertitudes pouvant l'affecter reposent principalement sur l'évolution des sociétés participées.

Dès lors, chaque entreprise du portefeuille fait l'objet d'une revue approfondie et périodique et d'une évaluation en termes de risque sur base prudentielle.

Lors de cette revue, différents éléments propres à l'entreprise et/ou l'intervention ou encore des éléments conjoncturels sont pris en compte dont notamment :

- La viabilité financière, technique et commerciale de l'entreprise.
- La présence de retards éventuels auprès d'IMBC ou d'autres organismes.
- La survenance d'un risque.
- La nature de l'intervention et la hauteur des garanties éventuelles.
- L'impact des crises successives (Covid-19, crise énergétique,...).

Lorsqu'à un moment de la vie d'une entreprise du portefeuille, une intervention est jugée trop incertaine et qu'un risque de non recouvrement est suspecté, une réduction de valeur de prudence est appliquée.

Soulignons que, suite à la crise sanitaire liée au Covid-19 et suite à la crise énergétique, la S.A. Invest Mons-Borinage-Centre a suivi son portefeuille au plus près et a tenu compte de l'impact potentiel de celles-ci, en fonction des informations dont elle dispose jusqu'au moment de la rédaction de ce rapport, afin d'évaluer l'éventuel risque de non recouvrement de ses créances.

C'est en appliquant cette politique de prudence que, cette année, la S.A. Invest Mons-Borinage-Centre a acté des réductions de valeur pour un montant total de 137.799,68 €. A contrario, signalons que des reprises de réduction de valeur pour un montant total de 251.221,15 € ont été réalisées suite à l'amélioration de la situation de certaines interventions.

EVENEMENTS INTERVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE (Art 3:6, § 1, 2° CSA)

Néant.

INDICATIONS SUR LES CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE (Art 3:6, §1, 3° CSA)

A ce jour, nous n'avons connaissance d'aucune incertitude ou risques significatifs susceptibles d'influencer la situation financière de la société, hormis les conséquences persistantes de la crise énergétique et de la guerre en Ukraine sur certaines entreprises du portefeuille.

Compte tenu de ces circonstances, une attention particulière est portée à ces entreprises.

INDICATIONS RELATIVES AUX ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT (Art 3:6, §1, 4° CSA)

La S.A. Invest Mons-Borinage-Centre n'a pas engagé de dépense en matière de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé.

INDICATIONS RELATIVES A L'EXISTENCE DE SUCCURSALES (Art 3:6, §1, 5° CSA)

Néant.

INDICATIONS QUANT A L'UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS (Art 3:6, §1, 8° CSA)

Néant.

REMUNERATION ADMINISTRATEURS PUBLICS

Voir rapport de Rémunérations en annexe.

CONFLITS D'INTERETS (art 7:96 § 1, al 2 CSA)

Au cours de l'exercice, il n'y a pas eu de décision du Conseil d'Administration de la S.A. Invest Mons-Borinage-Centre nécessitant l'application d'une telle procédure.

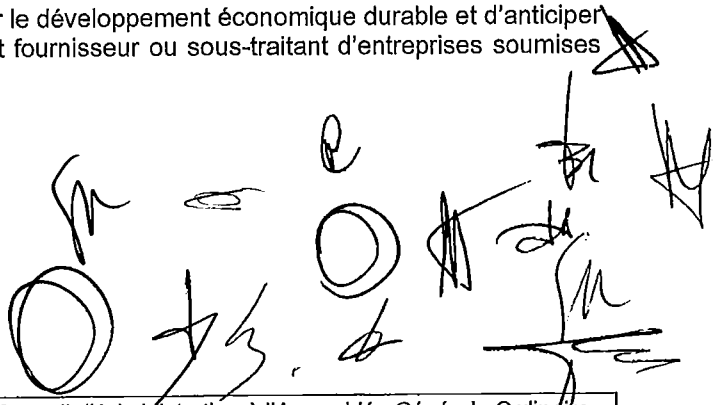
POLITIQUE EN MATIERE D'ESG

Au cours de l'exercice 2023-2024, la S.A. Invest Mons-Borinage-Centre a poursuivi ses réflexions et actions en matière de politique ESG tant pour le Groupe IMBC lui-même que pour les sociétés financées et participées.

Les réflexions et actions menées l'ont été pour notre propre activité ainsi que sur les conséquences prévisibles pour les entreprises du portefeuille. La sensibilisation de ces dernières à ces contraintes est essentielle pour les aider à maintenir une rentabilité et une position concurrentielle.

Comme il n'existe pas, à ce stade, de cadre normatif défini, il a été décidé d'intégrer progressivement des critères ESG dans l'exercice du métier de la S.A. Invest Mons-Borinage-Centre, tout en respectant les fondamentaux de la stratégie. En effet, il s'agit de mener une politique ESG « accompagnante » et non pas « contraignante » pour les PME.

Cette politique en matière d'ESG a pour but de soutenir le développement économique durable et d'anticiper le potentiel impact économique pour les PME qui sont fournisseur ou sous-traitant d'entreprises soumises aux dispositifs légaux et réglementaires.



La stratégie d'investissement durable de la S.A. Invest Mons-Borinage-Centre dans un contexte d'indispensable transition, de décarbonation et d'intégration progressive des critères ESG s'inscrit dans la ligne du temps suivante :

1. Sensibilisation :

- Individuellement : pour toute nouvelle demande d'intervention, sensibilisation des entreprises aux démarches ESG en les informant et en leur posant des questions en vue d'apprécier les démarches réalisées et en cours de réalisation.

Toutes les démarches entamées à ce stade ont donc pour objectif d'accompagner et de sensibiliser les entreprises du portefeuille à ces préoccupations dans l'exercice quotidien de leur métier et reposent sur l'établissement d'un nombre limité de critères ESG, pertinents au regard de la taille et du secteur d'activité de l'entreprise.

- Collectivement : organisation le 4 juin 2024 d'un colloque de sensibilisation et d'informations à destination des entreprises et prescripteurs s'articulant sur une présentation d'experts et un retour d'expérience au travers d'un panels d'entreprise.

L'objectif est d'informer à la fois sur le dispositif légal et réglementaire, sur les impacts éventuels dans l'exercice de leur métier, sur les démarches et actions particulières à entreprendre en vue de maintenir leur compétitivité ou de développer un avantage concurrentiel.

2. Information/identification :

- Accompagnement des entreprises vers la décarbonation et des pratiques plus durables : fixation d'objectifs, collaborations avec les partenaires de l'Invest tels que LME, Materia Nova, consultants agréés, bureaux d'études spécialisés, ...

- Structuration de l'offre en vue de renforcer la transition énergétique, de réduire la dépendance aux marchés de l'électricité et les émissions de CO₂ des entreprises.

3. Financement :

L'IMBC pourra, in fine, remplir son rôle de financier pour les investissements à réaliser par l'octroi de financements évolutifs, progressifs et plus attractifs.

Rapport de rémunération¹

Informations générales

Nom de l'organisme :	Société d'Investissement de Mons, du Borinage et du Centre
Nature juridique :	Société anonyme
Références légales :	n/a
Ministre de tutelle :	Pierre-Yves JEHOLET
Période de reporting :	Janvier 2023 à décembre 2023

A. Informations relatives aux Administrateurs publics

1. Informations relatives aux mandats et à la rémunération

Nom de l'organe de gestion* : Conseil d'administration	Titre	Date de désignation	Durée du mandat	Rémunération brute annuelle
		JJ/MM/AAAA	Années	EUR
Fabienne COUSIN	Administrateur	25/10/2019	Échéance en novembre 2024	806,64 €
Olivier DESTREBECQ	Administrateur	25/10/2019	Échéance en novembre 2024	1.346,19 €
Anaïs GOFFINET	Administrateur	25/10/2019	Échéance en novembre 2024	1.344,40 €
Catherine HOCQUET	Administrateur	25/10/2019	Échéance en novembre 2024	2.333,89 €
Mehdi MEZHOUD	Administrateur	25/10/2019	Échéance en novembre 2024	1.887,55 €

Commentaires

Le Conseil d'administration se compose de 15 Administrateurs répartis comme suit :

- Le nombre d'Administrateurs publics s'élève à 5 conformément à la décision du Gouvernement wallon du 19 avril 2018.
- Le nombre d'Administrateurs privés représentant les Actionnaires de catégorie B

¹ Visé à l'article 15, §1^{er} du décret du 12 février 2004 relatif au statut l'administrateur public et du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution.

* Mentionner ici les noms et prénoms. Le rapport de rémunération doit comprendre les informations individuelles et nominatives prévues à l'article 15, §2 et §3 du décret du 12 février 2004 relatif au statut l'administrateur public et du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution

- (secteur privé) s'élève à 7.
- Le nombre d'Administrateurs indépendants privés s'élève à 3.
 - Les montants des rémunérations (jetons de présence) concernent la S.A. Invest Mons-Borinage-Centre - maison mère - et ses 2 filiales la S.A. IMBC Capital Risque et la S.A. IMBC 2020.

2. Règles générales relatives à la rémunération des Administrateurs publics

Rémunération de l'Administrateur public :

- Rémunération de base annuelle ou mensuelle : non applicable.
- Jeton de présence par réunion : 225 € indexé, sur base d'une présence effective lors des 3 réunions du Conseil d'Administration de IMBC et ses 2 filiales ; la S.A. IMBC Capital Risque et la S.A. IMBC 2020. Si un Administrateur n'est présent qu'à 1 ou 2 réunions sur les 3, le montant du jeton est proraté (75 € indexé, par séance). Ce montant ne tient pas compte des frais de déplacement.
- Frais de déplacement : couverture des frais de déplacement dans les formes et conditions fixées par l'arrêté du Gouvernement wallon du 18 décembre 2003 portant Code de la Fonction publique wallonne.
- Autres avantages : non applicable.

3. Informations relatives aux mandats dérivés

Le mandat dérivé est le mandat ou la fonction exercé par l'Administrateur public qui lui a été confié par ou sur proposition de l'organisme dont il est issu.

Nom de l'organe de gestion*	Liste des mandats dérivés	Rémunération annuelle brute reversée à l'organisme
		EUR
Fabienne COUSIN	Administrateur de IMBC Capital Risque Administrateur de IMBC 2020	Mandat gratuit
Olivier DESTREBECQ	Administrateur de IMBC Capital Risque Administrateur de IMBC 2020	Mandat gratuit
Anaïs GOFFINET	Administrateur de IMBC Capital Risque Administrateur de IMBC 2020	Mandat gratuit
Catherine HOCQUET	Administrateur de IMBC Capital Risque Administrateur de IMBC 2020	Mandat gratuit

* Mentionner ici les noms et prénoms. Le rapport de rémunération doit comprendre les informations individuelles et nominatives prévues à l'article 15, §2 et §3 du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public et du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution

Mehdi MEZHOUD	Administrateur de IMBC Capital Risque Administrateur de IMBC 2020	Mandat gratuit
---------------	--	----------------

Commentaires :

n/a

4. Informations relatives à la répartition des genres

	Femmes	Hommes	Total
Membres de l'organe de gestion			
- dont Administrateurs publics	3	2	5
- dont Administrateurs non publics	3	7	10

Commentaires

n/a

5. Informations relatives à la participation aux réunions

*	Conseil d'Administration	Comité de rémunérations	Comité d'audit
Fabienne COUSIN	9/27	n/a	n/a
Olivier DESTREBECQ	15/27	n/a	n/a
Anaïs GOFFINET	15/27	n/a	n/a
Catherine HOCQUET	26/27	1/1	n/a
Mehdi MEZHOUD	18/27	n/a	2/2

Commentaires

Le nombre de 27 réunions de Conseil d'Administration correspond aux réunions qui se sont tenues en présentiel et en visioconférence au sein des 3 structures du Groupe IMBC : S.A. IMBC, S.A. IMBC Capital Risque et S.A. IMBC 2020.

Les gestionnaires privés ont assisté à l'ensemble des réunions des Conseils d'Administration, soit un taux de présence de 100 %.

* Mentionner ici les noms et prénoms. Le rapport de rémunération doit comprendre les informations individuelles et nominatives prévues à l'article 15, §2 et §3 du décret du 12 février 2004 relatif au statut l'administrateur public et du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution

B. Informations relatives au(x) gestionnaire(s)

1. Informations relatives à la relation de travail

*	Nature de la relation de travail	Si contrat: - Type de contrat - Date signature - Date entrée en fonction	Si mandat fonction publique: - Date A.G.W. désignation - Date entrée en fonction
Jean-Sébastien BELLE	Statut indépendant	Entrée en fonction le 30 septembre 1991 Depuis le 7 novembre 2014, convention de gestion d'indépendant	n/a
Sylvie CRETEUR	Statut salarié	CDI à dater du 1 ^{er} avril 1993	n/a

Commentaires

n/a

2. Informations relatives à la rémunération

Détail de la rémunération brute annuelle relative à la période de reporting (montants en EUR).

	Jean-Sébastien BELLE*	Sylvie CRETEUR*
Rémunération de base	314.544,72 €	314.758,03 €
Rémunération variable (le cas échéant)	n/a	n/a
Plan de pension complémentaire (le cas échéant)	16.000,01 €	37.499,92 €
Autres composantes de la rémunération	n/a	n/a
Total (rémunération brute annuelle)	330.544,73 €	352.257,95 €

Commentaires

- En ce qui concerne la rémunération que Monsieur Jean-Sébastien BELLE a perçu pour l'année 2023, il est précisé que le montant repris correspond au coût société en tant qu'indépendant, lequel prend à sa charge ses propres cotisations sociales, considérant également que la société ne doit pas prendre à sa charge les cotisations O.N.S.S. patronales.
- En ce qui concerne Madame Sylvie CRETEUR, le montant de la rémunération indiqué

* Mentionner ici les noms et prénoms. Le rapport de rémunération doit comprendre les informations individuelles et nominatives prévues à l'article 15, §2 et §3 du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public et du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution

pour l'année 2023 comprend l'O.N.S.S. travailleur. Il est par ailleurs précisé que le Groupe prend en charge des frais propres à l'employeur et de télétravail forfaitaires dont le montant est estimé à 4.715,40 € par an.

- Depuis sa mise en place, le plan de pension complémentaire a toujours été à contribution définie (et non d'un but à atteindre) et respecte la « règle des 80 % ».

3. Modalités de paiement de la rémunération variable (le cas échéant)

Il n'existe aucune rémunération variable pour les gestionnaires.

4. Informations relatives aux indemnités de départ

Application des dispositions générales en cette matière.

5. Informations relatives aux mandats dérivés

Le mandat dérivé est le mandat ou la fonction exercé par le gestionnaire qui lui a été confié par ou sur proposition de l'organisme dont il est issu.

Nom de l'organe de gestion* : Conseil d'administration	Liste des mandats dérivés	Rémunération annuelle brute reversée à l'organisme
		EUR
Jean-Sébastien BELLE	S.A. IMBC Spinnova S.A. IMBC Immo Lease	Mandats exercés à titre gratuit

Nom de l'organe de gestion* : Gestionnaire	Liste des mandats dérivés	Rémunération annuelle brute reversée à l'organisme
		EUR
Sylvie CRETEUR	S.A. IMBC Spinnova S.A. IMBC Immo Lease	Fonctions exercées à titre gratuit

Commentaires :

Le Groupe IMBC étant une société de financement et de capital à risque, il est, dans l'essence même de ses activités, indispensable que les membres de son personnel, en ce compris les gestionnaires, exercent des mandats d'Administrateur dans les sociétés du portefeuille.

* Mentionner ici les noms et prénoms. Le rapport de rémunération doit comprendre les informations individuelles et nominatives prévues à l'article 15, §2 et §3 du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public et du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution

Les mandats que les gestionnaires et les membres du personnel du Groupe IMBC exercent pour le Groupe dans le cadre de leur fonction le sont à titre gratuit ou s'il échet, les rémunérations sont versées directement à la maison mère.

[Handwritten signatures and scribbles]

Poli hylu Fh1

[Handwritten signatures and scribbles]

* Mentionner ici les noms et prénoms. Le rapport de rémunération doit comprendre les informations individuelles et nominatives prévues à l'article 15, §2 et §3 du décret du 12 février 2004 relatif au statut l'administrateur public et du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution

xxxx-xxxxxxx	0809432039	2024	EUR	23.0.4	m02-f	xx/xx/xxxx	37		C-cap 1
--------------	------------	------	-----	--------	-------	------------	----	--	---------

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **IMBC CAPITAL RISQUE**

Forme juridique : Société anonyme

Adresse : Rue des Quatre Fils Aymon

N° : 12-14

Boîte :

Code postal : 7000

Commune : Mons

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Hainaut, division Mons

Adresse Internet :

Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

0809.432.039

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

05-12-2023

Ce dépôt concerne :



les COMPTES ANNUELS en

EURO

approuvés par l'assemblée générale du

21-11-2024



les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01-07-2023

au

30-06-2024

l'exercice précédent des comptes annuels du

01-07-2022

au

30-06-2023

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

C-cap 6.1, C-cap 6.2.2, C-cap 6.2.3, C-cap 6.2.4, C-cap 6.2.5, C-cap 6.3.1, C-cap 6.3.4, C-cap 6.3.5, C-cap 6.3.6, C-cap 6.5.2, C-cap 6.8, C-cap 6.11, C-cap 6.17, C-cap 6.18.1, C-cap 6.18.2, C-cap 6.20, C-cap 7, C-cap 8, C-cap 9, C-cap 10, C-cap 11, C-cap 12, C-cap 13, C-cap 14, C-cap 15

Ce document imprimé n'est pas destiné à être déposé auprès de la Banque nationale de Belgique.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT
COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

TANCREDI Alfredo

Avenue du centenaire 52
7022 Hyon
BELGIQUE

Début de mandat : 2018-11-26

Fin de mandat : 2023-10-27

Administrateur

GOFFINET Anaïs

Rue de la Couronne 53
7334 Hautrage
BELGIQUE

Début de mandat : 2019-10-25

Fin de mandat : 2024-11-21

Administrateur

PRIGNON Anne

rue Emile Servais 28
6032 Mont-sur-Marchienne
BELGIQUE

Début de mandat : 2018-11-26

Fin de mandat : 2023-10-27

Administrateur

COLMANT Bruno

Avenue de Toutes les Couleurs 60
1200 Woluwe-Saint-Lambert
BELGIQUE

Début de mandat : 2022-06-21

Fin de mandat : 2023-10-27

Début de mandat : 2023-10-27

Fin de mandat : 2028-11-16

Administrateur
Administrateur

SITA Bruno

Rue des Flamands 17
7170 Manage
BELGIQUE

Début de mandat : 2022-10-28

Fin de mandat : 2023-10-27

Début de mandat : 2023-10-27

Fin de mandat : 2028-11-16

Administrateur
Administrateur

HOCQUET Catherine

Route d'Ath 112
7020 Nimy (Mons)
BELGIQUE

Début de mandat : 2019-10-25

Fin de mandat : 2024-11-21

Administrateur

de DORLODOT Damien

Square du Lion 9
1470 Genappe
BELGIQUE

Début de mandat : 2022-10-28

Fin de mandat : 2023-10-27

Début de mandat : 2023-10-27

Fin de mandat : 2028-11-16

Vice-président du Conseil d'Administration
Vice-président du Conseil d'Administration

ROOSENS Danny

Rue du Pré Sabot 15
7190 Ecaussinnes
BELGIQUE

Début de mandat : 2023-10-27

Fin de mandat : 2028-11-16

Administrateur

FRIART Dominique

Rue Notre-Dame Débonnaire 15
7000 Mons
BELGIQUE
Début de mandat : 2018-11-26
Début de mandat : 2023-10-27

Fin de mandat : 2023-10-27
Fin de mandat : 2028-11-16

John. Nijke Fls
Administrateur
Administrateur

COUSIN Fabienne

Rue Emile Vandervelde 140
7000 Mons
BELGIQUE
Début de mandat : 2019-10-25

Fin de mandat : 2024-11-21

Administrateur

BRION Fabrice

Chemin des Grands Prés 71
7012 Jemappes
BELGIQUE
Début de mandat : 2023-10-27

Fin de mandat : 2028-11-16

[Signature]
Administrateur

ABRAHAM Julie

Avenue des Aubepines 132
1180 Uccle
BELGIQUE
Début de mandat : 2023-10-27

Fin de mandat : 2028-11-16

[Signature]
Administrateur

MEZHOUD Medhi

rue des Fonds Gaillards 108
7100 La Louvière
BELGIQUE
Début de mandat : 2019-10-25

Fin de mandat : 2024-11-21

[Signature]
Administrateur

MARTIN Michel

avenue du Bel Horizon 17
6530 Thuin
BELGIQUE
Début de mandat : 2018-11-26
Début de mandat : 2023-10-27

Fin de mandat : 2023-10-27
Fin de mandat : 2028-11-16

[Signature]
Administrateur
Administrateur

CRAPPE Nathalie

Rue de Frameries 46
7040 Quevy-le-Petit
BELGIQUE
Début de mandat : 2022-10-28
Début de mandat : 2023-10-27

Fin de mandat : 2023-10-27
Fin de mandat : 2028-11-16

[Signature]
Administrateur
Administrateur

DESTREBECQ Olivier

Rue Arthur Warocqué 50
7100 La Louvière
BELGIQUE
Début de mandat : 2019-10-25

Fin de mandat : 2024-11-21

Administrateur

ROLAND Serge

Voie des Curés 5
7050 Jurbiise
BELGIQUE
Début de mandat : 2022-10-28
Début de mandat : 2023-10-27

Fin de mandat : 2023-10-27
Fin de mandat : 2028-11-16

[Signature]
Président du Conseil d'Administration
Président du Conseil d'Administration

S.A. Holding Financière du Ponant

0691729863
Rue des Quatre Fils Aymon 12-14
7000 MONS
BELGIQUE
Début de mandat : 2018-11-26

Fin de mandat : 2023-10-27

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par :

NICOLAS Louis

[Signatures]
Administrateur

S.A. Wallonie Entreprendre

0793630244

Avenue Maurice Destenay 13

4000 Liège

BELGIQUE

Début de mandat : 2023-06-09

Fin de mandat :

Observateur

Représenté directement ou indirectement par :

KARLSHAUSEN Pierre-Yves

RSM Interaudit SRL (B00091)

0436391122

Rue Antoine de Saint Exupéry 14

6041 Gosselies

BELGIQUE

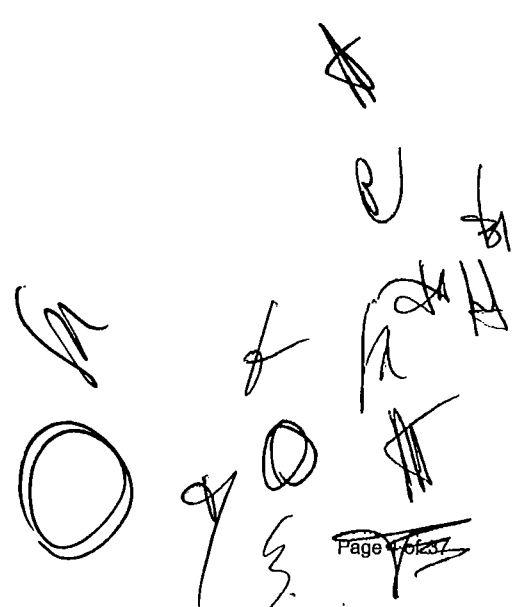
Début de mandat : 2021-10-22

Fin de mandat : 2024-11-21

Réviseur d'entreprises

Représenté directement ou indirectement par :

LEJUSTE Thierry (A01286)



DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

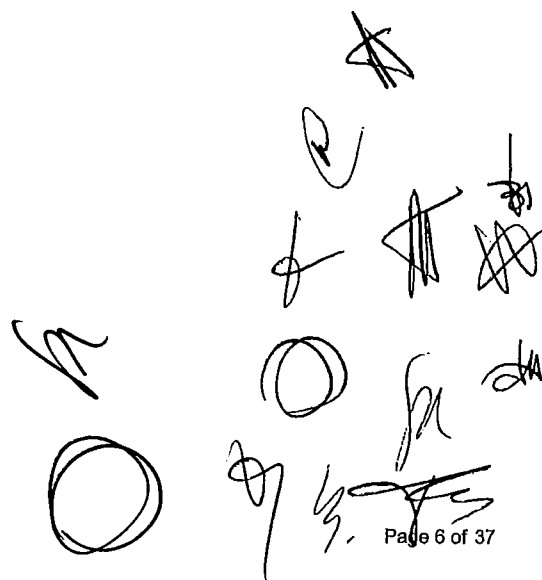
Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

Handwritten signatures and marks, including a large circle and various initials, are present at the bottom right of the page.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	86.934.074	78.057.303
Immobilisations incorporelles	6.2	21		
Immobilisations corporelles	6.3	22/27		
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Moblier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres Immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.4/6.5.1	28	86.934.074	78.057.303
Entreprises liées	6.15	280/1	3.800.000	3.800.000
Participations		280	3.800.000	3.800.000
Créances		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3	613.944	4.525.764
Participations		282	208.500	4.054.539
Créances		283	405.444	471.225
Autres immobilisations financières		284/8	82.520.130	69.731.539
Actions et parts		284	4.943.715	434.344
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	77.576.415	69.297.195



ACTIFS CIRCULANTS
Créances à plus d'un an

Créances commerciales

Autres créances

Stocks et commandes en cours d'exécution
Stocks

Approvisionnements

En-cours de fabrication

Produits finis

Marchandises

Immeubles destinés à la vente

Acomptes versés

Commandes en cours d'exécution

Créances à un an au plus

Créances commerciales

Autres créances

Placements de trésorerie

Actions propres

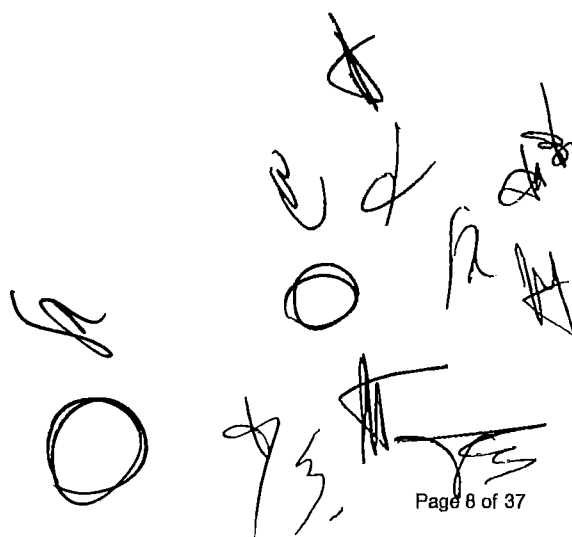
Autres placements

Valeurs disponibles
Comptes de régularisation
TOTAL DE L'ACTIF

Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
	29/58	<u>66.170.085</u>	<u>72.865.324</u>
	29		
	290		
	291		
	3		
	30/36		
	30/31		
	32		
	33		
	34		
	35		
	36		
	37		
	40/41	10.044.255	11.200.738
	40		
	41	10.044.255	11.200.738
6.5.1/6.6	50/53	41.497.173	59.058.734
	50		
	51/53	41.497.173	59.058.734
	54/58	14.628.657	2.605.852
6.6	490/1		
	20/58	153.104.159	150.922.627

Handwritten signatures and stamps are present at the bottom of the page, including a large circular stamp and several illegible signatures.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES				
Apport	6.7.1	10/15	<u>138.438.066</u>	<u>138.168.732</u>
Capital		10/11	130.487.964	130.487.964
Capital souscrit		10	130.487.964	130.487.964
Capital non appelé		100	130.487.964	130.487.964
En dehors du capital		101		
Primes d'émission		11		
Autres		1100/10		
		1109/19		
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	5.270.604	5.129.203
Réserves indisponibles		130/1	5.270.604	5.129.203
Réserve légale		130	639.619	626.153
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319	4.630.985	4.503.050
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	2.679.498	2.551.565
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		18		<u>105.625</u>
Provisions pour risques et charges		180/5		105.625
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.8	164/5		105.625
Impôts différés		168		

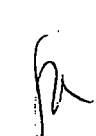


	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	14.666.093	12.648.270
Dettes à plus d'un an	6.9	17	4.000.000	4.500.000
Dettes financières		170/4	4.000.000	4.500.000
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173	4.000.000	4.500.000
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	10.641.554	8.107.779
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	500.000	500.000
Dettes financières		43	7.000.000	
Etablissements de crédit		430/8	7.000.000	
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	13.040	12.289
Fournisseurs		440/4	13.040	12.289
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	46		
Impôts		450/3		
Rémunérations et charges sociales		454/9		
Autres dettes		47/48	3.128.514	7.595.490
Comptes de régularisation	6.9	492/3	24.539	40.491
TOTAL DU PASSIF		10/49	153.104.159	150.922.627



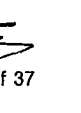








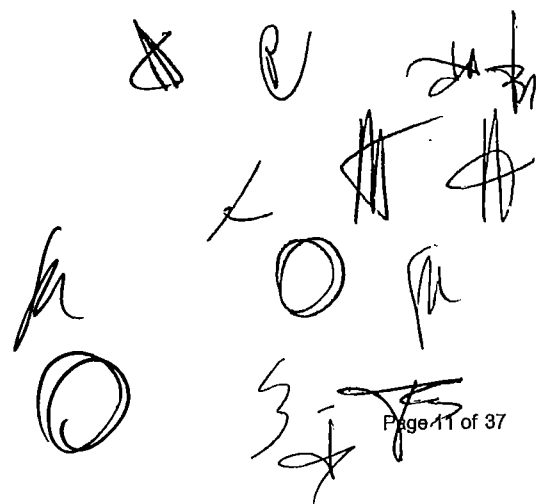


COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A		13.008
Chiffre d'affaires	6.10	70		
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)	(+)/(-)	71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	6.10	74		
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A		13.008
Coût des ventes et des prestations		60/66A	3.170.641	1.935.794
Approvisionnements et marchandises		60		
Achats		600/6		
Stocks: réduction (augmentation)	(+)/(-)	609		
Services et biens divers		61	3.162.640	1.933.682
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	6.10 62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630		
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	6.10 631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	6.10 635/6		
Autres charges d'exploitation	6.10	640/6	1.751	2.112
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A	6.250	
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)	9901	-3.170.641	-1.922.786

Page 10 of 37

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	4,317.357	3.562.062
Produits financiers récurrents		76	3.805.863	3.187.083
Produits des immobilisations financières		750	1.288.729	1.267.759
Produits des actifs circulants		761	2.055.416	1.824.022
Autres produits financiers	6.11	752/9	461.718	95.302
Produits financiers non récurrents	6.12	76B	511.494	374.979
		65/66B	877.382	1.272.595
Charges financières				
Charges financières récurrentes	6.11	65	470.067	331.179
Charges des dettes		650	203.267	33.880
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	661		
Autres charges financières		652/9	266.800	297.299
Charges financières non récurrentes	6.12	66B	407.315	941.416
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	269.334	366.681
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	6.13	67/77	
Impôts		670/3		
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	269.334	366.681
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	269.334	366.681



AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

Bénéfice (Perte) à affecter
 Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter
 Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent

Prélèvement sur les capitaux propres
 sur l'apport
 sur les réserves

Affectation aux capitaux propres
 à l'apport
 à la réserve légale
 aux autres réserves

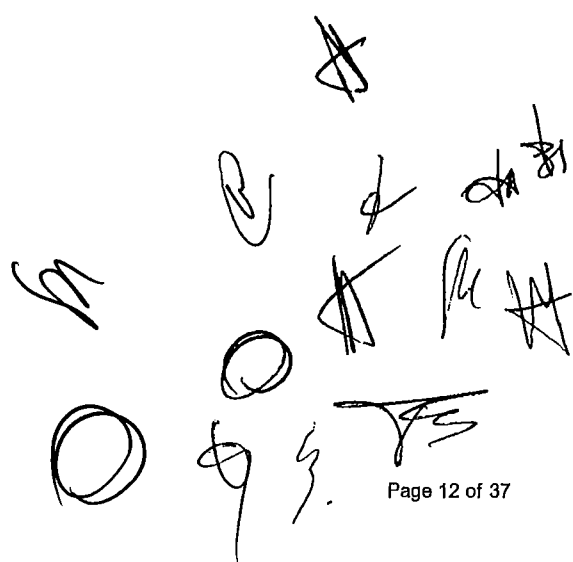
Bénéfice (Perte) à reporter

Intervention des associés dans la perte

Bénéfice à distribuer

Rémunération de l'apport
 Administrateurs ou gérants
 Travailleurs
 Autres allocataires

	Codes	Exercice	Exercice précédent
(+)/(-)	9906	2.820.899	2.744.072
(+)/(-)	(9905)	269.334	366.681
(+)/(-)	14P	2.551.565	2.377.391
	791/2		
	791		
	792		
	691/2	141.401	192.507
	691		
	6920	13.467	18.334
	6921	127.934	174.173
(+)/(-)	(14)	2.679.498	2.551.565
	794		
	694/7		
	694		
	695		
	698		
	697		



ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

FRAIS DE DÉVELOPPEMENT

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

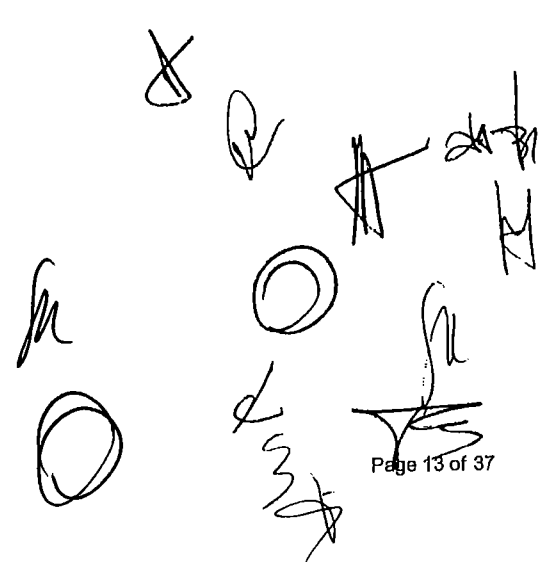
Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8051P	XXXXXXXXXX	43.970
8021		
8031		
(+)/(-) 8041		
8051	43.970	
8121P	XXXXXXXXXX	43.970
8071		
8081		
8091		
8101		
(+)/(-) 8111		
8121	43.970	
81311	0	



ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

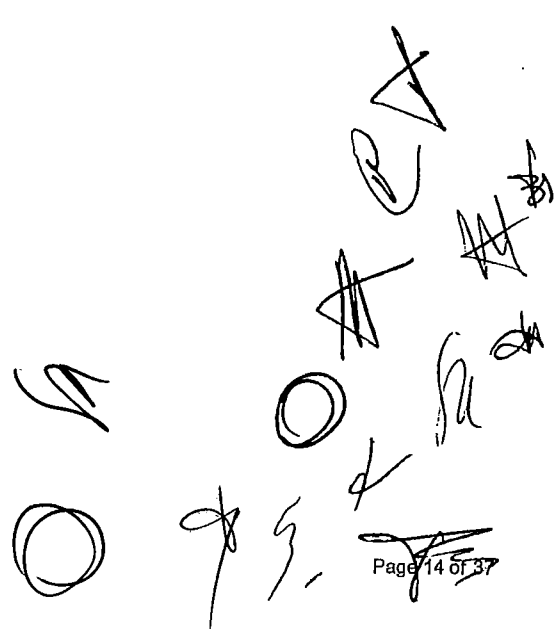
Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8192P	XXXXXXXXXX	4.474
8162		
8172		
(+)/(-) 8182		
8192	4.474	
8252P	XXXXXXXXXX	
8212		
8222		
8232		
(+)/(-) 8242		
8252		
8322P	XXXXXXXXXX	4.474
8272		
8282		
8292		
8302		
(+)/(-) 8312		
8322	4.474	
(23)		



MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

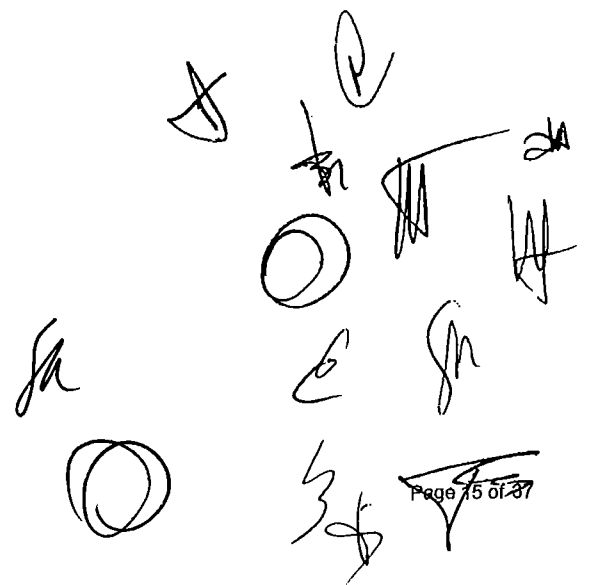
Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

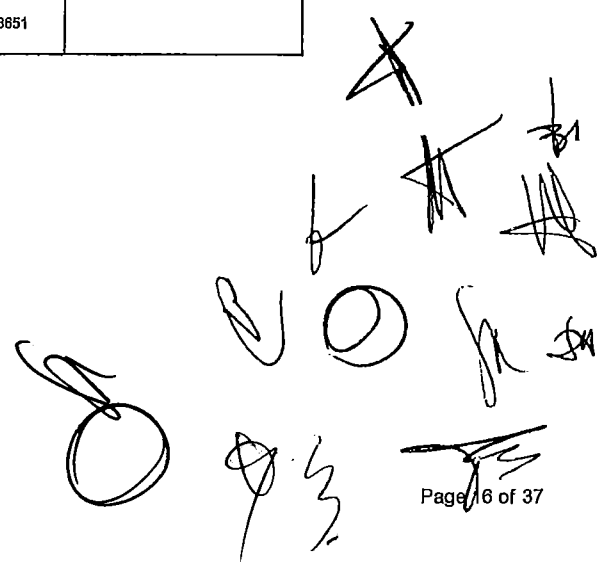
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8193P	XXXXXXXXXX	251.263
8163		
8173		
(+)/(-) 8183		
8193	251.263	
8253P	XXXXXXXXXX	
8213		
8223		
8233		
(+)/(-) 8243		
8253		
8323P	XXXXXXXXXX	251.263
8273		
8283		
8293		
8303		
(+)/(-) 8313		
8323	251.263	
(24)		



ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P	XXXXXXXXXX	3.800.000
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8361		
Cessions et retraits	8371		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8381		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391	3.800.000	
Plus-values au terme de l'exercice	8451P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8411		
Acquises de tiers	8421		
Annulées	8431		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8441		
Plus-values au terme de l'exercice	8451		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8471		
Reprises	8481		
Acquises de tiers	8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8501		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8511		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8541		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(280)	<u>3.800.000</u>	
ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281P	<u>XXXXXXXXXX</u>	
Mutations de l'exercice			
Additions	8601		
Remboursements	8591		
Réductions de valeur actées	8601		
Réductions de valeur reprises	8611		
Différences de change	(+)/(-) 8621		
Autres	(+)/(-) 8631		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(281)		
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8651		



**ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - PARTICIPATIONS,
ACTIONS ET PARTS**

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions

Cessions et retraits

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Reprises

Acquises de tiers

Annulées à la suite de cessions et retraits

Transférées d'une rubrique à une autre

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Mutations de l'exercice

Additions

Remboursements

Réductions de valeur actées

Réductions de valeur reprises

Différences de change

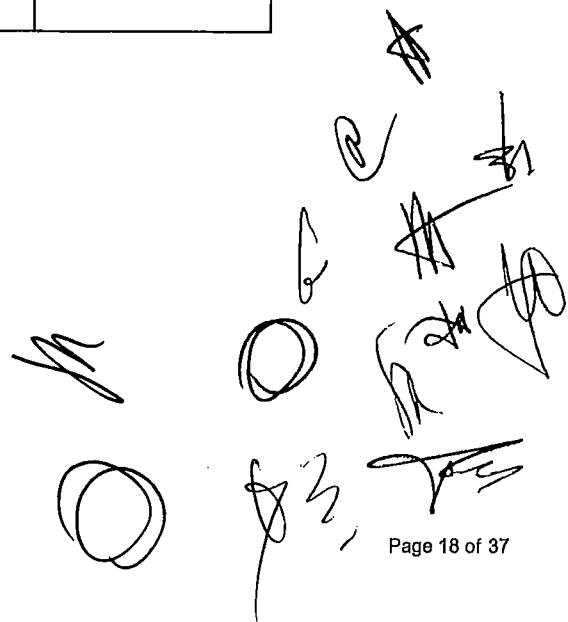
Autres

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

**RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE
L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8392P	XXXXXXXXXX	4,054,539
8362	160.000	
8372		
(+)/(-) 8382	-4.006.039	
8392	208.500	
8452P	XXXXXXXXXX	
8412		
8422		
8432		
(+)/(-) 8442		
8452		
8522P	XXXXXXXXXX	
8472		
8482		
8492		
8502		
(+)/(-) 8512		
8522		
8552P	XXXXXXXXXX	
(+)/(-) 8542		
8552		
(282)	208.500	
283P	XXXXXXXXXX	471,225
8582		
8592	65.781	
8602		
8612		
(+)/(-) 8622		
(+)/(-) 8632		
(283)	405.444	
8652		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	XXXXXXXXXX	621.856
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363	565.836	
Cessions et retraits	8373		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8383	4.006.039	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393	5.193.731	
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8443		
Plus-values au terme de l'exercice	8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	XXXXXXXXXX	187.512
Mutations de l'exercice			
Actées	8473	62.504	
Reprises	8483		
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523	250.016	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(284)	<u>4.943.715</u>	
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	<u>XXXXXXXXXX</u>	<u>69.297.195</u>
Mutations de l'exercice			
Additions	8583	18.769.507	
Remboursements	8593	10.698.846	
Réductions de valeur actées	8603	344.811	
Réductions de valeur reprises	8613	343.370	
Différences de change	(+)/(-) 8623		
Autres	(+)/(-) 8633	210.000	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(285/8)	<u>77.576.415</u>	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8653		

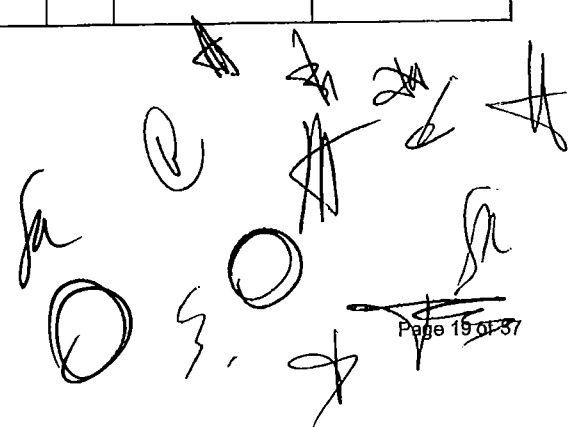


INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, des capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres
		Nombre	%				Résultat net
							(+) ou (-) (en unités)
AMB S.A. 0401117170 BELGIQUE	Actions	398	5,01		2023-12-31	EUR	23.567.429
DESIX SRL 1009539079 Société à responsabilité limitée Qual du Pont Canal 3 7110 Houdeng-Goegnies BELGIQUE	Actions	20	10				
Gallee Energy 1 S.A. 0722986827 BELGIQUE	Actions	100	10		2022-12-31	EUR	808.164
I-CARE HOLDING S.A. 0682567719 BELGIQUE	Actions	41.203	0,16		2023-12-31	EUR	62.349.668
IMBC SPINNOVA S.A. 0870661013 BELGIQUE	Actions	3.040	98,7		2023-06-30	EUR	2.092.841
RUBBERGREEN S.A. 0812243356 Société anonyme Route de Bavay 44 7080 Frameries BELGIQUE	Actions	13.391	5,25		2022-12-31	EUR	5.022.615
SMOVIN S.A. 0649610582 BELGIQUE	Actions	7.386	7,81		2023-12-31	EUR	-789.128
SPARKOHI S.C. 0462311896 BELGIQUE	Actions	1.500	6,43		2023-12-31	EUR	13.645.717



PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe
 Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé
 Actions et parts - Montant non appelé
 Métaux précieux et œuvres d'art

Titres à revenu fixe

Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

Avec une durée résiduelle ou de préavis
 d'un mois au plus
 de plus d'un mois à un an au plus
 de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
6681		
6682		
6683		
52		
6684		
53	41.497.173	59.058.734
6686		
6687	97.173	58.734
6688	41.400.000	59.000.000
6689		

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

Exercice

Handwritten signatures and initials are present at the bottom of the page, including a large circular stamp and several scribbled-out marks.

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

Capital

Capital souscrit au terme de l'exercice

Capital souscrit au terme de l'exercice

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital

Catégories d'actions

Cat A

Cat B

Actions nominatives

Actions dématérialisées

Capital non libéré

Capital non appelé

Capital appelé, non versé

Actionnaires redevables de libération

Actions propres

Détenues par la société elle-même

Montant du capital détenu

Nombre d'actions correspondantes

Détenues par ses filiales

Montant du capital détenu

Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion

Montant des emprunts convertibles en cours

Montant du capital à souscrire

Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Suite à l'exercice de droits de souscription

Nombre de droits de souscription en circulation

Montant du capital à souscrire

Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit

Parts non représentatives du capital

Répartition

Nombre de parts

Nombre de voix qui y sont attachées

Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même

Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXX	130.487.964
(100)	130.487.964	

Codes	Montants	Nombre d'actions
	57.674.196	7.619
	72.813.768	9.619
8702	XXXXXXXXXX	
8703	XXXXXXXXXX	

Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
(101)		XXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXX	

Codes	Exercice
8721	
8722	
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)

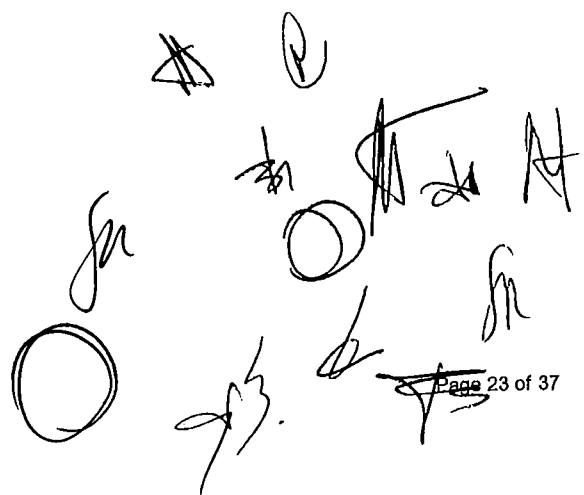
Exercice

[Handwritten signatures and initials]

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par la société en vertu de l'article 7:225 du Code des sociétés et des associations, l'article 14, alinéa 4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes ou l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.

DÉNOMINATION des personnes détenant des droits sociaux dans la société, avec mention de L'ADRESSE (du siège pour les personnes morales) et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			
	Nature	Nombre de droits de vote		%
		Attachés à des titres	Non liés à des titres	
S.A. Invest Mons-Borinage-Centre 0436833758 BELGIQUE	ACTIONS	9.619		55,8
S.A. Wallonie Entreprendre 0793630244 BELGIQUE	Actions	7.619		44,2

A collection of handwritten signatures and initials, including a large 'A', a 'P', and several other stylized marks, some enclosed in circles.

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Autres dettes

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Autres dettes

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

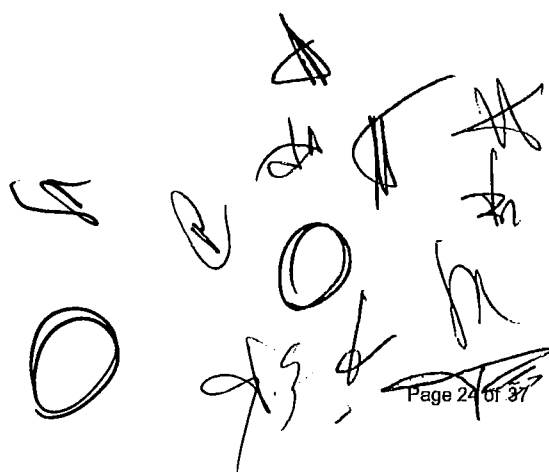
Effets à payer

Acomptes sur commandes

Autres dettes

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

Codes	Exercice
8801	500.000
8811	
8821	
8831	
8841	500.000
8851	
8861	
8871	
8881	
8891	
8901	
(42)	500.000
8802	2.000.000
8812	
8822	
8832	
8842	2.000.000
8852	
8862	
8872	
8882	
8892	
8902	
8912	2.000.000
8803	2.000.000
8813	
8823	
8833	
8843	2.000.000
8853	
8863	
8873	
8883	
8893	
8903	
8913	2.000.000



DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

- Dettes financières
 - Emprunts subordonnés
 - Emprunts obligataires non subordonnés
 - Dettes de location-financement et dettes assimilées
 - Etablissements de crédit
 - Autres emprunts
- Dettes commerciales
 - Fournisseurs
 - Effets à payer
- Acomptes sur commandes
- Dettes salariales et sociales
- Autres dettes

Codes	Exercice
8921	
8931	
8941	
8951	
8961	
8971	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	
8922	
8932	
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9082	

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

- Dettes financières
 - Emprunts subordonnés
 - Emprunts obligataires non subordonnés
 - Dettes de location-financement et dettes assimilées
 - Etablissements de crédit
 - Autres emprunts
- Dettes commerciales
 - Fournisseurs
 - Effets à payer
- Acomptes sur commandes
- Dettes fiscales, salariales et sociales
 - Impôts
 - Rémunérations et charges sociales
- Autres dettes

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Codes	Exercice
9072	
9073	
450	
9076	
9077	

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

Impôts (rubriques 450/3 et 179 du passif)

- Dettes fiscales échues
- Dettes fiscales non échues
- Dettes fiscales estimées

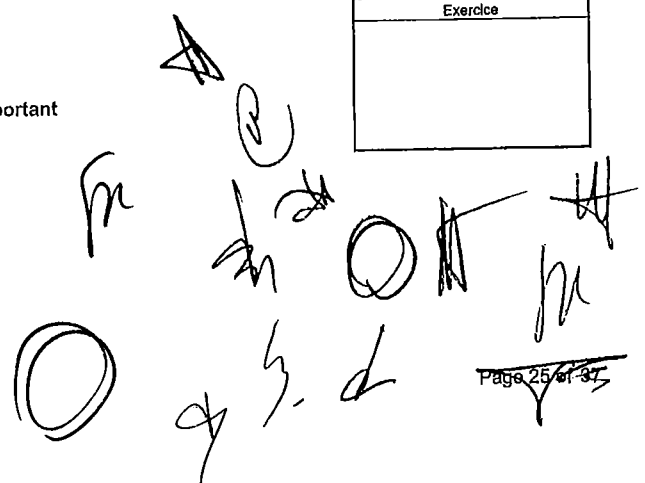
Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 179 du passif)

- Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale
- Autres dettes salariales et sociales

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

Exercice



RÉSULTATS D'EXPLOITATION

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Ventilation par catégorie d'activité

Ventilation par marché géographique

Autres produits d'exploitation

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

CHARGES D'EXPLOITATION

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

Cotisations patronales d'assurances sociales

Primes patronales pour assurances extralégales

Autres frais de personnel

Pensions de retraite et de survie

Codes	Exercice	Exercice précédent
740		
9086		
9087		
9088		
620		
621		
622		
623		
624		

Handwritten signatures and initials at the bottom of the page.

Provisions pour pensions et obligations similaires

Dotations (utilisations et reprises)

Réductions de valeur

Sur stocks et commandes en cours

Actées

Reprises

Sur créances commerciales

Actées

Reprises

Provisions pour risques et charges

Constitutions

Utilisations et reprises

Autres charges d'exploitation

Impôts et taxes relatifs à l'exploitation

Autres

Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société

Nombre total à la date de clôture

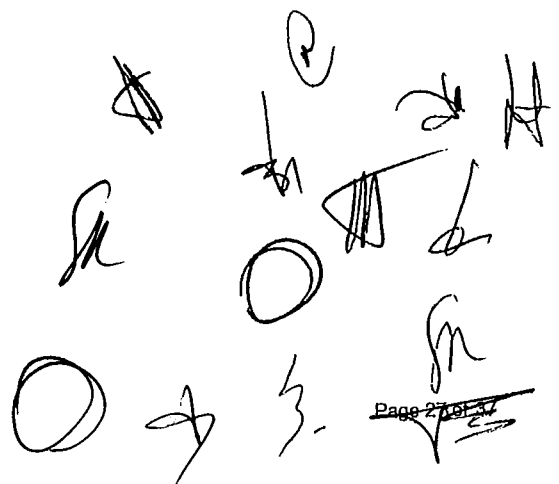
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais pour la société

(+)/(-)

Codes	Exercice	Exercice précédent
635		
9110		
9111		
9112		
9113		
9115		
9116		
640	1.751	2.112
641/8		
9096		
9097		
9098		
617		



PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

PRODUITS NON RÉCURRENTS

Produits d'exploitation non récurrents

Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles

Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents

Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles

Autres produits d'exploitation non récurrents

Produits financiers non récurrents

Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières

Reprises de provisions pour risques et charges financiers non récurrents

Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières

Autres produits financiers non récurrents

CHARGES NON RÉCURRENTES

Charges d'exploitation non récurrentes

Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles

Provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents: dotations (utilisations) (+)/(-)

Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles

Autres charges d'exploitation non récurrentes

Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)

Charges financières non récurrentes

Réductions de valeur sur immobilisations financières

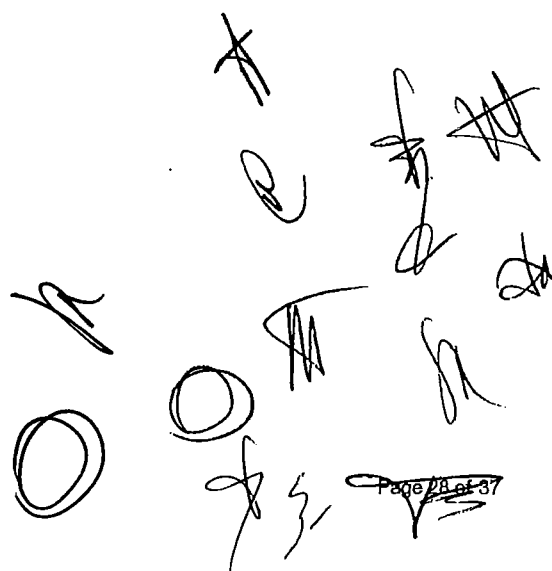
Provisions pour risques et charges financiers non récurrents: dotations (utilisations) (+)/(-)

Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières

Autres charges financières non récurrentes

Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)

Codes	Exercice	Exercice précédent
76	511.494	387.987
(76A)		13.008
760		
7620		
7630		
764/8		13.008
(76B)	511.494	374.979
761	343.370	374.979
7621	105.625	
7631	56.949	
769	5.550	
66	413.565	941.416
(66A)	6.250	
660		
(+)(-) 6620		
6630		
664/7	6.250	
(-) 6690		
(66B)	407.315	941.416
661	407.315	941.416
(+)(-) 6621		
6631		
668		
(-) 6691		



IMPÔTS ET TAXES

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Impôts sur le résultat de l'exercice

Impôts et précomptes dus ou versés

Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif

Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

Suppléments d'impôts dus ou versés

Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

DNA

RDV

Codes	Exercice
9134	
9135	
9136	
9137	
9138	
9139	
9140	
	50.253
	70.194

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Exercice

Sources de latences fiscales

Latences actives

Perles fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs

Autres latences actives

Latences passives

Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	
9142	8.664
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte

A la société (déductibles)

Par la société

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel

Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145		
9146		
9147		
9148		

Handwritten signatures and stamps at the bottom of the page, including a large circular stamp and several illegible signatures.

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS

Dont

- Effets de commerce en circulation endossés par la société
- Effets de commerce en circulation tirés ou avallés par la société
- Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société

GARANTIES RÉELLES

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société

Hypothèques

- Valeur comptable des immeubles grevés
- Montant de l'inscription
- Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre l'inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

- Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement
- Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

- La valeur comptable des actifs grevés
- Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

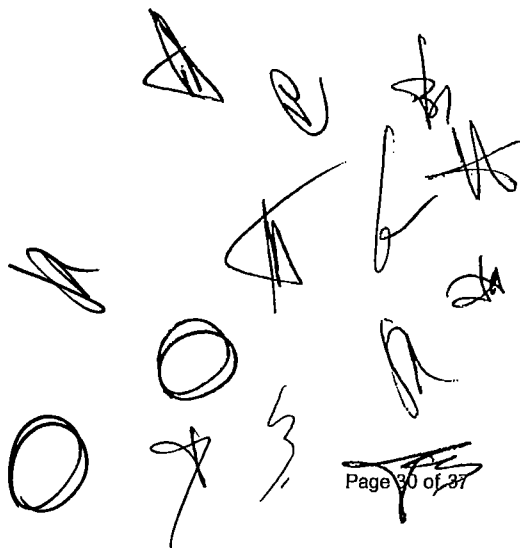
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

- Le montant des actifs en cause
- Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

- La valeur comptable du bien vendu
- Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
9149	
9150	
9151	
9153	
91611	
91621	
91631	
91711	
91721	
91811	
91821	
91911	
91921	
92011	
92021	



Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre l'inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
91612	
91622	
91632	
91712	
91722	
91812	
91822	
91912	
91922	
92012	
92022	

BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE LA SOCIÉTÉ, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN

ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS

ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS

MARCHÉ À TERME

Marchandises achetées (à recevoir)

Marchandises vendues (à livrer)

Devises achetées (à recevoir)

Devises vendues (à livrer)

Codes	Exercice
9213	
9214	
9215	
9216	

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

Exercice

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Engagements pris et non encore libérés
Co débllion Straight Loan

Exercice
5.278.002
14.000.000

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Mesures prises pour en couvrir la charge

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées
Bases et méthodes de cette estimation

Codes	Exercice
9220	

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats

Exercice

Handwritten signatures and initials at the bottom of the page.

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

Exercice

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

Exercice

[Handwritten signatures and initials]

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

ENTREPRISES LIÉES

Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Placements de trésorerie

Actions

Créances

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

Autres engagements financiers significatifs

Résultats financiers

Produits des immobilisations financières

Produits des actifs circulants

Autres produits financiers

Charges des dettes

Autres charges financières

Cessions d'actifs immobilisés

Plus-values réalisées

Moins-values réalisées

Codes	Exercice	Exercice précédent
(280/1)	3.800.000	3.800.000
(280)	3.800.000	3.800.000
9271		
9281		
9291	7.141.573	7.618.168
9301		
9311	7.141.573	7.618.168
9321		
9331		
9341		
9351	3.127.712	7.586.078
9361		
9371	3.127.712	7.586.078
9381		
9391		
9401		
9421		
9431		
9441		
9461		
9471	175.575	
9481		
9491		

Page 34 of 37

ENTREPRISES ASSOCIÉES

Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

Autres engagements financiers significatifs

AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION

Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

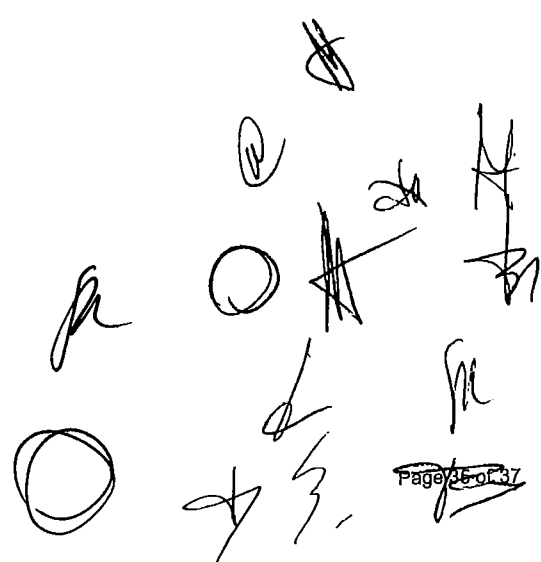
A un an au plus

Codes	Exercice	Exercice précédent
9253		
9263		
9273		
9283		
9293		
9303		
9313		
9353		
9363		
9373		
9383		
9393		
9403		
9252	613.944	4.525.764
9262	208.500	4.054.539
9272		
9282	405.444	471.225
9292		
9302		
9312		
9352		
9362		
9372		

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Exercice



RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	
9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du (des) commissaire(s)

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	11.180
95061	
95062	
95083	
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

[Handwritten signatures and marks]

RÈGLES D'ÉVALUATION

ACTIF

1. Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont évalués à leur coût d'acquisition.

Ils sont amortis sur une période de cinq ans maximum.

Toutefois, le Conseil d'Administration a la faculté de décider d'amortir totalement les frais d'établissement sur l'exercice au cours duquel ils ont été exposés.

2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur prix d'acquisition.

Si leur durée d'utilisation est limitée dans le temps, un amortissement sur cinq ans maximum peut être pratiqué.

Si leur utilisation n'est pas limitée dans le temps, ces immobilisations ne sont pas amorties mais font l'objet d'une réduction de valeur en cas de dépréciation durable.

Dans tous les cas, le Conseil d'Administration procède à une évaluation annuelle de ces immobilisations.

3. Immobilisations Corporelles

3.1. Bâtiments

Suite à la réévaluation des bâtiments, il a été décidé d'amortir ce poste en 30 ans suivant un amortissement linéaire. On procède à

l'amortissement prorata temporis pour l'ensemble des nouvelles acquisitions de l'exercice.

La plus-value de réévaluation sera amortie comptablement sur 30 ans également.

3.2. Travaux de rénovation

Suite à la réévaluation des bâtiments, il a été décidé d'amortir ce poste en 30 ans suivant un amortissement linéaire. On procède à

l'amortissement prorata temporis pour l'ensemble des nouvelles acquisitions de l'exercice.

3.3. Mobilier et matériel Informatique

Ce poste est amorti en 5 ans suivant un amortissement linéaire. On procède à l'amortissement prorata temporis pour l'ensemble des nouvelles acquisitions de l'exercice.

Le Conseil d'Administration peut demander de pratiquer un amortissement accéléré, complémentaire ou exceptionnel.

4. Immobilisations Financières

4.1. Participation dans les entreprises liées et avec liens de participation

Les titres sont entrés à leur valeur d'acquisition, de souscription ou d'apport. Les frais accessoires sont pris directement en charge par le compte de résultat.

Ces titres font l'objet chaque année d'une évaluation individuelle.

Une réduction de valeur de prudence est appliquée si celle-ci a un caractère durable et compte tenu de la situation financière et de rentabilité

de la société dans laquelle les parts sont détenues.

Des reprises de réduction de valeur peuvent être opérées quand la valeur estimative est supérieure à la valeur comptable nette et pour autant que

cette reprise ait un caractère durable.

Une réévaluation de la valeur comptable de la participation peut être décidée par le Conseil d'Administration, si la plus-value est certaine et

durable.

4.2. Créances sur les entreprises liées et avec liens de participation et autres

créances

Ces créances sont comptabilisées à leur valeur nominale ou à leur prix d'acquisition.

Ces interventions font l'objet d'une analyse précise, au cas par cas, et chaque société financée est également suivie de manière régulière.

Le Conseil d'Administration prendra position sur la nécessité d'acter des réductions de valeur lorsque la société débitrice :

- est en retard de paiement ;
- a demandé des reports d'échéance ;
- est dans une situation présumée difficile ;
- est soumise à des risques divers.

Ou si une contestation est née quant à la nature e/ou la valeur de la créance.

Dans le calcul de la réduction de valeur, le Conseil tiendra compte de toutes les possibilités de recours dont il dispose.

Les réductions de valeur ne seront actées que si elles ont un caractère durable.

Des reprises de réduction de valeur peuvent être opérées lors d'un retour à meilleure fortune et pour autant que cette reprise ait un caractère

durable.

5. Créances à moins d'un an

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale ou à leur valeur d'acquisition et feront l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur

de réalisation est inférieure à leur valeur comptable. Le critère de durabilité sera pris en considération.

6. Placements de trésorerie et valeurs disponibles

Les placements de trésorerie et valeurs disponibles sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou valeur nominale hors frais accessoires.

7. Comptes de régularisation

Sont portés à cette rubrique, les différentes corrections sur produits et charges ou estimations de produits à recevoir ainsi que de charges à

imputer dont il faut tenir compte.

PASSIF

1. Provision pour risques et charges

Le Conseil d'Administration procédera chaque année à un examen complet des provisions antérieurement constituées ou à constituer en couverture de

risques et charges auxquelles l'entreprise est soumise.

Il fixera pour chaque type de risque les méthodes d'évaluation appropriées.

2. Dettes

Les dettes sont reprises au passif du bilan à leur valeur nominale.

3. Comptes de régularisation

Sont portés à cette rubrique, les différentes corrections sur produits et charges ou estimations de produits acquis ainsi que de charges à

reporter dont il faut tenir compte.

COMPTES D'ORDRE

Sous cette rubrique sont inscrits, par catégorie, les engagements et droits de recours résultant :

- de sûretés réelles ou personnelles attachées aux dettes ou engagements de tiers ;
- de promesses d'achat ou de rachat ;

N° 0809432039 C-cap 6.19

Page 38 of 51

- tous les engagements ou droits de recours qui ne figure pas au bilan.

IMBC CAPITAL RISQUE SA

Rapport du commissaire

30 juin 2024

THE POWER OF BEING UNDERSTOOD
AUDIT | TAX | CONSULTING

RSM

fm

O

7

RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2024

(COMPTES ANNUELS)

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de IMBC Capital Risque SA (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 22 octobre 2021, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 30 juin 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de IMBC Capital Risque durant 14 exercices consécutifs.

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 30 juin 2024, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 153.104.159 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 269.334.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 30 juin 2024, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

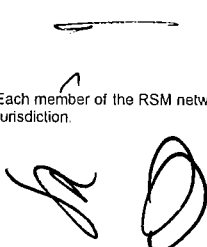
Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

AUDIT | TAX | CONSULTING

RSM Belgium is a member of the RSM network and trades as RSM. RSM is the trading name used by the members of the RSM Network. Each member of the RSM network is an independent accounting and consulting firm which practices in his own right. The RSM network is not itself a separate legal entity in any jurisdiction.

RSM InterAudit SRL - Réviseurs d'entreprises - Siège social : Chaussée de Waterloo 1151 - B 1180 Bruxelles
audit@rsmbelgium.be - TVA BE 0436.391.122 - RPM Bruxelles

Member of RSM Toelen Cats Dupont Koevoets - Offices in Aalst, Antwerp, Brussels, Charleroi, Mons and Zaventem



Responsabilit  s du commissaire relatives    l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou r  sultent d'erreurs, et d'  mettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond    un niveau   lev   d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit r  alis   conform  ment aux normes ISA permettra de toujours d  tecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou r  sulter d'erreurs et sont consid  r  es comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre    ce que, prises individuellement ou en cumul  , elles puissent influencer les d  cisions   conomiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'ex  cution de notre contr  le, nous respectons le cadre l  gal, r  glementaire et normatif qui s'applique    l'audit des comptes annuels en Belgique. L'  tendue du contr  le l  gal des comptes ne comprend pas d'assurance quant    la viabilit   future de la Soci  t   ni quant    l'efficacit   ou l'efficacit   avec laquelle l'organe d'administration a men   ou m  nera les affaires de la Soci  t  . Nos responsabilit  s relatives    l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuit   d'exploitation sont d  crites ci-apr  s.

Dans le cadre d'un audit r  alis   conform  ment aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exer  ons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et   valuons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou r  sultent d'erreurs, d  finissons et mettons en   uvre des proc  dures d'audit en r  ponse    ces risques, et recueillons des   l  ments probants suffisants et appropri  s pour fonder notre opinion. Le risque de non-d  tection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus   lev   que celui d'une anomalie significative r  sultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses d  clarations ou le contournement du contr  le interne;

- nous prenons connaissance du contr  le interne pertinent pour l'audit afin de d  finir des proc  dures d'audit appropri  es en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacit   du contr  le interne de la Soci  t  ;
- nous appr  cions le caract  re appropri   des m  thodes comptables retenues et le caract  re raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de m  me que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caract  re appropri   de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuit   d'exploitation et, selon les   l  ments probants recueillis, quant    l'existence ou non d'une incertitude significative li  e    des   v  nements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacit   de la Soci  t      poursuivre son exploitation. Si nous concluons    l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas ad  quates, d'exprimer une opinion modifi  e. Nos conclusions s'appuient sur les   l  ments probants recueillis jusqu'   la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou   v  nements futurs pourraient conduire la Soci  t      cesser son exploitation;
- nous appr  cions la pr  sentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et   valuons si les comptes annuels refl  tent les op  rations et   v  nements sous-jacents d'une mani  re telle qu'ils en donnent une image fid  le.

Nous communiquons    l'organe d'administration notamment l'  tendue des travaux d'audit et le calendrier de r  alisation pr  vus, ainsi que les constatations importantes relev  es lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contr  le interne.

AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Autres mentions

- ▶ Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- ▶ La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- ▶ Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts, du Code des sociétés et des associations.
- ▶ Nous avons évalué les conséquences patrimoniales des décisions prises par l'organe d'administration du 14 novembre 2023, 12 mars 2024 et 23 avril 2024 telle que décrite dans le rapport de gestion et nous n'avons pas de remarques à formuler.

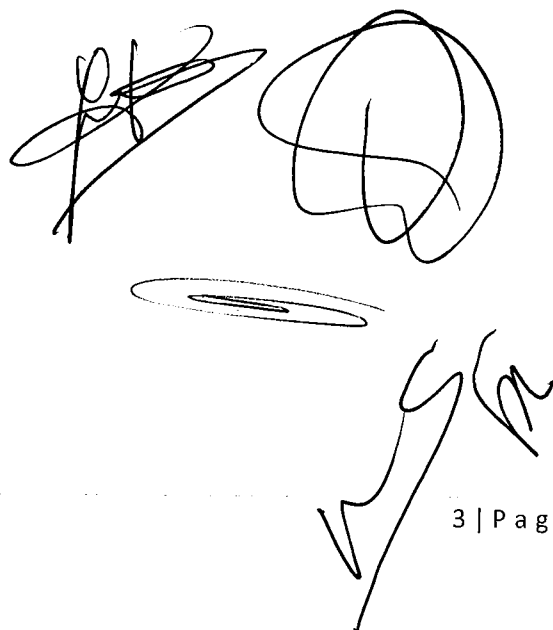
Gosselies, le 12 octobre 2024

RSM INTERAUDIT SRL
COMMISSAIRE
REPRÉSENTÉE PAR

Thierry
Lejuste
(Signature)

Digitally signed by
Thierry Lejuste
(Signature)
Date: 2024.10.12
11:53:46 +02'00'

THIERRY LEJUSTE
ASSOCIÉ



S.A. IMBC CAPITAL RISQUE
Rapport de gestion du Conseil d'Administration
à l'Assemblée Générale Ordinaire
du 21 novembre 2024

Conformément aux prescriptions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur l'activité de notre société au cours de l'exercice 2023-2024 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2024.

La S.A. IMBC Capital Risque a un capital de 130.487.964 € détenu à hauteur de 44,20 % par la S.A. WE et 55,80 % par la S.A. IMBC, maison-mère du Groupe.

Depuis sa création, la S.A. IMBC Capital Risque a accordé 1.495 interventions (59 prises de participations, 1 prêt obligataire convertible, 629 prêts subordonnés, 218 prêts sans garantie et 478 prêts garantis et 110 avances à terme fixe) au profit de 726 P.M.E. pour un montant total de 368.237.817 €.

Plus particulièrement au cours de cet exercice, la S.A. IMBC Capital Risque a accordé 76 interventions pour un montant de 22.778.399 € en vue de financer 61 sociétés.

En termes d'évolution des affaires, l'étude approfondie d'un certain nombre de dossiers nous a conduits à libérer les interventions suivantes :

3 prises de participation dans 3 sociétés pour un montant de	725.835,59 €
11 prêts subordonnés dans 11 sociétés pour un montant de	5.226.564,32 €
33 prêts garantis dans 29 sociétés pour un montant de	9.150.607,56 €
12 prêts non garantis dans 12 sociétés pour un montant de	2.577.612,67 €
12 prêts assortis d'une garantie morale dans 10 sociétés pour un montant de	1.814.721,45 €
8 avances à terme fixe au profit de 7 sociétés pour un montant de	629.098,56 €
des avances à terme fixe converties en prêts moyen terme pour un montant de	210.000,00 €

Parmi les dossiers signés, 5.278.002 € restent à libérer.

Au cours de l'exercice,

des remboursements contractuels ont été enregistrés à concurrence de	10.698.846,00 €
des remboursements sur avances à terme fixe ont été enregistrés à concurrence de	676.500,00 €
des réductions de valeur sur créances ont été actées pour un montant de	413.565,00 €
des reprises de réduction de valeur sur créances ont été actées pour un montant de	343.370,69 €
Des créances et réductions de valeur y relatives ont été annulées à hauteur de	144.271,74 €

COMPTES ANNUELS

Nous commentons, ci-après, les postes les plus significatifs du bilan et du compte de résultats.
Ces commentaires complètent les renseignements donnés à l'annexe aux comptes annuels.

BILAN

Actif

II. <u>Immobilisations corporelles</u>	0,00 €
IV. <u>Immobilisations financières</u>	86.934.073,93 €
Cette rubrique comprend les prêts et prises de participation en cours auprès des entreprises du portefeuille ainsi qu'une prise de participation dans une filiale.	
V. <u>Autres créances</u>	10.044.254,85 €
Cette rubrique comprend notamment les avances à terme fixe, des avances interco, les produits à recevoir sur les immobilisations financières.	
VIII. <u>Placements de trésorerie</u>	41.497.173,06 €
Cette rubrique comprend des placements à terme.	
IX. <u>Valeurs disponibles</u>	14.628.657,31 €
Avoirs à vue.	
X. <u>Comptes de régularisation</u>	0,00 €

Passif

I. <u>Capital souscrit</u>		130.487.964,00 €
Le capital est représenté par 17.238 actions.		
IV. <u>Réserves</u>		5.270.604,10 €
A. <u>Réserve légale</u>		
Situation au 30/06/2023	639.619,49 €	
Situation au 30/06/2023	626.152,78 €	
Dotation de l'exercice 2023-2024	13.466,71 €	
B. <u>Réserve indisponible</u>		
Situation au 30/06/2023	4.630.984,61 €	
Situation au 30/06/2023	4.503.050,88 €	
Dotation de l'exercice 2023-2024	127.933,73 €	
V. <u>Bénéfice reporté</u>		2.679.499,03 €
Résultat reporté au 30/06/2023	2.551.565,27 €	
Résultat de l'exercice 2023-2024	127.933,76 €	
VI. <u>Dettes à plus d'un an</u>		3.999.999,92 €
Cette rubrique comprend principalement un emprunt bancaire		
IX. <u>Dettes à un an au plus</u>		10.641.554,55 €
Ce poste reprend principalement les dettes bancaires à court terme ou échéant dans l'année ainsi qu'une dette à l'égard d'IMBC relative aux frais de gestion de Fonds.		
X. <u>Comptes de régularisation</u>		24.537,55 €

COMPTE DE RESULTATS

Charges

II. Services et biens divers 3.162.639,70 €

Il s'agit principalement de la facturation de services prestés par des tiers et de frais de gestion du fonds par IMBC.

IV. Autres charges d'exploitation 1.750,76 €

Ce poste reprend les frais de publications légales.

V. Charges financières 470.068,83 €

Frais bancaires et charges financières diverses	426.956,77 €
Commissions WE	28.521,76 €
Commissions FEI	14.590,30 €

VIII. Charges exceptionnelles 413.565 €

Il s'agit des réductions de valeur sur immobilisations financières.

X. Impôts 0,00 €

Produits

I. Autres produits d'exploitation 0,00 €

IV. Produits financiers 3.805.863,41 €

Produits financiers sur actifs circulants	1.288.729,32 €
Produits financiers sur créances	2.180.973,83 €
Autres produits financiers	336.160,26 €

Il s'agit principalement des produits sur avances interco ainsi que la récupération de commissions et de frais de garanties

VII. Produits financiers non récurrents 511.495,08 €

Cette rubrique comprend principalement les reprises de réductions de valeur, récupérations et produits sur prises de participation.

RESULTAT

269.334,20 €

AFFECTATION BENEFICIAIRE

Nous soumettons à votre approbation l'affectation du résultat suivante :

- Résultat de l'exercice 2023-2024 :	269.334,20 €
- Résultat reporté exercices précédents :	2.551.565,27 €
- Résultat à affecter :	2.820.899,47 €
- Dotation à la réserve légale :	13.466,71 €
- Dotation aux autres réserves :	127.933,73 €
- Résultat à reporter :	2.679.499,03 €

REGLES D'EVALUATION

Pour rappel, conformément aux dispositions en la matière, la S.A. IMBC Capital Risque procède à l'amortissement prorata temporis pour l'ensemble des nouvelles acquisitions de l'exercice. Signalons en outre que la règle de l'amortissement linéaire est appliquée. Les frais d'établissement ont cependant été amortis entièrement sur le premier exercice.

PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES (Art 3:6, §1, 1° CSA)

La S.A. IMBC Capital Risque n'est confrontée à aucun risque ou incertitude autre que ceux résultant des activités de l'entreprise.

En raison du type d'activité exercée par la S.A. IMBC Capital Risque et de ses modalités de fonctionnement, le risque et les incertitudes pouvant l'affecter reposent principalement sur l'évolution des sociétés participées.

Dès lors, chaque entreprise du portefeuille fait l'objet d'une revue approfondie et périodique et d'une évaluation en termes de risque sur base prudentielle.

Lors de cette revue, différents éléments propres à l'entreprise et/ou l'intervention ou encore des éléments conjoncturels sont pris en compte dont notamment :

- La viabilité financière, technique et commerciale de l'entreprise.
- La présence de retards éventuels auprès d'IMBC ou d'autres organismes.
- La survenance d'un risque.
- La nature de l'intervention et la hauteur des garanties éventuelles.
- L'impact des crises successives (Covid-19, crise énergétique,...).

Lorsqu'à un moment de la vie d'une entreprise du portefeuille, une intervention est jugée trop incertaine et qu'un risque de non recouvrement est suspecté, une réduction de valeur de prudence est appliquée.

Soulignons que, suite à la crise sanitaire au Covid-19 et suite à la crise énergétique, la S.A. IMBC Capital Risque a suivi son portefeuille au plus près et a tenu compte de l'impact potentiel de celles-ci, en fonction des informations dont elle dispose jusqu'au moment de la rédaction de ce rapport, afin d'évaluer l'éventuel risque de non recouvrement de ses créances.

C'est en appliquant cette politique de prudence que, cette année, la S.A. IMBC Capital Risque a acté des réductions de valeur pour un montant total de 413.565,00 €. A contrario, signalons que des reprises de réduction de valeur pour un montant total de 343.370,67 € ont été réalisées suite à l'amélioration de la situation de certaines interventions.

EVENEMENTS INTERVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE (Art 3:6, § 1, 2° CSA)

Néant.

INDICATIONS SUR LES CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE (Art 3:6, §1, 3° CSA)

A ce jour, nous n'avons connaissance d'aucune incertitude ou risques significatifs susceptibles d'influencer la situation financière de la société, hormis les conséquences persistantes de la crise énergétique et de la guerre en Ukraine sur certaines entreprises du portefeuille.

Compte tenu de ces circonstances, une attention particulière est portée à ces entreprises.

INDICATIONS RELATIVES AUX ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT (Art 3:6, §1, 4° CSA)

La S.A. IMBC Capital Risque n'a pas engagé de dépense en matière de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé.

INDICATIONS RELATIVES A L'EXISTENCE DE SUCCURSALES (Art 3:6, §1, 5° CSA)

Néant.

INDICATIONS QUANT A L'UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS (Art 3:6, §1, 8° CSA)

Néant.

REMUNERATION ADMINISTRATEURS PUBLICS

Néant.

CONFLITS D'INTERETS (art 7:96 § 1, al 2 CSA)

Au cours de l'exercice, le Conseil d'administration de la S.A. IMBC Capital Risque a été confronté à des situations de conflits d'intérêts qui ont nécessité l'application de la procédure prévue par l'article 7:96 du Code des sociétés et des associations.

Conformément à l'article précité, la partie du procès-verbal du Conseil d'administration de la S.A. IMBC Capital Risque relatives à ces situations de conflits est reprise ci-dessous dans son intégralité.

Extrait du procès-verbal du 14 novembre 2023

II.13. CR 445- S.R.L. LOMAX

Conformément à l'article 7:96 du Code des sociétés et des associations, préalablement au débat sur ce point, Madame Nathalie CRAPPE, Administrateur, informe les membres du Conseil d'administration et déclare qu'une opposition d'intérêts existe dans son chef et dans celui de la Société concernant le présent point à l'ordre du jour, et ce pour les raisons suivantes : Nathalie CRAPPE est actionnaire à 100 % de la S.R.L. LOMAX.

Le Président invite le Conseil d'administration à confirmer ou à infirmer l'existence d'une opposition d'intérêts et à statuer sur la nécessité de suivre la procédure de l'article 7:96 du Code des sociétés et des associations.

Le Conseil d'administration, informé par l'Administrateur, a analysé la situation, et décide par vote spécial à la majorité simple que la décision en question entraîne effectivement une opposition d'intérêts de nature patrimoniale avec IMBC Capital Risque de manière directe.

Dès lors, le Conseil d'administration décide que la procédure visée par l'article 7:96 du Code des sociétés et des associations doit être respectée et confirme que l'Administrateur concerné ne prend part ni à la délibération, ni au vote concernant ce point à l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration délibère à propos des conséquences d'une décision favorable à l'opération mettant en jeu l'opposition d'intérêts.

En connaissance de cause, le Président invite le Conseil d'administration à voter sur l'opération proposée de remboursement anticipatif avec indemnité de réemploi.

Bien qu'il existe une opposition d'intérêts au sens de l'article 7:96 du Codes des sociétés et des associations, le Conseil d'administration décide de réaliser l'opération proposée. Il estime que cette opération n'est pas de nature à préjudicier IMBC pour les motifs ci-après : une indemnité de réemploi est due par l'actionnaire de la S.R.L. LOMAX.

Le Conseil d'administration charge la Direction de faire état de cette situation de conflit d'intérêts dans le prochain rapport de gestion et précise que le commissaire sera informé de l'opposition d'intérêts et de la décision du Conseil d'administration prise à cet effet.

Pour rappel, la S.A. IMBC Capital Risque est intervenue au sein de la S.R.L. LOMAX afin de participer au financement de 50 % du rachat des actions de la S.R.L. ARDSON à Monsieur Guillaume BREBANT.

Suite à la reprise de 100 % des actions de la S.R.L. ARDSON par le Groupe NOVABIL – et donc de la vente de ces actifs financés pour partie par IMBC Capital Risque – la S.R.L. LOMAX procédera au remboursement de l'encours du prêt d'un montant de 252.564 €.

Il est rappelé que la convention de prêt prévoit l'absence de remboursement anticipatif avant 3 ans. Le remboursement anticipatif intervenant seulement après 10 mois, il est proposé d'ajouter au décompte des frais de réemploi à hauteur de 3 mois d'intérêt au taux du prêt. A titre informatif, la banque réclame quant à elle 6 mois d'intérêts en tant qu'indemnité de réemploi.

À l'unanimité des membres participant au vote, le Conseil d'Administration de la S.A. IMBC Capital Risque décide d'accepter le remboursement anticipatif en appliquant des frais de réemploi de 3 mois.

Extrait du procès-verbal du 14 novembre 2023

III.1. CR – N.V. NOVABIL

Conformément à l'article 7:96 du Code des sociétés et des associations, préalablement au débat sur ce point, Nathalie CRAPPE, Administrateur informe les membres du Conseil d'administration et déclare qu'une opposition d'intérêts existe dans son chef et dans celui de la Société concernant le présent point à l'ordre du jour, et ce pour les raisons suivantes : Nathalie CRAPPE est actionnaire à 100 % de la S.R.L. LOMAX elle-même actionnaire de la S.A. ARDSON.

Le Président invite le Conseil d'administration à confirmer ou à infirmer l'existence d'une opposition d'intérêts et à statuer sur la nécessité de suivre la procédure de l'article 7:96 du Code des sociétés et des associations.

Le Conseil d'Administration, informé par l'Administrateur, a analysé la situation, et décide par vote spécial à la majorité simple que la décision en question entraîne effectivement une opposition d'intérêts de nature patrimoniale avec IMBC Capital Risque de manière directe.

Dès lors, le Conseil d'Administration décide que la procédure visée par l'article 7:96 du Code des sociétés et des associations doit être respectée et confirme que l'Administrateur concerné ne prend part ni à la délibération, ni au vote concernant ce point à l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration délibère à propos des conséquences d'une décision favorable à l'opération mettant en jeu l'opposition d'intérêts.

En connaissance de cause, le Président invite le Conseil d'Administration à voter pour approuver ou rejeter le financement de l'opération de transmission proposée.

Bien qu'existe une opposition d'intérêts au sens de l'article 7:96 du Codes des sociétés et des associations, le Conseil d'administration décide de réaliser l'opération proposée. Il estime que cette décision n'est pas de nature à préjudicier IMBC compte tenu de la qualité des repreneurs, de la valorisation établie et du montage financier proposé (importance de l'effort propre, durée des financement, intervention bancaire...).

Le Conseil d'administration charge la Direction de faire état de cette situation de conflit d'intérêts dans le prochain rapport de gestion et précise que le commissaire sera informé de l'opposition d'intérêts et de la décision du Conseil d'administration prise à cet effet.

À l'unanimité des membres participant au vote, le Conseil d'Administration de la S.A. IMBC Capital Risque décide d'intervenir dans la N.V. Novabil selon l'un des 3 scénarii suivants :

1) Scénario 1 - Intervention totale en prêt subordonné

Prêt subordonné de 750.000 €

- Taux : 4,75 % l'an¹.
- Durée : 5 ans.
- Remboursements mensuels.

Conditions liées à l'intervention :

- Effort propre du Groupe Novabil à hauteur de 1.300.000 €.
- Crédit bancaire d'un montant minimum de 750.000 €.
- Obtention de la convention de cession.

¹ Le taux IRS à 5 ans du 8 novembre 2023 s'élève à 3,11 %. Les taux, durée et type de prêt pourraient être adaptés en fonction de la position bancaire.

2) Scénario 2 - Intervention en prêt subordonné et en prêt non garanti

1. Prêt subordonné de 350.000 €.
 - Taux : 4,75 % l'an².
 - Durée : 5 ans.
 - Remboursements mensuels.

2. Prêt non garanti de 400.000 €.
 - Taux : 4,15 % l'an³.
 - Durée : 5 ans.
 - Remboursements mensuels.

Conditions liées à l'intervention :

- Effort propre du Groupe Novabil à hauteur de 1.300.000 €.
- Crédit bancaire d'un montant minimum de 750.000 €.
- Obtention de la convention de cession.

3) Scénario 3 - Intervention totale en prêt non garanti

Prêt non garanti de 750.000 €

- Taux : 4,15 % l'an⁴.
- Durée : 5 ans.
- Remboursements mensuels.

Conditions liées à l'intervention :

- Effort propre du Groupe Novabil à hauteur de 1.300.000 €.
- Crédit bancaire d'un montant minimum de 750.000 €.
- Obtention de la convention de cession.

Caractéristiques de l'intervention	
Respect des conditions fixées par la « Convention relative au mode de financement et d'intervention » et ses avenants.	☒ Oui. ☐ Non.
Affectation.	☒ Avances. ☐ Hors avances.
Si « hors avances », indiquer les raisons de l'affectation.	Choisissez un élément.
Objet de l'intervention.	Transmission.

Extrait du procès-verbal du 12 mars 2024

III.5. CR-000 - S.A NEWCO MBO DECUBE

Conformément à l'article 7:96 du Code des sociétés et des associations, préalablement au débat sur ce point, Monsieur Damien de DORLODOT, Administrateur, informe les membres du Conseil d'administration et déclare qu'une opposition d'intérêts existe dans son chef et dans celui de la Société concernant le présent point à l'ordre du jour, et ce pour les raisons suivantes : Damien de Dorlodot est actionnaire majoritaire de la S.A. DECUBE.

Le Président invite le Conseil d'administration à confirmer ou à infirmer l'existence d'une opposition d'intérêts et à statuer sur la nécessité de suivre la procédure de l'article 7:96 du Code des sociétés et des associations.

Le Conseil d'administration, informé par l'Administrateur, a analysé la situation, et décide par vote spécial à la majorité simple que la décision en question entraîne effectivement une opposition d'intérêts de nature patrimoniale avec IMBC Capital Risque de manière directe.

Dès lors, le Conseil d'administration décide que la procédure visée par l'article 7:96 du Code des sociétés et des associations doit être respectée et confirme que l'Administrateur concerné ne prend part ni à la délibération, ni au vote concernant ce point à l'ordre du jour.

- ² Le taux IRS à 5 ans du 8 novembre 2023 s'élève à 3,11 %. Les taux, durée et type de prêt pourraient être adaptés en fonction de la position bancaire.
- ³ Le taux IRS à 5 ans du 8 novembre 2023 s'élève à 3,11 %. Les taux, durée et type de prêt pourraient être adaptés en fonction de la position bancaire.
- ⁴ Le taux IRS à 5 ans du 8 novembre 2023 s'élève à 3,11 %. Les taux, durée et type de prêt pourraient être adaptés en fonction de la position bancaire.

Le Conseil d'administration délibère à propos des conséquences d'une décision favorable à l'opération mettant en jeu l'opposition d'intérêts.

En connaissance de cause, le Président invite le Conseil d'administration à voter sur le processus de Management-Buy-Out (MBO) avec les cadres impliqués dans la gestion stratégique et opérationnelle.

Bien qu'il existe une opposition d'intérêts au sens de l'article 7:96 du Codes des sociétés et des associations, le Conseil d'administration décide de réaliser l'opération proposée. Il estime que cette opération n'est pas de nature à préjudicier IMBC pour les motifs ci-après : le financement du MBO se fait aux conditions du marché et l'opération s'inscrit dans une continuité de l'entreprise.

Le Conseil d'administration charge la Direction de faire état de cette situation de conflit d'intérêts dans le prochain rapport de gestion et précise que le commissaire sera informé de l'opposition d'intérêts et de la décision du Conseil d'administration prise à cet effet.

1. À l'unanimité, le Conseil d'administration de la S.A. IMBC Capital Risque décide d'intervenir au sein de la S.A. NEWCO MBO DECUBE sous les formes suivantes :

Prise de participation

- Montant : 160.000 (capital + prime d'émission)
- Pourcentage dans le capital : 10 %.
- Objet : Rachat d'actions existantes.
- Valorisation d'entrée identique à celle des membres du management repreneurs⁵ et de Wallonie Entreprendre.
- Convention d'actionnaires qui agréé les partenaires financiers.
- Obtention d'un poste d'Administrateur.

Caractéristiques de l'intervention	
Respect des conditions fixées par la « Convention relative au mode de financement et d'intervention » et ses avenants.	☐ Oui. ☒ Non.
Affectation.	☐ Avances. ☒ Hors avances.
Si « hors avances », indiquer les raisons de l'affectation.	Dépassement du plafond.
Objet de l'intervention.	Transmission.

Prêt non garanti

- Montant : 444.435 €
- Taux : 5 %⁶ fixe l'an.
- Durée : 8 ans dont 2 ans de carence.
- Objet : Rachat d'actions existantes.
- Remboursements mensuels.

Caractéristiques de l'intervention	
Respect des conditions fixées par la « Convention relative au mode de financement et d'intervention » et ses avenants.	☐ Oui. ☒ Non.
Affectation.	☐ Avances. ☒ Hors avances.
Si « hors avances », indiquer les raisons de l'affectation.	Dépassement du plafond.
Objet de l'intervention.	Transmission.

Conditions liées aux interventions :

- Bouclage du montage de la reprise au sein de la S.A. NEWCO MBO DECUBE :
 - Intervention du management au capital (et prime d'émission) à concurrence d'un montant total de 832.000 €.
 - Intervention de Wallonie Entreprendre au capital (et prime d'émission) pour un montant de 208.000 € et sous la forme d'un vendor loan d'un montant de 1.303.542 € aux mêmes conditions que le vendor loan de Monsieur Damien de DORLODOT.
 - Vendor loan de Monsieur Damien de DORLODOT pour un montant de 3.000.000 € sur base des modalités convenues.
- Octroi par la banque d'un sale & Lease back immobilier à concurrence de minimum 4.500.000 €.

⁵ En dehors de Monsieur Alexandre PLISSART.

⁶ Le taux IRS à 5 ans du 29 février 2024 s'élève à 2,8 %.

2. Nous proposons au Conseil d'Administration de la S.A. IMBC Capital Risque d'octroyer 2 ans de carence sur les prêts suivants :
- Prêt Propulsion de 500.000 € de la S.A. MONNAIE.
 - Prêt Propulsion de 250.000 € de la S.A. MACLOT GC.
- Sous condition d'obtention d'une carence de 2 ans sur les prêts de Wallonie Entreprendre au sein du Groupe.

Extrait du procès-verbal du 23 avril 2024

II.25. NEWCO DECUBE

Pour rappel, conformément à l'article 7:96 du Code des sociétés et des associations, préalablement au débat sur ce point lors du Conseil d'administration du 12 mars 2024, Monsieur Damien de DORLODOT, Administrateur, avait informé les membres du Conseil d'administration et déclaré qu'une opposition d'intérêts existe dans son chef et dans celui de la société concernant le présent point à l'ordre du jour, et ce pour les raisons suivantes : Damien de DORLODOT est actuellement actionnaire majoritaire de la S.A. DECUBE.

Le présent point ayant pour objet de faire l'état de l'évolution du dossier, le Conseil d'administration charge la Direction de rappeler la situation de conflit d'intérêts dans le prochain rapport de gestion et précise que le commissaire sera informé de l'opposition d'intérêts et de la décision du Conseil d'administration prise à cet effet.

Pour rappel, le Conseil d'Administration de la S.A. IMBC Capital Risque a décidé d'intervenir dans la S.A. NEWCO MBO DECUBE sous les formes suivantes :

1. Prise de participation

- Montant : 160.000 € (capital + prime d'émission).
- Pourcentage dans le capital : 10 %.
- Objet : Rachat d'actions existantes.
- Valorisation d'entrée identique à celle des membres du management repreneurs⁷ et de Wallonie Entreprendre.
- Convention d'actionnaires qui agrée les partenaires financiers.
- Obtention d'un poste d'Administrateur.

Caractéristiques de l'intervention	
Respect des conditions fixées par la « Convention relative au mode de financement et d'intervention » et ses avenants.	☐ Oui. ☒ Non.
Affectation.	☐ Avances. ☒ Hors avances.
Si « hors avances », indiquer les raisons de l'affectation.	Dépassement du plafond.
Objet de l'intervention.	Transmission.

2. Prêt non garanti

- Montant : 444.435 €
- Taux : 5 %⁸ fixe l'an.
- Durée : 8 ans dont 2 ans de carence.
- Objet : Rachat d'actions existantes.
- Remboursements mensuels.

Caractéristiques de l'intervention	
Respect des conditions fixées par la « Convention relative au mode de financement et d'intervention » et ses avenants.	☐ Oui. ☒ Non.
Affectation.	☐ Avances. ☒ Hors avances.
Si « hors avances », indiquer les raisons de l'affectation.	Dépassement du plafond.
Objet de l'intervention.	Transmission.

⁷ En dehors de Monsieur Alexandre PLISSART.

⁸ Le taux IRS à 5 ans du 29 février 2024 s'élève à 2,8 %.

Conditions liées aux interventions :

- Bouclage du montage de la reprise au sein de la S.A. NEWCO MBO DECUBE :
 - Intervention du management au capital (et prime d'émission) à concurrence d'un montant total de 832.000 €.
 - Intervention de Wallonie Entreprendre au capital (et prime d'émission) pour un montant de 208.000 € et sous la forme d'un vendor loan d'un montant de 1.303.542 € aux mêmes conditions que le vendor loan de Monsieur Damien de DORLODOT.
 - Vendor loan de Monsieur Damien de DORLODOT pour un montant de 3.000.000 € sur base des modalités convenues.
- Octroi par la banque d'un sale & lease back immobilier à concurrence de minimum 4.500.000 €.

A ce jour, l'ensemble des accords a été obtenu (WE, banques...).

L'opération de transmission devrait avoir lieu courant du mois de mai.

Deux évolutions sont à noter :

Au niveau bancaire

Si les accords pour le sale & lease back immobilier ont bien été obtenus, ils portent sur l'octroi d'un canon emphytéotique de 4.700.000 € (3.500.000 € remontée dans Newco via prêt Belgium Coatings et 1.200.000 € restructuration straight loan).

Par ailleurs, la finalisation du sale & lease back ne pourra intervenir que maximum 3 mois post-opération.

Au niveau du vendor loan

Le vendor loan de Monsieur Damien de DORLODOT pour un montant de 3.000.000 € est remplacé par l'activation d'un earn out sur base des mêmes modalités.

Le Conseil d'administration prend acte de ces modifications et décide de modifier les conditions liées à l'intervention de prêt non garanti comme suit :

Condition(s) liée(s)

- Bouclage du montage de la reprise au sein de la S.R.L. DESIX :
 - Intervention du management au capital (et prime d'émission) à concurrence d'un montant total de 832.000 €.
 - Intervention de Wallonie Entreprendre au capital (et prime d'émission) pour un montant de 208.000 € et sous la forme d'un vendor loan d'un montant de 1.303.542 € remboursable en 8 ans dont 2 ans de carence.
 - Convention de cession de Monsieur Damien de DORLODOT prévoyant un paiement différé du prix sur une période de 8 ans sur base des modalités convenues.
- Octroi par la banque d'un sale & lease back immobilier au sein du Groupe DECUBE à concurrence de minimum 4.500.000 €.

POLITIQUE EN MATIERE D'ESG

Au cours de l'exercice 2023-2024, la S.A. IMBC CR a poursuivi ses réflexions et actions en matière de politique ESG tant pour le Groupe IMBC lui-même que pour les sociétés financées et participées.

Les réflexions et actions menées l'ont été pour notre propre activité ainsi que sur les conséquences prévisibles pour les entreprises du portefeuille. La sensibilisation de ces dernières à ces contraintes est essentielle pour les aider à maintenir une rentabilité et une position concurrentielle.

Comme il n'existe pas, à ce stade, de cadre normatif défini, il a été décidé d'intégrer progressivement des critères ESG dans l'exercice du métier de la S.A. IMBC CR, tout en respectant les fondamentaux de la stratégie. En effet, il s'agit de mener une politique ESG « accompagnante » et non pas « contraignante » pour les PME.

Cette politique en matière d'ESG a pour but de soutenir le développement économique durable et d'anticiper le potentiel impact économique pour les PME qui sont fournisseur ou sous-traitant d'entreprises directement soumises aux dispositifs légaux et réglementaires.

La stratégie d'investissement durable de la S.A. IMBC CR dans un contexte d'indispensable transition, de décarbonation et d'intégration progressive des critères ESG s'inscrit dans la ligne du temps suivante :

1. Sensibilisation :

- Individuellement : pour toute nouvelle demande d'intervention, sensibilisation des entreprises aux démarches ESG en les informant et en leur posant des questions en vue d'apprécier les démarches réalisées et en cours de réalisation.
Toutes les démarches entamées à ce stade ont donc pour objectif d'accompagner et de sensibiliser les entreprises du portefeuille à ces préoccupations dans l'exercice quotidien de leur métier et reposent sur l'établissement d'un nombre limité de critères ESG, pertinents au regard de la taille et du secteur d'activité de l'entreprise.
- Collectivement : organisation le 4 juin 2024 d'un colloque de sensibilisation et d'informations à destination des entreprises et prescripteurs s'articulant sur une présentation d'experts et un retour d'expérience au travers d'un panels d'entreprise.
L'objectif est d'informer à la fois sur le dispositif légal et réglementaire, sur les impacts éventuels dans l'exercice de leur métier, sur les démarches et actions particulières à entreprendre en vue de maintenir leur compétitivité ou de développer un avantage concurrentiel.

2. Information/identification :

- Accompagnement des entreprises vers la décarbonation et des pratiques plus durables : fixation d'objectifs, collaborations avec les partenaires de l'Invest tels que LME, Materia Nova, consultants agréés, bureaux d'études spécialisés, ...
- Structuration de l'offre en vue de renforcer la transition énergétique, de réduire la dépendance aux marchés de l'électricité et les émissions de CO₂ des entreprises.

3. Financement :

L'IMBC pourra, in fine, remplir son rôle de financier pour les investissements à réaliser par l'octroi de financements évolutifs, progressifs et plus attractifs.

Johnyue Fm1

[Handwritten signatures and scribbles]

xxxx-xxxxxxx	0667687820	2024	EUR	23.0.4	m02-f	xx/xx/xxxx	31		C-cap 1
--------------	------------	------	-----	--------	-------	------------	----	--	---------

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **IMBC 2020**

Forme juridique : Société anonyme

Adresse : Rue des Quatre Fils Aymon

N° : 12-14

Boîte :

Code postal : 7000

Commune : Mons

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Hainaut, division Mons

Adresse Internet :

Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

0667.687.820

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutifs et modificatifs des statuts

05-12-2023

Ce dépôt concerne :



les COMPTES ANNUELS en

EURO

approuvés par l'assemblée générale du

21-11-2024



les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01-07-2023

au

30-06-2024

l'exercice précédent des comptes annuels du

01-07-2022

au

30-06-2023

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

C-cap 6.1, C-cap 6.2.1, C-cap 6.2.2, C-cap 6.2.3, C-cap 6.2.4, C-cap 6.2.5, C-cap 6.3.1, C-cap 6.3.2, C-cap 6.3.3, C-cap 6.3.4, C-cap 6.3.5, C-cap 6.3.6, C-cap 6.4.1, C-cap 6.5.2, C-cap 6.8, C-cap 6.9, C-cap 6.11, C-cap 6.17, C-cap 6.18.1, C-cap 6.18.2, C-cap 6.20, C-cap 7, C-cap 8, C-cap 9, C-cap 10, C-cap 11, C-cap 12, C-cap 13, C-cap 14, C-cap 15

Ce document imprimé n'est pas destiné à être déposé auprès de la Banque nationale de Belgique.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT
COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

TANCREDI Alfredo

Avenue du centenaire 52
7022 Hyon
BELGIQUE

Début de mandat : 2018-11-26

Fin de mandat : 2023-10-27

Administrateur

GOFFINET Anaïs

Rue de la Couronne 53
7334 Hautrage
BELGIQUE

Début de mandat : 2019-10-25

Fin de mandat : 2024-11-21

Administrateur

PRIGNON Anne

rue Emile Servais 28
6032 Mont-sur-Marchienne
BELGIQUE

Début de mandat : 2018-11-26

Fin de mandat : 2023-10-27

Administrateur

COLMANT Bruno

Avenue de Toutes les Couleurs 60
1200 Woluwe-Saint-Lambert
BELGIQUE

Début de mandat : 2022-06-21

Fin de mandat : 2023-10-27

Début de mandat : 2023-10-27

Fin de mandat : 2028-11-16

Administrateur

Administrateur

SITA Bruno

Rue des Flamands 17
7170 Manage
BELGIQUE

Début de mandat : 2022-10-28

Fin de mandat : 2023-10-27

Début de mandat : 2023-10-27

Fin de mandat : 2028-11-16

Administrateur

Administrateur

HOCQUET Catherine

Route d'Ath 112
7020 Nimy (Mons)
BELGIQUE

Début de mandat : 2019-10-25

Fin de mandat : 2024-11-21

Administrateur

de DORLODOT Damien

Square du Lion 9
1470 Genappe
BELGIQUE

Début de mandat : 2022-10-28

Fin de mandat : 2023-10-27

Début de mandat : 2023-10-27

Fin de mandat : 2028-11-16

Vice-président du Conseil d'Administration

Vice-président du Conseil d'Administration

ROOSENS Danny

Rue du Pré Sabot 15
7190 Ecaussinnes
BELGIQUE

Début de mandat : 2023-10-27

Fin de mandat : 2028-11-16

Administrateur

FRIART Dominique

Rue Notre Dame Débonnaire 15

7000 Mons

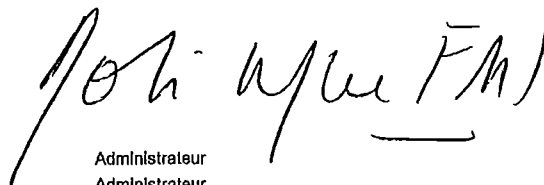
BELGIQUE

Début de mandat : 2018-11-26

Début de mandat : 2023-10-27

Fin de mandat : 2023-10-27

Fin de mandat : 2028-11-16



Administrateur

Administrateur

COUSIN Fabienne

Rue Emile Vandervelde 140

7000 Mons

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-10-25

Fin de mandat : 2024-11-21

Administrateur

BRION Fabrice

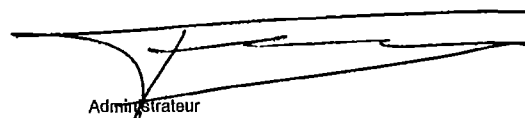
Chemin des Grands Prés 71

7012 Jemappes

BELGIQUE

Début de mandat : 2023-10-27

Fin de mandat : 2028-11-16



Administrateur

ABRAHAM Julie

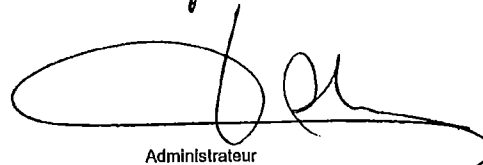
Avenue des Aubepines 132

1180 Uccle

BELGIQUE

Début de mandat : 2023-10-27

Fin de mandat : 2028-11-16



Administrateur

MEZHOUD Medhi

rue des Fonds Gaillards 108

7100 La Louvière

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-10-25

Fin de mandat : 2024-11-21



Administrateur

MARTIN Michel

avenue du Bel Horizon 17

6530 Thuin

BELGIQUE

Début de mandat : 2018-11-26

Début de mandat : 2023-10-27

Fin de mandat : 2023-10-27

Fin de mandat : 2028-11-16



Administrateur

Administrateur

CRAPPE Nathalie

Rue de Frameries 46

7040 Quevy-le-Petit

BELGIQUE

Début de mandat : 2022-10-28

Début de mandat : 2023-10-27

Fin de mandat : 2023-10-27

Fin de mandat : 2028-11-16



Administrateur

Administrateur

DESTREBECQ Olivier

Rue Arthur Warocqué 50

7100 La Louvière

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-10-25

Fin de mandat : 2024-11-21

Administrateur

ROLAND Serge

Voie des Curés 5

7050 Jurbise

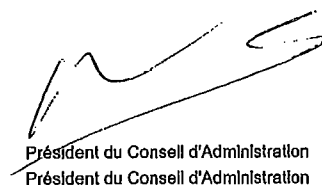
BELGIQUE

Début de mandat : 2022-10-28

Début de mandat : 2023-10-27

Fin de mandat : 2023-10-27

Fin de mandat : 2028-11-16



Président du Conseil d'Administration

Président du Conseil d'Administration

S.A. HOLDING FINANCIÈRE DU PONANT

0691729863

Rue des Quatre Fils Aymon 12-14

7000 Mons

BELGIQUE

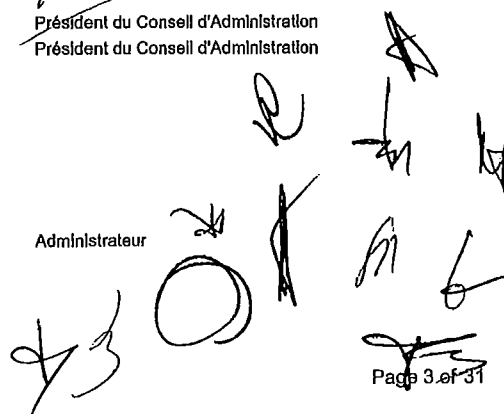
Début de mandat : 2018-11-26

Fin de mandat : 2023-10-27

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par :

NICOLAS Louis

S.A. Wallonie Entreprendre

0793630244

Avenue Maurice Destenay 13

4000 Liège

BELGIQUE

Début de mandat : 2023-06-09

Fin de mandat :

Observateur

Représenté directement ou indirectement par :

KARLSHAUSEN Pierre-Yves

RSM INTERAUDIT SRL (B00091)

0436391122

Rue Antoine de Saint Exupéry 14

6041 Gosselies

BELGIQUE

Début de mandat : 2020-10-23

Début de mandat : 2023-10-27

Fin de mandat : 2023-10-27

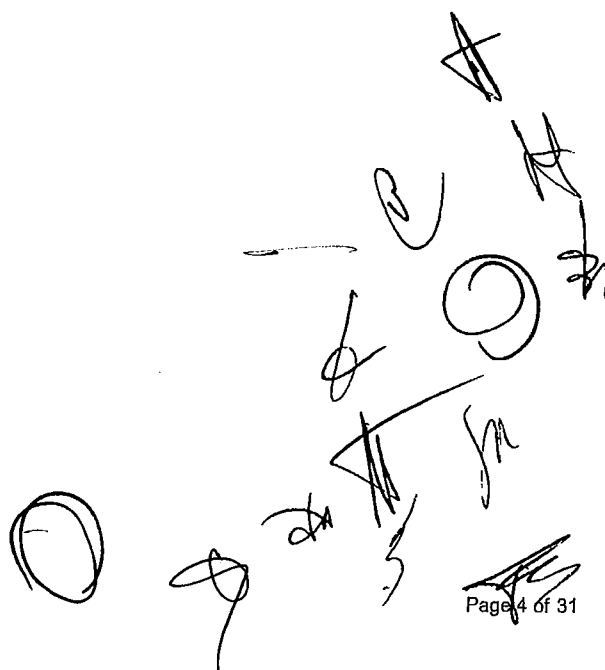
Fin de mandat : 2026-11-19

Réviseur d'entreprises

Réviseur d'entreprises

Représenté directement ou indirectement par :

LEJUSTE Thierry (A01286)



DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

○

—

7

A
 R
 2
 3
 M
 H
 H
 H

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

ACTIF

FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

ACTIFS IMMOBILISÉS

Immobilisations incorporelles

Immobilisations corporelles

Terrains et constructions

Installations, machines et outillage

Mobilier et matériel roulant

Location-financement et droits similaires

Autres immobilisations corporelles

Immobilisations en cours et acomptes versés

Immobilisations financières

Entreprises liées

Participations

Créances

Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

Participations

Créances

Autres immobilisations financières

Actions et parts

Créances et cautionnements en numéraire

Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
6.1	20		
	21/28	<u>19.851.845</u>	<u>22.671.540</u>
6.2	21		
6.3	22/27		
	22		
	23		
	24		
	25		
	26		
	27		
6.4/6.5.1	28	19.851.845	22.671.540
6.15	280/1		
	280		
	281		
6.16	282/3	145.486	156.683
	282	120.752	120.752
	283	24.734	35.931
	284/8	19.706.359	22.514.857
	284	3.788.307	3.788.307
	285/8	15.918.052	18.726.550

ACTIFS CIRCULANTS
Créances à plus d'un an

Créances commerciales

Autres créances

Stocks et commandes en cours d'exécution
Stocks

Approvisionnements

En-cours de fabrication

Produits finis

Marchandises

Immeubles destinés à la vente

Acomptes versés

Commandes en cours d'exécution
Créances à un an au plus

Créances commerciales

Autres créances

Placements de trésorerie

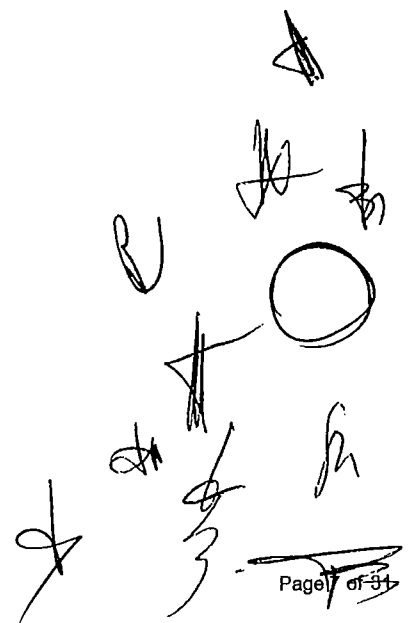
Actions propres

Autres placements

Valeurs disponibles
Comptes de régularisation
TOTAL DE L'ACTIF

Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
	29/58	<u>19.116.903</u>	<u>16.128.620</u>
	29		
	290		
	291		
	3		
	30/36		
	30/31		
	32		
	33		
	34		
	35		
	36		
	37		
	40/41	398.619	363.122
	40		
	41	398.619	363.122
6.5.1/6.6	50/53	12.213.452	15.501.793
	50		
	51/53	12.213.452	15.501.793
	54/58	6.504.633	263.705
6.6	490/1	199	
	20/58	38.968.748	38.800.160





	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	<u>36.252.915</u>	<u>36.246.690</u>
Apport	6.7.1	10/11	37.619.733	37.619.733
Capital		10	37.619.733	37.619.733
Capital souscrit		100	37.619.733	37.619.733
Capital non appelé		101		
En dehors du capital		11		
Primes d'émission		1100/10		
Autres		1109/19		
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13		
Réserves indisponibles		130/1		
Réserve légale		130		
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	-1.366.818	-1.373.043
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.8	164/5		
Impôts différés		168		

Handwritten signatures and stamps are present at the bottom right of the page, including a large circular stamp and several illegible signatures.

DETTES

Dettes à plus d'un an

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Autres dettes

Dettes à un an au plus

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Dettes financières

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes fiscales, salariales et sociales

Impôts

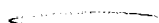
Rémunérations et charges sociales

Autres dettes

Comptes de régularisation

TOTAL DU PASSIF

Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
	17/49	2.715.833	2.553.470
6.9	17		
	170/4		
	170		
	171		
	172		
	173		
	174		
	175		
	1750		
	1751		
	176		
	178/9		
6.9	42/48	2.712.671	2.547.779
	42		
	43	2.000.000	2.000.000
	430/8	2.000.000	2.000.000
	439		
	44	5.861	5.210
	440/4	5.861	5.210
	441		
	46		
6.9	45		
	450/3		
	454/9		
	47/48	706.810	542.569
6.9	492/3	3.162	5.691
	10/49	38.968.748	38.800.160



Page 9 of 34

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A		
Chiffre d'affaires	6.10	70		
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)	(+)/(-)	71		
Production Immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	6.10	74		
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A		
Coût des ventes et des prestations		60/66A	717.355	548.285
Approvisionnements et marchandises		60		
Achats		600/8		
Stocks: réduction (augmentation)	(+)/(-)	609		
Services et biens divers		61	716.299	545.259
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	6.10 62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630		
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	6.10 631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	6.10 635/8		
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	1.056	3.026
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)	9901	-717.355	-548.285



AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

Bénéfice (Perte) à affecter

Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter

Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent

Prélèvement sur les capitaux propres

sur l'apport

sur les réserves

Affectation aux capitaux propres

à l'apport

à la réserve légale

aux autres réserves

Bénéfice (Perte) à reporter

Intervention des associés dans la perte

Bénéfice à distribuer

Rémunération de l'apport

Administrateurs ou gérants

Travailleurs

Autres allocataires

Codes	Exercice	Exercice précédent
(+)/(-) 9906	-1.366.818	-1.373.043
(+)/(-) (9905)	6.225	246.708
(+)/(-) 14P	-1.373.043	-1.619.751
791/2		
791		
792		
691/2		
691		
6920		
6921		
(+)/(-) (14)	-1.366.818	-1.373.043
794		
694/7		
694		
695		
696		
697		

Page 12 of 31

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions

Cessions et retraits

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acclées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Reprises

Acquises de tiers

Annulées à la suite de cessions et retraits

Transférées d'une rubrique à une autre

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Mutations de l'exercice

Additions

Remboursements

Réductions de valeur actées

Réductions de valeur reprises

Différences de change

Autres

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8392P	XXXXXXXXXX	161.003
8362		
8372		
(+)/(-) 8382		
8392	161.003	
8452P	XXXXXXXXXX	
8412		
8422		
8432		
(+)/(-) 8442		
8452		
8522P	XXXXXXXXXX	40.251
8472		
8482		
8492		
8502		
(+)/(-) 8512		
8522	40.251	
8552P	XXXXXXXXXX	
(+)/(-) 8542		
8552		
(282)	120.752	
283P	XXXXXXXXXX	35.931
8582		
8592	14.930	
8602		
8612	3.733	
(+)/(-) 8622		
(+)/(-) 8632		
(283)	24.734	
8652		

AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions

Cessions et retraits

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Reprises

Acquises de tiers

Annulées à la suite de cessions et retraits

Transférées d'une rubrique à une autre

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Mutations de l'exercice

Additions

Remboursements

Réductions de valeur actées

Réductions de valeur reprises

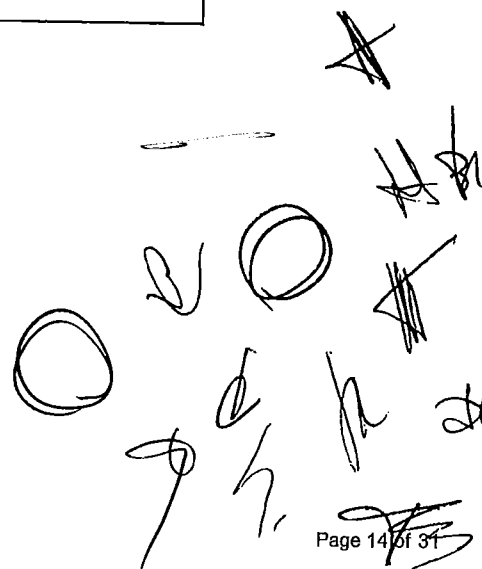
Différences de change

Autres

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8393P	XXXXXXXXXX	4.350.807
8363		
8373		
(+)/(-) 8383		
8393	4.350.807	
8453P	XXXXXXXXXX	
8413		
8423		
8433		
(+)/(-) 8443		
8453		
8523P	XXXXXXXXXX	562.500
8473		
8483		
8493		
8503		
(+)/(-) 8513		
8523	562.500	
8553P	XXXXXXXXXX	
(+)/(-) 8543		
8553		
(284)	<u>3.788.307</u>	
285/8P	XXXXXXXXXX	18.726.550
8583	459.358	
8593	3.273.259	
8603	50.000	
8613	55.403	
(+)/(-) 8623		
(+)/(-) 8633		
(285/8)	<u>15.918.052</u>	
8653		



INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, des capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) ou (-) (en unités)
S.A. ARMIN ROBOTICS 0534681816 Rue d'Houdeng(R) 224 7070 Le Roeulx BELGIQUE	Actions	105	10,5		2023-12-31	EUR	353.666	155.308
S.A. CTECH 0680760846 Rue Général Tombeur 1040 Etterbeek BELGIQUE	Actions	667	4,81		2022-12-31	EUR	-202.602	-106.021
S.A. I-CARE HOLDING 0682567719 Rue René Descartes 18 7000 Mons BELGIQUE	Actions	1.456.940	5,52		2023-12-31	EUR	62.349.668	60.324
S.A. IONICS 0544931548 Rue des Alouettes 1 4042 Liers BELGIQUE	Actions	395	2,92		2023-12-31	EUR	6.233.432	950.417
S.A.Cyanview 0632928760 Rue Arthur Delaby 5 7861 Papignies BELGIQUE	Actions	12	4,86		2023-06-30	EUR	2.003.392	702.961
S.A.HAULOGY.NET 0873368105 Rue des Archers 58 7090 Braine-le-Comte BELGIQUE	Actions	738	6,95		2022-12-31	EUR	10.057.188	793.695
S.P.R.L. Everdeen 0676578463 Rue René Descartes 1 7000 Mons BELGIQUE	Actions	403	39,43		2023-12-31	EUR	171.075	-53.745

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe

Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé

Actions et parts - Montant non appelé

Métaux précieux et œuvres d'art

Titres à revenu fixe

Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

Avec une durée résiduelle ou de préavis

d'un mois au plus

de plus d'un mois à un an au plus

de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
8683		
62		
8684		
53	12.213.452	15.501.793
8686		
8687	7.713.452	11.001.793
8688	4.500.000	4.500.000
8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

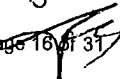
Exercice









ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

Capital

Capital souscrit au terme de l'exercice
Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXX	
(100)	37.619.733	37.619.733

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital

Catégories d'actions

Cat A

Cat B

Cat C

Actions nominatives

Actions dématérialisées

Codes	Montants	Nombre d'actions
	15.047.893	4.000
	15.047.893	4.000
	7.523.946	2.000
8702	XXXXXXXXXX	
8703	XXXXXXXXXX	

Capital non libéré

Capital non appelé
Capital appelé, non versé
Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
(101)		XXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXX	

Actions propres

Détenues par la société elle-même

Montant du capital détenu

Nombre d'actions correspondantes

Détenues par ses filiales

Montant du capital détenu

Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion

Montant des emprunts convertibles en cours

Montant du capital à souscrire

Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Suite à l'exercice de droits de souscription

Nombre de droits de souscription en circulation

Montant du capital à souscrire

Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit

Codes	Exercice
8721	
8722	
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	

Parts non représentatives du capital

Répartition

Nombre de parts

Nombre de voix qui y sont attachées

Ventilation par actionnaire

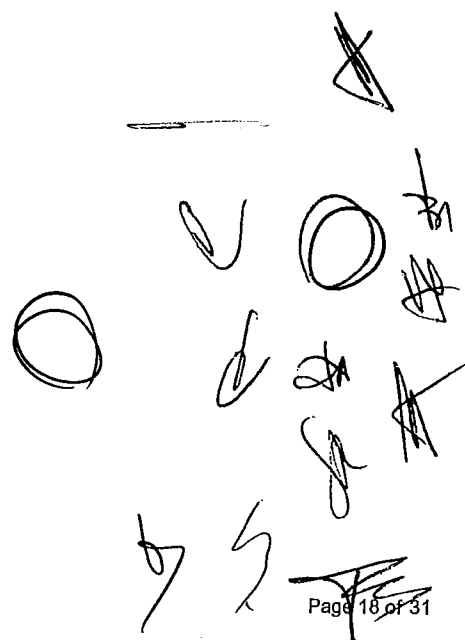
Nombre de parts détenues par la société elle-même

Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)

Exercice



RÉSULTATS D'EXPLOITATION

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Ventilation par catégorie d'activité

Ventilation par marché géographique

Autres produits d'exploitation

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

CHARGES D'EXPLOITATION

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

Cotisations patronales d'assurances sociales

Primes patronales pour assurances extralégales

Autres frais de personnel

Pensions de retraite et de survie

Codes	Exercice	Exercice précédent
740		
9086		
9087		
9088		
620		
621		
622		
623		
624		

Handwritten signatures and initials are present at the bottom of the page, including a large signature on the right and several smaller ones on the left and bottom center.

Provisions pour pensions et obligations similaires

Dotations (utilisations et reprises)

(+)/(-)

635

Réductions de valeur

Sur stocks et commandes en cours

Actées

9110

Reprises

9111

Sur créances commerciales

Actées

9112

Reprises

9113

Provisions pour risques et charges

Constitutions

9115

Utilisations et reprises

9116

Autres charges d'exploitation

Impôts et taxes relatifs à l'exploitation

640

1.056

3.026

Autres

641/8

Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société

Nombre total à la date de clôture

9096

Nombre moyen calculé en équivalents temps plein

9097

Nombre d'heures effectivement prestées

9098

Frais pour la société

617

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

PRODUITS NON RÉCURRENTS

Produits d'exploitation non récurrents

Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles

Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents

Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles

Autres produits d'exploitation non récurrents

Produits financiers non récurrents

Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières

Reprises de provisions pour risques et charges financiers non récurrents

Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières

Autres produits financiers non récurrents

CHARGES NON RÉCURRENTES

Charges d'exploitation non récurrentes

Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles

Provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents: dotations (utilisations)

Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles

Autres charges d'exploitation non récurrentes

Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration

Charges financières non récurrentes

Réductions de valeur sur immobilisations financières

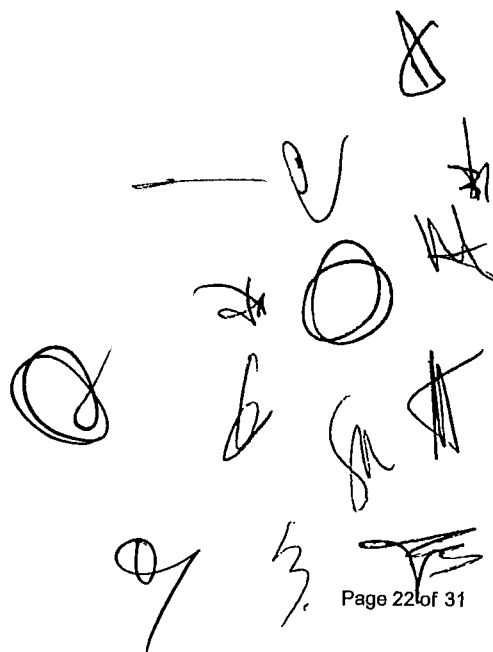
Provisions pour risques et charges financiers non récurrents: dotations (utilisations)

Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières

Autres charges financières non récurrentes

Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration

Codes	Exercice	Exercice précédent
76	<u>59.136</u>	<u>657.242</u>
(76A)		
760		
7620		
7630		
764/8		
(76B)	59.136	657.242
761	59.136	26.109
7621		
7631		631.133
769		
66	<u>50.000</u>	<u>414.660</u>
(66A)		
660		
(+)/(-) 6620		
6630		
664/7		
(-) 6690		
(66B)	50.000	414.660
661	50.000	414.660
(+)(-) 6621		
6631		
668		
(-) 6691		



IMPÔTS ET TAXES

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Impôts sur le résultat de l'exercice

Impôts et précomptes dus ou versés

Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif

Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

Suppléments d'impôts dus ou versés

Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

DNA

RDV

Codes	Exercice
9134	
9135	
9136	
9137	
9138	
9139	
9140	
	3.518
	-9.136

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Exercice

Sources de latences fiscales

Latences actives

Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs

Autres latences actives

Latences passives

Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	
9142	900.790
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte

A la société (déductibles)

Par la société

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel

Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145		
9146		
9147		
9148		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS

Dont

Effets de commerce en circulation endossés par la société

Effets de commerce en circulation tirés ou avallés par la société

Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société

GARANTIES RÉELLES

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société

Hypothèques

Valeur comptable des Immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
9149	
9150	
9151	
9153	
91611	
91621	
91631	
91711	
91721	
91811	
91821	
91911	
91921	
92011	
92021	

Handwritten signatures and marks at the bottom of the page, including several stylized initials and a large circular mark.

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

Hypothèques

Valeur comptable des Immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
91612	
91622	
91632	
91712	
91722	
91812	
91822	
91912	
91922	
92012	
92022	

BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE LA SOCIÉTÉ, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN

ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS

ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS

MARCHÉ À TERME

Marchandises achetées (à recevoir)

Marchandises vendues (à livrer)

Devises achetées (à recevoir)

Devises vendues (à livrer)

Codes	Exercice
9213	
9214	
9215	
9216	

Handwritten signatures and initials are present at the bottom of the page, including a large circle, a stylized 'B', and various other marks.

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

Exercice

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Engagements pris et non encore libérés
Co débtlon Straight Loan

Exercice
80.000
14.000.000

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Mesures prises pour en couvrir la charge

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées
Bases et méthodes de cette estimation

Codes	Exercice
9220	

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats

Exercice

[Handwritten signatures and marks]

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

Exercice

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

Exercice

Handwritten notes and signatures at the bottom of the page, including a large circle, a signature, and the text "Page 27 of 31".

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

ENTREPRISES LIÉES

Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Placements de trésorerie

Actions

Créances

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

Autres engagements financiers significatifs

Résultats financiers

Produits des immobilisations financières

Produits des actifs circulants

Autres produits financiers

Charges des dettes

Autres charges financières

Cessions d'actifs immobilisés

Plus-values réalisées

Moins-values réalisées

Codes	Exercice	Exercice précédent
(280/1)		
(280)		
9271		
9281		
9291		
9301		
9311		
9321		
9331		
9341		
9351	706.810	542.569
9361		
9371	706.810	542.569
9381		
9391		
9401		
9421		
9431		
9441		
9461		
9471		
9481		
9491		



RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	
9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du (des) commissaire(s)

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	5.681
95061	
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

Handwritten signatures and stamps are present at the bottom of the page, including a large circular stamp and several illegible signatures.

ENTREPRISES ASSOCIÉES

Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

Autres engagements financiers significatifs

AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION

Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

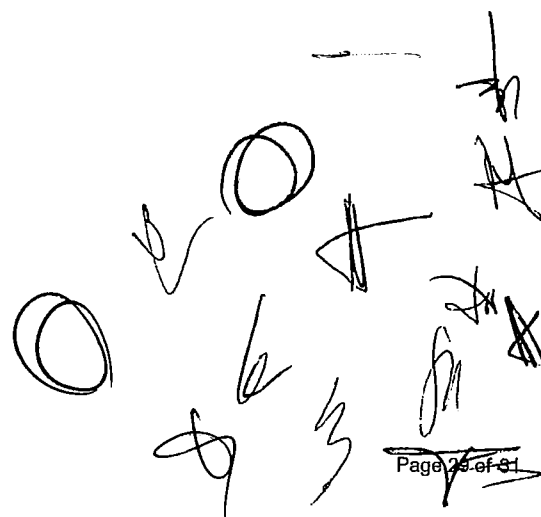
A un an au plus

Codes	Exercice	Exercice précédent
9253		
9263		
9273		
9283		
9293		
9303		
9313		
9353		
9363		
9373		
9383		
9393		
9403		
9252	145.486	156.683
9262	120.752	120.752
9272		
9282	24.734	35.931
9292		
9302		
9312		
9352		
9362		
9372		

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Exercice



RÈGLES D'ÉVALUATION

ACTIF

1. Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont évalués à leur coût d'acquisition.

Ils sont amortis sur une période de cinq ans maximum.

Toutefois, le Conseil d'Administration a la faculté de décider d'amortir totalement les frais d'établissement sur l'exercice au cours duquel ils ont été exposés.

2. Immobilisations Incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur prix d'acquisition.

Si leur durée d'utilisation est limitée dans le temps, un amortissement sur cinq ans maximum peut être pratiqué.

Si leur utilisation n'est pas limitée dans le temps, ces immobilisations ne sont pas amorties mais font l'objet d'une réduction de valeur en cas de dépréciation durable.

Dans tous les cas, le Conseil d'Administration procède à une évaluation annuelle de ces immobilisations.

3. Immobilisations Corporelles

3.1. Bâtiments

Suite à la réévaluation des bâtiments, il a été décidé d'amortir ce poste en 30 ans suivant un amortissement linéaire. On procède à

l'amortissement prorata temporis pour l'ensemble des nouvelles acquisitions de l'exercice.

La plus-value de réévaluation sera amortie comptablement sur 30 ans également.

3.2. Travaux de rénovation

Suite à la réévaluation des bâtiments, il a été décidé d'amortir ce poste en 30 ans suivant un amortissement linéaire. On procède à

l'amortissement prorata temporis pour l'ensemble des nouvelles acquisitions de l'exercice.

3.3. Mobilier et matériel Informatique

Ce poste est amorti en 5 ans suivant un amortissement linéaire. On procède à l'amortissement prorata temporis pour l'ensemble des nouvelles acquisitions de l'exercice.

Le Conseil d'Administration peut demander de pratiquer un amortissement accéléré, complémentaire ou exceptionnel.

4. Immobilisations Financières

4.1. Participation dans les entreprises liées et avec liens de participation

Les titres sont entrés à leur valeur d'acquisition, de souscription ou d'apport. Les frais accessoires sont pris directement en charge par le compte de résultat.

Ces titres font l'objet chaque année d'une évaluation individuelle.

Une réduction de valeur de prudence est appliquée si celle-ci a un caractère durable et compte tenu de la situation financière et de rentabilité de la société dans laquelle les parts sont détenues.

Des reprises de réduction de valeur peuvent être opérées quand la valeur estimative est supérieure à la valeur comptable nette et pour autant que cette reprise ait un caractère durable.

Une réévaluation de la valeur comptable de la participation peut être décidée par le Conseil d'Administration, si la plus-value est certaine et durable.

4.2. Créances sur les entreprises liées et avec liens de participation et autres créances

Ces créances sont comptabilisées à leur valeur nominale ou à leur prix d'acquisition.

Ces interventions font l'objet d'une analyse précise, au cas par cas, et chaque société financée est également suivie de manière régulière.

Le Conseil d'Administration prendra position sur la nécessité d'acter des réductions de valeur lorsque la société débitrice :

- est en retard de paiement ;
- a demandé des reports d'échéance ;
- est dans une situation présumée difficile ;
- est soumise à des risques divers.

Ou si une contestation est née quant à la nature et/ou la valeur de la créance.

Dans le calcul de la réduction de valeur, le Conseil tiendra compte de toutes les possibilités de recours dont il dispose.

Les réductions de valeur ne seront actées que si elles ont un caractère durable.

Des reprises de réduction de valeur peuvent être opérées lors d'un retour à meilleure fortune et pour autant que cette reprise ait un caractère durable.

5. Créances à moins d'un an

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale ou à leur valeur d'acquisition et feront l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation est inférieure à leur valeur comptable. Le critère de durabilité sera pris en considération.

6. Placements de trésorerie et valeurs disponibles

Les placements de trésorerie et valeurs disponibles sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou valeur nominale hors frais accessoires.

7. Comptes de régularisation

Sont portés à cette rubrique, les différentes corrections sur produits et charges ou estimations de produits à recevoir ainsi que de charges à imputer dont il faut tenir compte.

PASSIF

1. Provision pour risques et charges

Le Conseil d'Administration procèdera chaque année à un examen complet des provisions antérieurement constituées ou à constituer en couverture de risques et charges auxquels l'entreprise est soumise.

Il fixera pour chaque type de risque les méthodes d'évaluation appropriées.

2. Dettes

Les dettes sont reprises au passif du bilan à leur valeur nominale.

3. Comptes de régularisation

Sont portés à cette rubrique, les différentes corrections sur produits et charges ou estimations de produits acquis ainsi que de charges à reporter dont il faut tenir compte.

COMPTES D'ORDRE

Sous cette rubrique sont inscrits, par catégorie, les engagements et droits de recours résultant :

- de sûretés réelles ou personnelles attachées aux dettes ou engagements de tiers ;
- de promesses d'achat ou de rachat ;

N° 0609432039 C-cap 6.19

Page 38 of 51

- tous les engagements ou droits de recours qui ne figure pas au bilan.

IMBC 2020 SA

Rapport du commissaire

30 juin 2024

THE POWER OF BEING UNDERSTOOD
AUDIT | TAX | CONSULTING

RSM



Handwritten signature

Handwritten signature

**RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ POUR L'EXERCICE CLOS
LE 30 JUIN 2024**

(COMPTES ANNUELS)

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de IMBC 2020 SA (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 27 octobre 2023, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 30 juin 2026. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de IMBC 2020 durant 7 exercices consécutifs.

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 30 juin 2024, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 38.968.748 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 6.225.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 30 juin 2024, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

AUDIT | TAX | CONSULTING

RSM Belgium is a member of the RSM network and trades as RSM. RSM is the trading name used by the members of the RSM Network. Each member of the RSM network is an independent accounting and consulting firm which practices in his own right. The RSM network is not itself a separate legal entity in any jurisdiction.

RSM InterAudit SRL - Réviseurs d'entreprises - Siège social : Chaussée de Waterloo 1151 - B 1180 Bruxelles
audit@rsmbelgium.be - TVA BE 0436.391.122 - RPM Bruxelles

Member of RSM Toelen Cats Dupont Koevoets - Offices in Aalst, Antwerp, Brussels, Charleroi, Mons and Zaventem



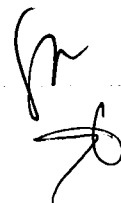
Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
 - nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
 - nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
 - nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;
 - nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.
- Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.



AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Autres mentions

- ▶ Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- ▶ La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- ▶ Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts, du Code des sociétés et des associations.

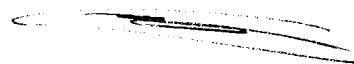
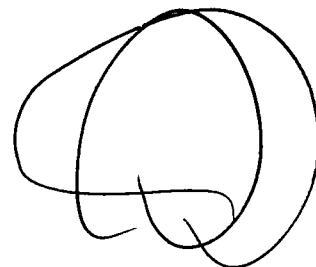
Gosselies, le 12 octobre 2024

RSM INTERAUDIT SRL
COMMISSAIRE
REPRÉSENTÉE PAR

Thierry
Lejuste
(Signature)

Digitally signed
by Thierry Lejuste
(Signature)
Date: 2024.10.12
12:07:21 +02'00'

THIERRY LEJUSTE
ASSOCIÉ



S.A. IMBC 2020

Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 novembre 2024

Conformément aux prescriptions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur l'activité de notre société au cours de l'exercice 2023-2024 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2024.

La S.A. IMBC 2020 a été créée le 9 décembre 2016 dans le cadre de la Programmation F.E.D.E.R. Wallonie-2020.eu.2014-2020. Elle est capitalisée à hauteur de 37.619.733,20 € dont 40 % proviennent de l'Europe et 60 % de la S.A. IMBC, maison-mère du Groupe.

Depuis sa création, 57.362.034 € ont été engagés au travers de 194 interventions réparties comme suit : 12 participations, 2 prêts obligataires convertibles, 47 prêts subordonnés, 40 prêts sans garantie réelle, 69 prêts partiellement garantis et 24 avances à terme fixe.

A l'approche du terme de la programmation, la S.A. IMBC 2020 a largement dépassé ses objectifs :

	Objectifs	Accordés	% objectifs - accordés	Signés	% objectifs - signés	Libérés	% objectifs - libérés
Mesure	Au 31/12/2023	Au 30-06-2024		Au 30-06-2024		Au 30-06-2024	Au 31/12/2023
2.3.1.	12.355.978,99 €	17.178.091,00 €	139,03%	17.913.159,78 €	144,98%	16.898.388,15 €	136,76%
1.1.2.	25.263.754,23 €	40.183.943,00 €	159,06%	31.705.040,61 €	125,50%	30.624.040,61 €	121,22%
Total	37.619.733,22 €	57.362.034,00 €		49.618.200,39 €		47.522.428,76 €	

Ce tableau, arrêté au 30 juin 2024, montre que la S.A. IMBC 2020 est largement en avance sur les programmes d'investissement des deux mesures dont les moyens sont totalement épuisés. Cette situation confirme l'utilité de ce dispositif et atteste qu'il répond bien aux attentes et besoins des entreprises qui ont pu en bénéficier.

Plus particulièrement au cours de cet exercice, la S.A. IMBC 2020 a accordé 2 interventions pour un montant de 300.000 € en vue de financer 2 sociétés.

Parmi les dossiers signés, 80.000 € restent à libérer.

En termes d'évolution des affaires, la concrétisation d'un certain nombre de dossiers nous a conduits à libérer les interventions suivantes :

1 prêt obligataire convertible dans 1 société pour un montant de	100.000,00 €
1 prêt subordonné dans 1 société pour un montant de	50.000,00 €
2 prêts garantis dans 1 société pour un montant de	75.000,00 €
2 prêts non garantis dans 2 sociétés pour un montant de	234.357,95 €

Au cours de l'exercice,

des remboursements contractuels ont été enregistrés à concurrence de
des réductions de valeur sur créances ont été actées pour un montant de
des reprises de réduction de valeur sur créances ont été actées pour un montant de

3.288.189,66 €
50.000,00 €
59.135,80 €

COMPTES ANNUELS

Nous commentons, ci-après, les postes les plus significatifs du bilan et du compte de résultats. Ces commentaires complètent les renseignements donnés à l'annexe aux comptes annuels.

BILAN

Actif

II.	<u>Immobilisations corporelles</u>	0,00 €
IV.	<u>Immobilisations financières</u>	19.851.844,66 €
	Cette rubrique comprend exclusivement les prêts et les prises de participation en cours auprès des entreprises du portefeuille.	
VI.	<u>Autres créances</u>	398.619,39 €
	Il s'agit essentiellement des avances à terme fixe auprès des entreprises du portefeuille et de produits à recevoir.	
VIII.	<u>Placements de trésorerie</u>	12.213.452,28 €
	Cette rubrique comprend des placements à terme et les compte épargne.	
IX.	<u>Valeurs disponibles</u>	6.504.632,63 €
	Avoirs à vue.	
X.	<u>Comptes de régularisation</u>	198,95 €

Passif

I.	<u>Capital</u>	37.619.733,20 €
	Capital souscrit	37.619.733,15 €
	Capital non appelé (-)	0,05 €
IV.	<u>Réserves</u>	0,00 €
V.	<u>Résultat reporté</u>	-1.366.818,34 €
	Résultat reporté au 30/06/2023	-1.373.042,72 €
	Résultat de l'exercice 2023-2024	6.224,38 €
IX.	<u>Dettes à un an au plus</u>	2.712.671,16 €
	Cette rubrique comprend principalement les dettes commerciales et une dette à l'égard d'IMBC relative aux frais de gestion du Fonds.	
X.	<u>Comptes de régularisation</u>	3.161,89 €

COMPTE DE RESULTATS

Charges

II. Services et biens divers 716.298,88 €

Il s'agit principalement de la facturation de services prestés par des tiers et de frais de gestion de fonds par IMBC.

III. Rémunérations et charges sociales 0,00 €

IV. Autres charges d'exploitation 1.056,45 €

V. Charges financières 102.961,41 €

VIII. Charges exceptionnelles 50.000,00 €

Réductions de valeurs sur immobilisations financières. 50.000,00 €

X. Impôts 0,00 €

Produits

I. Autres produits d'exploitation 0,00 €

IV. Produits financiers 817.405,32 €

Produits financiers sur actifs circulants 397.670,18 €
Produits financiers sur créances 409.613,14 €
Autres produits financiers 10.122,00 €

VII. Produits financiers non récurrents 59.135,80 €

Reprise de RDV sur immobilisations financières 59.135,80 €
Plus-values sur actifs immobilisés 0,00 €

RESULTAT 6.224,38 €

AFFECTATION BENEFICIAIRE

Nous soumettons à votre approbation l'affectation bénéficiaire que nous avons comptabilisée comme suit :

- Résultat de l'exercice 2023-2024 :	6.224,38 €
- Résultat reporté exercices précédents :	-1.373.042,72 €
- Résultat à affecter :	-1.366.818,34 €
- Dotation à la réserve légale :	0,00 €
- Dotation aux autres réserves :	0,00 €
- Report à nouveau :	-1.366.818,34 €

REGLES D'EVALUATION

La S.A. IMBC 2020 procède à l'amortissement prorata temporis pour l'ensemble des nouvelles acquisitions de l'exercice. Signalons en outre que la règle de l'amortissement linéaire est appliquée.

PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES (Art 3:6, §1, 1° CSA)

La S.A. IMBC 2020 n'est confrontée à aucun risque ou incertitude autre que ceux résultant des activités de l'entreprise.

En raison du type d'activité exercée par la S.A. IMBC 2020 et de ses modalités de fonctionnement, le risque et les incertitudes pouvant l'affecter reposent principalement sur l'évolution des sociétés participées.

Dès lors, chaque entreprise du portefeuille fait l'objet d'une revue approfondie et périodique et d'une évaluation en termes de risque sur base prudentielle.

Lors de cette revue, différents éléments propres à l'entreprise et/ou l'intervention ou encore des éléments conjoncturels sont pris en compte dont notamment :

- La viabilité financière, technique et commerciale de l'entreprise.
- La présence de retards éventuels auprès d'IMBC ou d'autres organismes.
- La survenance d'un risque.
- La nature de l'intervention et la hauteur des garanties éventuelles.
- L'impact des crises successives (Covid-19, crise énergétique,...).

Lorsqu'à un moment de la vie d'une entreprise du portefeuille, une intervention est jugée trop incertaine et qu'un risque de non recouvrement est suspecté, une réduction de valeur de prudence est appliquée.

Soulignons que, suite à la crise sanitaire liée au Covid-19 et à la crise énergétique, la S.A. IMBC 2020 a suivi son portefeuille au plus près et a tenu compte de l'impact potentiel de celles-ci, en fonction des informations dont elle dispose jusqu'au moment de la rédaction de ce rapport, afin d'évaluer l'éventuel risque de non recouvrement de ses créances.

C'est en appliquant cette politique de prudence que, cette année, la S.A. IMBC 2020 a acté des réductions de valeur pour un montant total de 50.000 €. A contrario, signalons que des reprises de réduction de valeur pour un montant total de 59.135,80 € ont été réalisées suite à l'amélioration de la situation de certaines interventions.

EVENEMENTS INTERVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE (Art 3:6, § 1, 2° CSA)

Néant.

CONTINUITE (Art 3:6, § 1, 6° CSA)

L'exercice 2023-2024 de la S.A. IMBC 2020 se clôture par un bénéfice de 6.224,38 €, soit une perte reportée de 1.366.818,34 €. Les règles comptables de continuité sont néanmoins maintenues. En effet, la S.A. IMBC 2020 dispose bien des moyens financiers suffisants pour faire face à ses engagements actuels.

INDICATIONS SUR LES CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE (Art 3:6, §1, 3° CSA)

A ce jour, nous n'avons connaissance d'aucune incertitude ou risques significatifs susceptibles d'influencer la situation financière de la société, hormis les conséquences persistantes de la crise énergétique et de la guerre en Ukraine sur certaines entreprises du portefeuille.

Compte tenu de ces circonstances, une attention particulière est portée à ces entreprises.

INDICATIONS RELATIVES AUX ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT (Art 3:6, §1, 4° CSA)

La S.A. IMBC 2020 n'a pas engagé de dépense en matière de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé.

INDICATIONS RELATIVES A L'EXISTENCE DE SUCCURSALES (Art 3:6, §1, 5° CSA)

Néant.

INDICATIONS QUANT A L'UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS (Art 3:6, §1, 8° CSA)

Néant.

REMUNERATION ADMINISTRATEURS PUBLICS

Néant.

CONFLITS D'INTERETS (art 7:96 § 1, al 2 CSA)

Au cours de l'exercice, il n'y a pas eu de décision du Conseil d'Administration de la S.A. IMBC 2020 nécessitant l'application d'une telle procédure.

POLITIQUE EN MATIERE D'ESG

Au cours de l'exercice 2023-2024, la S.A. IMBC 2020 a poursuivi ses réflexions et actions en matière de politique ESG tant pour le Groupe IMBC lui-même que pour les sociétés financées et participées.

Les réflexions et actions menées l'ont été pour notre propre activité ainsi que sur les conséquences prévisibles pour les entreprises du portefeuille. La sensibilisation de ces dernières à ces contraintes est essentielle pour les aider à maintenir une rentabilité et une position concurrentielle.

Comme il n'existe pas, à ce stade, de cadre normatif défini, il a été décidé d'intégrer progressivement des critères ESG dans l'exercice du métier de la S.A. IMBC 2020, tout en respectant les fondamentaux de la stratégie. En effet, il s'agit de mener une politique ESG « accompagnante » et non pas « contraignante » pour les PME.

Cette politique en matière d'ESG a pour but de soutenir le développement économique durable et d'anticiper le potentiel impact économique pour les PME qui sont fournisseur ou sous-traitant d'entreprises directement soumises aux dispositifs légaux et réglementaires.

La stratégie d'investissement durable de la S.A. IMBC 2020 dans un contexte d'indispensable transition, de décarbonation et d'intégration progressive des critères ESG s'inscrit dans la ligne du temps suivante :

1. Sensibilisation :

- Individuellement : pour toute nouvelle demande d'intervention, sensibilisation des entreprises aux démarches ESG en les informant et en leur posant des questions en vue d'apprécier les démarches réalisées et en cours de réalisation.

Toutes les démarches entamées à ce stade ont donc pour objectif d'accompagner et de sensibiliser les entreprises du portefeuille à ces préoccupations dans l'exercice quotidien de leur métier et reposent sur l'établissement d'un nombre limité de critères ESG, pertinents au regard de la taille et du secteur d'activité de l'entreprise.

- Collectivement : organisation le 4 juin 2024 d'un colloque de sensibilisation et d'informations à destination des entreprises et prescripteurs s'articulant sur une présentation d'experts et un retour d'expérience au travers d'un panels d'entreprise.
L'objectif est d'informer à la fois sur le dispositif légal et réglementaire, sur les impacts éventuels dans l'exercice de leur métier, sur les démarches et actions particulières à entreprendre en vue de maintenir leur compétitivité ou de développer un avantage concurrentiel.

2. Information/identification :

- Accompagnement des entreprises vers la décarbonation et des pratiques plus durables : fixation d'objectifs, collaborations avec les partenaires de l'Invest tels que LME, Materia Nova, consultants agréés, bureaux d'études spécialisés, ...
- Structuration de l'offre en vue de renforcer la transition énergétique, de réduire la dépendance aux marchés de l'électricité et les émissions de CO₂ des entreprises.

3. Financement :

L'IMBC pourra, in fine, remplir son rôle de financier pour les investissements à réaliser par l'octroi de financements évolutifs, progressifs et plus attractifs.

Philippe Fh1

NS

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

xxxx-xxxxxxx	0869752676	2024	EUR	23.0.4	m01-f	xx/xx/xxxx	17		A-cap 1
--------------	------------	------	-----	--------	-------	------------	----	--	---------

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE LEASING DE LA REGION DE MONS, DU BORINAGE ET DU CENTRE**

Forme juridique : Société anonyme

Adresse : Rue des Quatre Fils Aymon

N° : 14

Boîte :

Code postal : 7000

Commune : Mons

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Hainaut, division Mons

Adresse Internet :

Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

0869.752.676

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

07-07-2023

Ce dépôt concerne :



les COMPTES ANNUELS en

EURO

approuvés par l'assemblée générale du

21-11-2024



les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01-07-2023

au

30-06-2024

l'exercice précédent des comptes annuels du

01-07-2022

au

30-06-2023

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

A-cap 6.1.1, A-cap 6.1.2, A-cap 6.2, A-cap 6.3, A-cap 6.7, A-cap 6.9, A-cap 7, A-cap 9, A-cap 10, A-cap 11, A-cap 12, A-cap 13, A-cap 14, A-cap 15, A-cap 16, A-cap 17

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT
COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

DECAMPS Caroline

Rue Fouquet 15

7050 Masnuy-Saint-Jean

BELGIQUE

Début de mandat : 2022-11-14

Fin de mandat : 2028-11-16

Administrateur

HOCQUET Catherine

Route d'Alh 112

7020 Nimy (Mons)

BELGIQUE

Début de mandat : 2022-11-14

Fin de mandat : 2028-11-16

Administrateur

FRIART Dominique

Rue Notre Dame Débonnaire 15

7000 Mons

BELGIQUE

Début de mandat : 2022-11-14

Fin de mandat : 2028-11-16

Président du Conseil d'Administration

COUSIN Fabienne

Rue Emile Vandervelde 140

7000 Mons

BELGIQUE

Début de mandat : 2022-11-14

Fin de mandat : 2028-11-16

Administrateur

GOUDAILLEZ François

Chemin d'Edezi 11

7050 Erbissoell

BELGIQUE

Début de mandat : 2022-11-14

Fin de mandat : 2028-11-16

Administrateur

MIROIR Géraldine

Rue Beaugrand 28

7190 Ecaussinnes

BELGIQUE

Début de mandat : 2022-11-14

Fin de mandat : 2028-11-16

Administrateur

GOBERT Jacques

Rue du bois de Breucq 42

7110 Houdeng-Goegnies

BELGIQUE

Début de mandat : 2022-11-14

Fin de mandat : 2028-11-16

Administrateur

BELLE Jean-Sébastien

Chaussée de Mons 525

7810 Maffie

BELGIQUE

Début de mandat : 2022-11-14

Fin de mandat : 2028-11-16

Administrateur

MEZHOUD Medhi

rue des Fonds Gaillards 108

7100 La Louvière

BELGIQUE

Début de mandat : 2022-11-14

Fin de mandat : 2028-11-16

Administrateur

MARTIN Michel

Avenue du Bel Horizon 17

6530 Thulin

BELGIQUE

Début de mandat : 2022-11-14

Fin de mandat : 2028-11-16

Administrateur



DE COL Myriam

Rue Mahy Faux 73

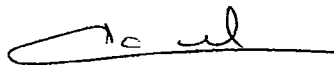
7133 Buvrinnes

BELGIQUE

Début de mandat : 2022-11-14

Fin de mandat : 2028-11-16

Administrateur



ROLAND Serge

Vole des Curés 5

7050 Jurblise

BELGIQUE

Début de mandat : 2022-11-14

Fin de mandat : 2028-11-16

Vice-président du Conseil d'Administration



S.A. Wallonie Entreprendre

0793630244

Avenue Maurice Destenay 13

4000 Liège

BELGIQUE

Début de mandat : 2023-06-09

Fin de mandat :

Observateur

Représenté directement ou indirectement par :

KARLSHAUSEN Pierre-Yves

RSM Interaudit SRL (B00091)

0436391122

Rue Antoine de Saint-Exupéry 14

6041 Gosselies

BELGIQUE

Début de mandat : 2020-11-13

Fin de mandat : 2023-11-16

Réviseur d'entreprises

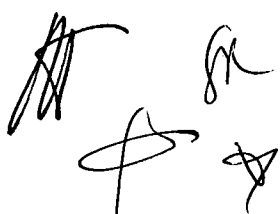
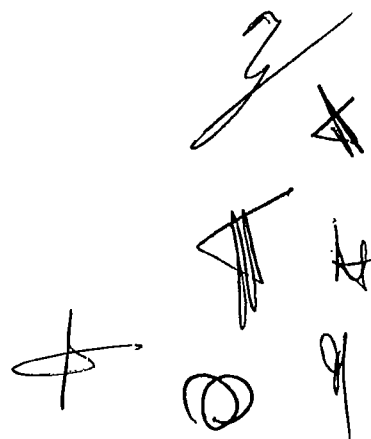
Début de mandat : 2023-11-16

Fin de mandat : 2026-11-19

Réviseur d'entreprises

Représenté directement ou indirectement par :

LEJUSTE Thierry (A01286)

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

[Handwritten signatures and marks are present in the bottom right area of the page.]

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

ACTIF

FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

ACTIFS IMMOBILISÉS

Immobilisations Incorporelles

Immobilisations corporelles

 Terrains et constructions

 Installations, machines et outillage

 Mobiler et matériel roulant

 Location-financement et droits similaires

 Autres Immobilisations corporelles

 Immobilisations en cours et acomptes versés

Immobilisations financières

ACTIFS CIRCULANTS

Créances à plus d'un an

 Créances commerciales

 Autres créances

Stocks et commandes en cours d'exécution

 Stocks

 Commandes en cours d'exécution

Créances à un an au plus

 Créances commerciales

 Autres créances

Placements de trésorerie

Valeurs disponibles

Comptes de régularisation

TOTAL DE L'ACTIF

Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
	20		
	21/28	<u>32.420.051</u>	<u>27.359.382</u>
6.1.1	21		
6.1.2	22/27		
	22		
	23		
	24		
	25		
	26		
	27		
6.1.3	28	32.420.051	27.359.382
	29/58	<u>12.178.128</u>	<u>17.840.234</u>
	29		
	290		
	291		
	3		
	30/36		
	37		
	40/41	751.642	229.993
	40		
	41	751.642	229.993
	60/53	10.130.184	12.377.429
	54/58	1.296.302	5.232.812
	490/1		
	20/58	44.598.179	45.199.616

PASSIF

CAPITAUX PROPRES

Apport

Capital

Capital souscrit

Capital non appelé

En dehors du capital

Primes d'émission

Autres

Plus-values de réévaluation

Réserves

Réserves indisponibles

Réserve légale

Réserves statutairement indisponibles

Acquisition d'actions propres

Soutien financier

Autres

Réserves immunisées

Réserves disponibles

Bénéfice (Perte) reporté(e)

(+)/(-)

Subsides en capital

Avance aux associés sur la répartition de l'actif net

PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS

Provisions pour risques et charges

Pensions et obligations similaires

Charges fiscales

Grosses réparations et gros entretien

Obligations environnementales

Autres risques et charges

Impôts différés

Ann.

Codes	Exercice	Exercice précédent
10/15	<u>30.189.200</u>	<u>25.184.759</u>
10/11	30.000.000	25.000.000
10	30.000.000	25.000.000
100	30.000.000	30.000.000
101		5.000.000
11		
1100/10		
1109/19		
12		
13	157.574	155.242
130/1	157.574	155.242
130	15.007	14.785
1311		
1312		
1313		
1319	142.567	140.457
132		
133		
14	31.626	29.517
15		
19		
16		
160/5		
160		
161		
162		
163		
164/5		
168		

DETTES

Dettes à plus d'un an

Dettes financières

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

Autres emprunts

Dettes commerciales

Acomptes sur commandes

Autres dettes

Dettes à un an au plus

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Dettes financières

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes fiscales, salariales et sociales

Impôts

Rémunérations et charges sociales

Autres dettes

Comptes de régularisation

TOTAL DU PASSIF

Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
	17/49	<u>14.408.979</u>	<u>20.014.857</u>
6.3	17		
	170/4		
	172/3		
	174/0		
	175		
	176		
	178/9		
6.3	42/48	14.406.371	20.008.313
	42		
	43	5.000.000	5.000.000
	430/8	5.000.000	5.000.000
	439		
	44	4.055	3.735
	440/4	4.055	3.735
	441		
	46		
	45	54.269	8.331
	450/3	54.269	8.331
	454/9		
	47/48	9.348.047	14.996.247
	492/3	2.608	6.544
	10/49	44.598.179	45.199.616

Handwritten signature/initials

Handwritten signatures and initials

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute	(+)/(-)	9900	-160.173	-206.861
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires		70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61	160.173	206.861
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630		
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	282	1.837
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)	9901	-160.455	-208.698
Produits financiers	6.4	75/76B	975.506	625.017
Produits financiers récurrents		75	971.623	625.017
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B	3.883	
Charges financières	6.4	65/66B	803.111	398.708
Charges financières récurrentes		65	803.111	350.490
Charges financières non récurrentes		66B		48.218
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	11.940	17.611
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	67/77	7.499	19.737
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	4.441	-2.126
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	4.441	-2.126

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

Bénéfice (Perte) à affecter

Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter

Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent

Prélèvement sur les capitaux propres

Affectation aux capitaux propres

à l'apport

à la réserve légale

aux autres réserves

Bénéfice (Perte) à reporter

Intervention des associés dans la perte

Bénéfice à distribuer

Rémunération de l'apport

Administrateurs ou gérants

Travailleurs

Autres allocataires

	Codes	Exercice	Exercice précédent
(+)/(-)	9906	33.958	29.517
(+)/(-)	(9905)	4.441	-2.126
(+)/(-)	14P	29.517	31.643
	791/2		
	691/2	2.332	
	691		
	6920	222	
	6921	2.110	
(+)/(-)	(14)	31.626	29.517
	794		
	694/7		
	694		
	695		
	696		
	697		

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions

Cessions et retraits

Transferts d'une rubrique à une autre

Autres mutations

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Reprises

Acquises de tiers

Annulées à la suite de cessions et retraits

Transférées d'une rubrique à une autre

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8395P	XXXXXXXXXX	27.407.600
8365	6.622.395	
8375	1.564.236	
(+)/(-) 8385		
(+)/(-) 8386		
8395	32.465.759	
8455P	XXXXXXXXXX	
8415		
8425		
8435		
(+)/(-) 8445		
8455		
8525P	XXXXXXXXXX	48.218
8475		
8485	2.510	
8495		
8505		
(+)/(-) 8515		
8525	45.708	
8555P	XXXXXXXXXX	
(+)/(-) 8545		
8555		
(28)	<u>32.420.051</u>	

RÉSULTATS

PERSONNEL

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

Produits non récurrents

Produits d'exploitation non récurrents

Produits financiers non récurrents

Charges non récurrentes

Charges d'exploitation non récurrentes

Charges financières non récurrentes

RÉSULTATS FINANCIERS

Intérêts portés à l'actif

Codes	Exercice	Exercice précédent
9087		
76	3,883	
(76A)		
(76B)	3,883	
66		48,218
(66A)		
(66B)		48,218
6502		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS

Dont
 Effets de commerce en circulation endossés par la société

GARANTIES RÉELLES

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société

- Hypothèques
 - Valeur comptable des immeubles grevés
 - Montant de l'inscription
 - Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat
- Gages sur fonds de commerce
 - Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement
 - Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat
- Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs
 - La valeur comptable des actifs grevés
 - Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie
- Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs
 - Le montant des actifs en cause
 - Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie
- Privilège du vendeur
 - La valeur comptable du bien vendu
 - Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
9149	
9150	
91611	
91621	
91631	
91711	
91721	
91811	
91821	
91911	
91921	
92011	
92021	

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
91612	
91622	
91632	
91712	
91722	
91812	
91822	
91912	
91922	
92012	
92022	

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Engagements pris et non encore libérés

Co débtion Straight Loan

Exercice
444.042
14.000.000

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Mesures prises pour en couvrir la charge





















PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées
Bases et méthodes de cette estimation

Codes	Exercice
9220	

NATURE ET OBJECTIF COMMERCIAL DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

Exercice





RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES, LES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

ENTREPRISES LIÉES OU ASSOCIÉES

Garantes constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garantes constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Codes	Exercice
9294	
9295	
9500	
9501	
9502	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments

Exercice	
	4.367

TRANSACTIONS CONCLUES, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, EN DEHORS DES CONDITIONS DE MARCHÉ NORMALES

Avec des personnes détenant une participation dans la société

Nature des transactions

Avec des entreprises dans lesquelles la société détient une participation

Nature des transactions

Avec des membres des organes d'administration, de gestion ou de surveillance de la société

Nature des transactions

[illegible]

Handwritten signatures and marks on a white background. The marks include a large '3' with a diagonal line, a stylized 'X' inside a triangle, a stylized 'H', a stylized 'M', a stylized 'P', a stylized 'f', a stylized 'g', a stylized 'h', a stylized 'i', a stylized 'j', a stylized 'k', a stylized 'l', a stylized 'm', a stylized 'n', a stylized 'o', a stylized 'p', a stylized 'q', a stylized 'r', a stylized 's', a stylized 't', a stylized 'u', a stylized 'v', a stylized 'w', a stylized 'x', a stylized 'y', and a stylized 'z'.

Page 15 of 17

RÈGLES D'ÉVALUATION

ACTIF

1. Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont évalués à leur coût d'acquisition.

Ils sont amortis sur une période de cinq ans maximum.

Toutefois, le Conseil d'Administration a la faculté de décider d'amortir totalement les frais d'établissement sur l'exercice au cours duquel ils ont été exposés.

2. Immobilisations Incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur prix d'acquisition.

Si leur durée d'utilisation est limitée dans le temps, un amortissement sur cinq ans maximum peut être pratiqué.

Si leur utilisation n'est pas limitée dans le temps, ces immobilisations ne sont pas amorties mais font l'objet d'une réduction de valeur en cas de dépréciation durable.

Dans tous les cas, le Conseil d'Administration procède à une évaluation annuelle de ces immobilisations.

3. Immobilisations Corporelles

3.1. Bâtiments

Suite à la réévaluation des bâtiments, il a été décidé d'amortir ce poste en 30 ans suivant un amortissement linéaire. On procède à

l'amortissement prorata temporis pour l'ensemble des nouvelles acquisitions de l'exercice.

La plus-value de réévaluation sera amortie comptablement sur 30 ans également.

3.2. Travaux de rénovation

Suite à la réévaluation des bâtiments, il a été décidé d'amortir ce poste en 30 ans suivant un amortissement linéaire. On procède à

l'amortissement prorata temporis pour l'ensemble des nouvelles acquisitions de l'exercice.

3.3. Mobilier et matériel informatique

Ce poste est amorti en 5 ans suivant un amortissement linéaire. On procède à l'amortissement prorata temporis pour l'ensemble des nouvelles acquisitions de l'exercice.

Le Conseil d'Administration peut demander de pratiquer un amortissement accéléré, complémentaire ou exceptionnel.

4. Immobilisations Financières

4.1. Participation dans les entreprises liées et avec liens de participation

Les titres sont entrés à leur valeur d'acquisition, de souscription ou d'apport. Les frais accessoires sont pris directement en charge par le compte de résultat.

Ces titres font l'objet chaque année d'une évaluation individuelle.

Une réduction de valeur de prudence est appliquée si celle-ci a un caractère durable et compte tenu de la situation financière et de rentabilité

de la société dans laquelle les parts sont détenues.

Des reprises de réduction de valeur peuvent être opérées quand la valeur estimative est supérieure à la valeur comptable nette et pour autant que cette reprise ait un caractère durable.

Une réévaluation de la valeur comptable de la participation peut être décidée par le Conseil d'Administration, si la plus-value est certaine et durable.

4.2. Créances sur les entreprises liées et avec liens de participation et autres

créances

Ces créances sont comptabilisées à leur valeur nominale ou à leur prix d'acquisition.

Ces interventions font l'objet d'une analyse précise, au cas par cas, et chaque société financée est également suivie de manière régulière.

Le Conseil d'Administration prendra position sur la nécessité d'acter des réductions de valeur lorsque la société débitrice :

- est en retard de paiement ;
- a demandé des reports d'échéance ;
- est dans une situation présumée difficile ;
- est soumise à des risques divers.

Où si une contestation est née quant à la nature e/ou la valeur de la créance.

Dans le calcul de la réduction de valeur, le Conseil tiendra compte de toutes les possibilités de recours dont il dispose.

Les réductions de valeur ne seront actées que si elles ont un caractère durable.

Des reprises de réduction de valeur peuvent être opérées lors d'un retour à meilleure fortune et pour autant que cette reprise ait un caractère durable.

5. Créances à moins d'un an

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale ou à leur valeur d'acquisition et feront l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur

de réalisation est inférieure à leur valeur comptable. Le critère de durabilité sera pris en considération.

6. Placements de trésorerie et valeurs disponibles

Les placements de trésorerie et valeurs disponibles sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou valeur nominale hors frais accessoires.

7. Comptes de régularisation

Sont portés à cette rubrique, les différentes corrections sur produits et charges ou estimations de produits à recevoir ainsi que de charges à

imputer dont il faut tenir compte.

PASSIF

1. Provision pour risques et charges

Le Conseil d'Administration procédera chaque année à un examen complet des provisions antérieurement constituées ou à constituer en couverture de

risques et charges auxquels l'entreprise est soumise.

Il fixera pour chaque type de risque les méthodes d'évaluation appropriées.

2. Dettes

Les dettes sont reprises au passif du bilan à leur valeur nominale.

3. Comptes de régularisation

Sont portés à cette rubrique, les différentes corrections sur produits et charges ou estimations de produits acquis ainsi que de charges à

reporter dont il faut tenir compte.

COMPTES D'ORDRE

Sous cette rubrique sont inscrits, par catégorie, les engagements et droits de recours résultant :

- de sûretés réelles ou personnelles attachées aux dettes ou engagements de tiers ;

- de promesses d'achat ou de rachat ;

N° 0809432039 C-cap 6.19

Page 38 of 51

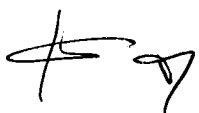
- tous les engagements ou droits de recours qui ne figure pas au bilan.

IMBC IMMO LEASE SA

Rapport du commissaire

30 juin 2024

THE POWER OF BEING UNDERSTOOD
AUDIT | TAX | CONSULTING


— **RSM**
 

**RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ POUR L'EXERCICE CLOS
LE 30 JUIN 2024**

(COMPTES ANNUELS)

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de IMBC Immo Lease SA (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 16 novembre 2023, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 30 juin 2026. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de IMBC Immo Lease durant 13 exercices consécutifs.

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 30 juin 2024, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 44.598.179 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 4.441.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 30 juin 2024, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

AUDIT | TAX | CONSULTING

RSM Belgium is a member of the RSM network and trades as RSM. RSM is the trading name used by the members of the RSM Network. Each member of the RSM network is an independent accounting and consulting firm which practices in his own right. The RSM network is not itself a separate legal entity in any jurisdiction

RSM InterAudit SRL - Réviseurs d'entreprises - Siège social : Chaussée de Waterloo 1151 - B 1180 Bruxelles
audit@rsmbelgium.be - TVA BE 0436.391.122 - RPM Bruxelles

Member of RSM Toelen Cats Dupont Koevoets - Offices in Aalst, Antwerp, Brussels, Charleroi, Mons and Zaventem



Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

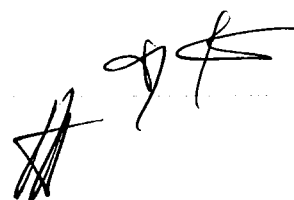
Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.



AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Autres mentions

- ▶ Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- ▶ La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- ▶ Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts, du Code des sociétés et des associations.

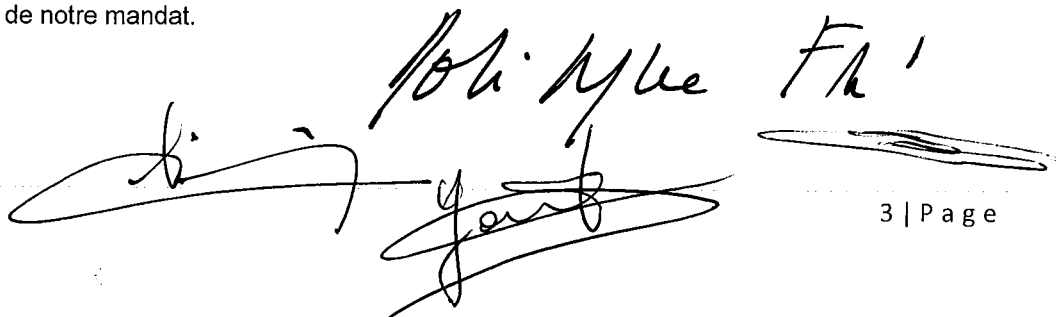
Gosselies, le 12 octobre 2024

RSM INTERAUDIT SRL
COMMISSAIRE
REPRÉSENTÉE PAR

Thierry
Lejuste
(Signature)

Digitally signed by
Thierry Lejuste
(Signature)
Date: 2024.10.12
12:37:57 +02'00'

THIERRY LEJUSTE
ASSOCIÉ



S.A. IMBC IMMO LEASE
Rapport de gestion du Conseil d'Administration
à l'Assemblée Générale Ordinaire
du 21 novembre 2024

Conformément aux prescriptions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur l'activité de notre société au cours de l'exercice 2023-2024 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2024.

La S.A. IMBC Immo Lease a été créée le 21 octobre 2004. Suite à la dernière augmentation de capital intervenue le 28 juin 2023, son capital s'élève actuellement à 30.000.000 € dont 3,30 % détenu par l'IDEA et 96,70 % détenu par la S.A. IMBC, maison-mère du Groupe.

Depuis sa création, la S.A. IMBC Immo Lease a accordé 85 interventions (3 prises de participations, 20 prêts subordonnés, 21 prêts sans garantie, 39 prêts garantis et 2 avances à terme fixe) en vue de financer 61 sociétés pour un montant total de 51.394.546 €.

Plus particulièrement au cours de cet exercice, la S.A. IMBC Immo Lease a accordé 10 interventions pour un montant de 4.077.372 € en vue de financer 7 sociétés.

Parmi les dossiers signés, 444.042 € restent à libérer.

En termes d'évolution des affaires, la concrétisation d'un certain nombre de dossiers nous a conduits à libérer les interventions suivantes :

2 prêts subordonnés dans 2 sociétés pour un montant de	1.134.016,00 €
8 prêts garantis dans 8 sociétés pour un montant de	3.436.902,65 €
7 prêt non garanti dans 7 sociétés pour un montant de	1.419.072,77 €
1 prêt assorti d'une garantie morale dans 1 société pour un montant de	632.403,74 €
2 avances à terme fixe dans 1 société pour un montant de	550.000,00 €

Au cours de l'exercice,

des remboursements contractuels ont été enregistrés à concurrence de	1.564.235,72 €
des reprises de réductions de valeur sur créances ont été actées pour un montant de	2.510,08 €



COMPTES ANNUELS

Nous commentons, ci-après, les postes les plus significatifs du bilan et du compte de résultats.
Ces commentaires complètent les renseignements donnés à l'annexe aux comptes annuels.

BILAN

Actif

IV. <u>Immobilisations financières</u>	32.420.051,32 €
Cette rubrique comprend les prêts et les prises de participation en cours dans les entreprises du portefeuille.	
VII. <u>Créances à un an au plus</u>	751.641,63 €
Ce compte comprend les produits à recevoir et les impôts et précompte à récupérer.	
VIII. <u>Placements de trésorerie</u>	10.130.183,80 €
Cette rubrique comprend des placements à terme et comptes épargne.	
IX. <u>Valeurs disponibles</u>	1.296.302,43 €
Avoirs à vue.	
X. <u>Comptes de régularisation</u>	0,00 €

Passif

I. <u>Capital</u>	30.000.000,00 €
Le capital est représenté par 30.000 actions	
30.000.000,00 €	
IV. <u>Réserves</u>	157.573,15 €
A. <u>Réserve légale</u>	15.006,97 €
Situation au 30/06/2023	14.784,94 €
Dotation de l'exercice 2023-2024	222,03 €
B. <u>Réserve indisponible</u>	142.566,18 €
Situation au 30/06/2023	140.456,87 €
Dotation de l'exercice 2023-2024	2.109,31 €
V. <u>Bénéfice reporté</u>	31.626,48 €
Résultat reporté au 30/06/2023	29.517,18 €
Résultat de l'exercice 2023-2024	2.109,30 €
IX. <u>Dettes à un an au plus</u>	14.406.371,34 €
Cette rubrique comprend d'une part, principalement les dettes bancaires, les dettes fiscales, les dettes interco dans le cadre du cash-pooling ainsi qu'une dette à l'égard d'IMBC relative aux frais de gestion de Fonds et d'autre part, de manière plus anecdotique, des dettes commerciales.	
X. <u>Compte de régularisation</u>	2.608,21 €

COMPTE DE RESULTATS

Charges

II. <u>Services et biens divers</u>	160.173,22 €
Il s'agit principalement de la facturation de services prestés par des tiers et de frais de gestion de fonds par la S.A. Invest Mons-Borinage-Centre.	
IV. <u>Autres charges d'exploitation</u>	281,85 €
Ce poste reprend les frais de publications légales.	
V. <u>Charges financières</u>	803.110,81 €
Cette rubrique comprend d'une part, principalement les intérêts sur les dettes bancaires et sur les dettes interco dans le cadre du cash-pooling et d'autre part, des taxes et frais sur compte titres et des frais de banque.	
VII. <u>Charges exceptionnelles</u>	0,00 €
Il s'agit de réductions de valeur prises sur les immobilisations financières	
X. <u>Impôts sur le résultat</u>	7.499,44 €

Produits

I. <u>Autres produits d'exploitation</u>	0,00 €
IV. <u>Produits financiers</u>	971.623,36 €
Produits financiers sur créances	813.026,71 €
Produits des actifs circulants	158.284,65 €
Autres Produits financiers	312,00 €
VII. <u>Produits financiers non récurrents</u>	3.882,60 €
Reprise de RDV sur immobilisations financières	2.510,08 €
Autres produits exceptionnels	1.372,52 €

RESULTAT

4.440,64 €

ACTIVITE

En termes d'activité, relevons depuis quelques années l'augmentation du rythme d'investissement annuel de la S.A. IMBC Immo Lease.

Afin de répondre à la demande croissante des entreprises, la S.A. IMBC Immo Lease avait sollicité ses actionnaires à hauteur de 10.000.000 € complémentaires permettant de porter son capital à 30.000.000 € au cours de l'exercice 2022-2023. Un montant de 5.000.000 € avait été libéré à la souscription au cours de l'exercice 2022-2023 et le solde a été libéré au cours de l'exercice 2023-2024. Par ailleurs, afin d'assurer ses engagements, elle fait appel à du crédit bancaire et à des avances interco.

Rappelons également que depuis trois ans - en ligne avec les préoccupations environnementales actuelles et sa politique ESG - le champ d'action de la S.A. IMBC Immo Lease s'est élargi aux dossiers d'installation d'éoliennes et/ou de panneaux photovoltaïques portés par des P.M.E. pour leur usage propre et, également, à la réalisation de champs de panneaux photovoltaïques et d'éoliennes.

AFFECTATION BENEFICIAIRE

Nous soumettons à votre approbation l'affectation du résultat que nous avons comptabilisée comme suit :

- Résultat de l'exercice 2023-2024 :	4.440,64 €
- Résultat de l'exercice précédent :	29.517,18 €
- Résultat à affecter :	33.957,82 €
- Dotation à la réserve légale :	222,03 €
- Dotation aux autres réserves :	2.109,31 €
- Résultat reporté :	31.626,48 €

REGLES D'EVALUATION

Pour rappel, conformément aux dispositions en la matière, la S.A. IMBC Immo Lease procède à l'amortissement prorata temporis pour l'ensemble des nouvelles acquisitions de l'exercice. Signalons en outre que la règle de l'amortissement linéaire est appliquée.

PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

La S.A. IMBC Immo Lease n'est confrontée à aucun risque ou incertitude autre que ceux résultant des activités de l'entreprise.

En raison du type d'activité exercée par la S.A. IMBC Immo Lease et de ses modalités de fonctionnement, le risque et les incertitudes pouvant l'affecter reposent principalement sur l'évolution des sociétés participées.

Dès lors, chaque entreprise du portefeuille fait l'objet d'une revue approfondie et périodique et d'une évaluation en termes de risque sur base prudentielle.

Lors de cette revue, différents éléments propres à l'entreprise et/ou l'intervention ou encore des éléments conjoncturels sont pris en compte dont notamment :

- La viabilité financière, technique et commerciale de l'entreprise.
- La présence de retards éventuels auprès d'IMBC ou d'autres organismes.
- La survenance d'un risque.
- La nature de l'intervention et la hauteur des garanties éventuelles.
- L'impact des crises successives (Covid-19, crise énergétique, ...).

Lorsqu'à un moment de la vie d'une entreprise du portefeuille, une intervention est jugée trop incertaine et qu'un risque de non recouvrement est suspecté, une réduction de valeur de prudence est appliquée.

Soulignons que, suite à la crise sanitaire liée au Covid-19 et suite à la crise énergétique, la S.A. IMBC Immo Lease a suivi son portefeuille au plus près et a tenu compte de l'impact potentiel de celles-ci, en fonction des informations dont elle dispose jusqu'au moment de la rédaction de ce rapport, afin d'évaluer l'éventuel risque de non recouvrement de ses créances.

C'est en appliquant cette politique de prudence que, cette année, la S.A. IMBC Immo Lease a acté des réductions de valeur pour un montant total de 2.510,08 €.

EVENEMENTS INTERVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE (Art 3:6, § 1, 2° CSA)

Néant.

INDICATIONS SUR LES CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE (Art 3:6, §1, 3° CSA)

A ce jour, nous n'avons connaissance d'aucune incertitude ou risques significatifs susceptibles d'influencer la situation financière de la société, hormis les conséquences persistantes de la crise énergétique et de la guerre en Ukraine sur certaines entreprises du portefeuille.

Compte tenu de ces circonstances, une attention particulière est portée à ces entreprises.

INDICATIONS RELATIVES AUX ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT (Art 3:6, §1, 4° CSA)

La S.A. IMBC Immo Lease n'a pas engagé de dépense en matière de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé.

INDICATIONS RELATIVES A L'EXISTENCE DE SUCCURSALES (Art 3:6, §1, 5° CSA)

Néant.

INDICATIONS QUANT A L'UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS (Art 3:6, §1, 8° CSA)

Néant

REMUNERATION ADMINISTRATEURS PUBLICS

Sans objet.

CONFLITS D'INTERETS (art 7:96 § 1, al 2 CSA)

Au cours de l'exercice, il n'y a pas eu de décision du Conseil d'Administration nécessitant l'application d'une telle procédure.

POLITIQUE EN MATIERE D'ESG

Au cours de l'exercice 2023-2024, la S.A. IMBC Immo Lease a poursuivi ses réflexions et actions en matière de politique ESG tant pour le Groupe IMBC lui-même que pour les sociétés financées et participées.

Les réflexions et actions menées l'ont été pour notre propre activité ainsi que sur les conséquences prévisibles pour les entreprises du portefeuille. La sensibilisation de ces dernières à ces contraintes est essentielle pour les aider à maintenir une rentabilité et une position concurrentielle.

Comme il n'existe pas, à ce stade, de cadre normatif défini, il a été décidé d'intégrer progressivement des critères ESG dans l'exercice du métier de la S.A. IMBC Immo Lease, tout en respectant les fondamentaux de la stratégie. En effet, il s'agit de mener une politique ESG « accompagnante » et non pas « contraignante » pour les PME.

Cette politique en matière d'ESG a pour but de soutenir le développement économique durable et d'anticiper le potentiel impact économique pour les PME qui sont fournisseur ou sous-traitant d'entreprises directement soumises aux dispositifs légaux et réglementaires.

La stratégie d'investissement durable de la S.A IMBC Immo Lease dans un contexte d'indispensable transition, de décarbonation et d'intégration progressive des critères ESG s'inscrit dans la ligne du temps suivante :

1. Sensibilisation :

- Individuellement : pour toute nouvelle demande d'intervention, sensibilisation des entreprises aux démarches ESG en les informant et en leur posant des questions en vue d'apprécier les démarches réalisées et en cours de réalisation.

Toutes les démarches entamées à ce stade ont donc pour objectif d'accompagner et de sensibiliser les entreprises du portefeuille à ces préoccupations dans l'exercice quotidien de leur métier et reposent sur l'établissement d'un nombre limité de critères ESG, pertinents au regard de la taille et du secteur d'activité de l'entreprise.

- Collectivement : organisation le 4 juin 2024 d'un colloque de sensibilisation et d'informations à destination des entreprises et prescripteurs s'articulant sur une présentation d'experts et un retour d'expérience au travers d'un panels d'entreprise.

L'objectif est d'informer à la fois sur le dispositif légal et réglementaire, sur les impacts éventuels dans l'exercice de leur métier, sur les démarches et actions particulières à entreprendre en vue de maintenir leur compétitivité ou de développer un avantage concurrentiel.

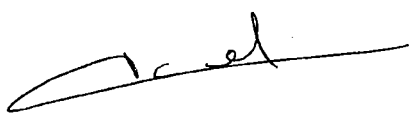
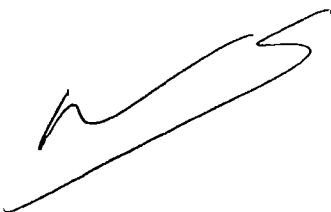
2. Information/identification :

- Accompagnement des entreprises vers la décarbonation et des pratiques plus durables : fixation d'objectifs, collaborations avec les partenaires de l'Invest tels que LME, Materia Nova, consultants agréés, bureaux d'études spécialisés, ...
- Structuration de l'offre en vue de renforcer la transition énergétique, de réduire la dépendance aux marchés de l'électricité et les émissions de CO₂ des entreprises.

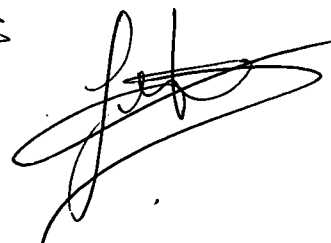
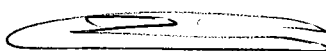
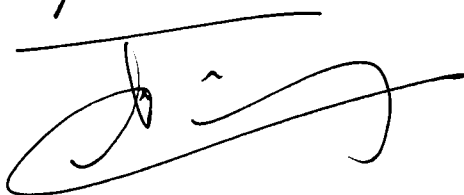
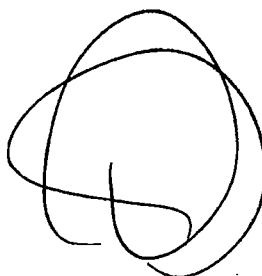
3. Financement :

L'IMBC pourra, in fine, remplir son rôle de financier pour les investissements à réaliser par l'octroi de financements évolutifs, progressifs et plus attractifs.

Philippe FAI



Philippe FAI



xxxx-xxxxxxx	0870661013	2024	EUR	23.0.4	m01-f	xx/xx/xxxx	23		A-cap 1
--------------	------------	------	-----	--------	-------	------------	----	--	---------

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **IMBC SPINNOVA**

Forme juridique : Société anonyme

Adresse : Rue des Quatre Fils Aymon

N° : 14

Boîte :

Code postal : 7000

Commune : Mons

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Hainaut, division Mons

Adresse Internet :

Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

0870.661.013

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

28-11-2023

Ce dépôt concerne :



les COMPTES ANNUELS en

EURO

approuvés par l'assemblée générale du

21-11-2024



les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01-07-2023

au

30-06-2024

l'exercice précédent des comptes annuels du

01-07-2022

au

30-06-2023

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

A-cap 6.1.1, A-cap 6.1.2, A-cap 6.2, A-cap 6.7, A-cap 6.9, A-cap 9, A-cap 10, A-cap 11, A-cap 12, A-cap 13, A-cap 14, A-cap 15, A-cap 16, A-cap 17

Ce document imprimé n'est pas destiné à être déposé auprès de la Banque nationale de Belgique.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT
COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

MATTON Amélie

Avenue des Charbonnerets 1
1150 Woluwe-Saint-Pierre
BELGIQUE
Début de mandat : 2023-11-21

Fin de mandat : 2029-11-15

Administrateur

de DORLODOT Damien

Square du Lion 9
1470 Genappe
BELGIQUE
Début de mandat : 2023-11-21

Fin de mandat : 2029-11-15

Administrateur

ROOSENS Dany

Rue du Pré Sabot 15
7190 Ecaussinnes
BELGIQUE
Début de mandat : 2022-11-15
Début de mandat : 2023-11-21

Fin de mandat : 2023-11-21
Fin de mandat : 2029-11-15

Administrateur
Administrateur

BRION Fabrice

Chemin des Grands Prés 71
7012 Jemappes
BELGIQUE
Début de mandat : 2023-11-21

Fin de mandat : 2029-11-15

Administrateur

BELLE Jean-Sébastien

Chaussée de Mons 525
7810 Maffle
BELGIQUE
Début de mandat :
Début de mandat : 2022-11-15
Début de mandat : 2023-11-21

Fin de mandat :
Fin de mandat : 2023-11-21
Fin de mandat : 2029-11-15

Administrateur
Administrateur

BAUWERAERTS Johnathan

Rue de la station 92
6043 Charleroi
BELGIQUE
Début de mandat : 2022-12-08
Début de mandat : 2023-11-21

Fin de mandat : 2023-11-21
Fin de mandat : 2029-11-15

Administrateur
Administrateur

HANCQ Joël

Rue Neuve 57
6061 Montignies-sur-Sambre
BELGIQUE
Début de mandat : 2017-11-21

Fin de mandat : 2023-11-21

Administrateur

ANDRE Justine

Sentier Cavenaille 14
7000 Mons
BELGIQUE
Début de mandat : 2021-11-16
Début de mandat : 2023-11-21

Fin de mandat : 2023-11-21
Fin de mandat : 2029-11-15

Administrateur
Administrateur

MARTIN Michel

Avenue du Bel-Horizon 17

6530 Thuin

BELGIQUE

Début de mandat : 2022-11-15

Début de mandat : 2023-11-21

Fin de mandat : 2023-11-21

Fin de mandat : 2029-11-15

Président du Conseil d'Administration

Président du Conseil d'Administration



CRAPPE Nathalie

Rue de Frameries 46

7040 Quevy-le Petit

BELGIQUE

Début de mandat : 2022-11-15

Début de mandat : 2023-11-21

Fin de mandat : 2023-11-21

Fin de mandat : 2029-11-15

Vice-président du Conseil d'Administration

Vice-président du Conseil d'Administration

DUBOIS Philippe

Rue Grande 1

4260 CIPLET

BELGIQUE

Début de mandat : 2018-11-20

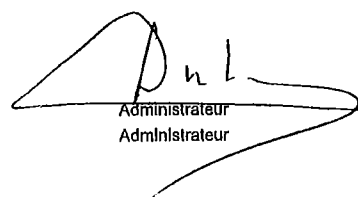
Début de mandat : 2023-11-21

Fin de mandat : 2023-11-21

Fin de mandat : 2029-11-15

Administrateur

Administrateur



METTENS Philippe

Molte 33

7880 Flobecq

BELGIQUE

Début de mandat : 2018-11-20

Début de mandat : 2023-11-21

Fin de mandat : 2023-11-21

Fin de mandat : 2029-11-15

Administrateur

Administrateur

WATTIEZ Ruddy

Rue Odon Rosier 5

7332 Sirault

BELGIQUE

Début de mandat : 2023-11-21

Fin de mandat : 2029-11-15

Administrateur

DEMOULIN Serge

Rue des alliés 3

7870 Lens

BELGIQUE

Début de mandat : 2017-11-21

Début de mandat : 2023-11-21

Fin de mandat : 2023-11-21

Fin de mandat : 2029-11-15

Administrateur

Administrateur

ROLAND Serge

Vole des Curés 5

7050 Jurbise

BELGIQUE

Début de mandat : 2022-11-15

Début de mandat : 2023-11-21

Fin de mandat : 2023-11-21

Fin de mandat : 2029-11-15

Administrateur

Administrateur



S.A. SPARAXIS

0452116307

Avenue Maurice Destenay 13

4000 Liège

BELGIQUE

Début de mandat : 2023-01-31

Début de mandat : 2023-11-21

Fin de mandat : 2023-11-21

Fin de mandat : 2029-11-15

Administrateur

Administrateur



Représenté directement ou indirectement par :

DEGAUTE MARC

S.A. Wallonie Entreprendre

0793630244

Avenue Maurice Destenay 13

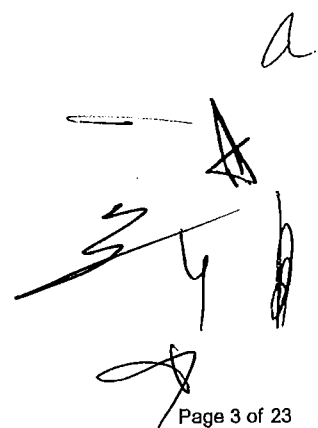
4000 Liège

BELGIQUE

Début de mandat : 2023-06-09

Fin de mandat :

Observateur



Représenté directement ou indirectement par :

KALSHAUSEN Pierre-Yves

N°	0870661013	A-cap 2.1
----	------------	-----------

RSM Interaudit SRL (B00091)

0436391122

Rue Antoine de Saint-Exupéry 14

6041 Gosselies

BELGIQUE

Début de mandat : 2020-11-17

Début de mandat : 2023-11-21

Fin de mandat : 2023-11-21

Fin de mandat : 2026-11-19

Réviseur d'entreprises

Réviseur d'entreprises

Représenté directement ou indirectement par :

LEJUSTE Thierry (A01286)

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

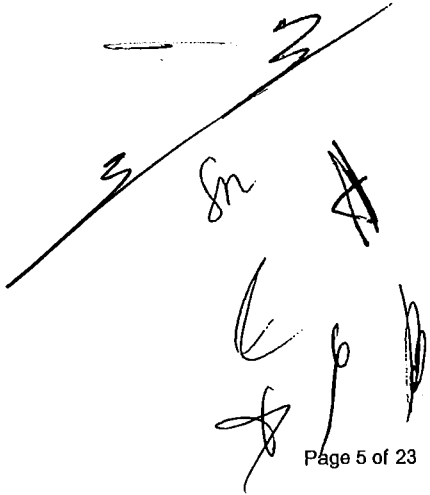
Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)



Page 5 of 23

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

ACTIF

FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

ACTIFS IMMOBILISÉS

Immobilisations incorporelles

Immobilisations corporelles

 Terrains et constructions

 Installations, machines et outillage

 Moblier et matériel roulant

 Location-financement et droits similaires

 Autres immobilisations corporelles

 Immobilisations en cours et acomptes versés

Immobilisations financières

ACTIFS CIRCULANTS

Créances à plus d'un an

 Créances commerciales

 Autres créances

Stocks et commandes en cours d'exécution

 Stocks

 Commandes en cours d'exécution

Créances à un an au plus

 Créances commerciales

 Autres créances

Placements de trésorerie

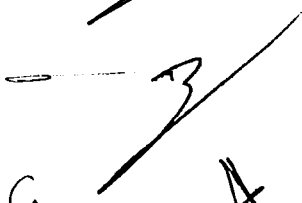
Valeurs disponibles

Comptes de régularisation

TOTAL DE L'ACTIF

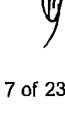
Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
	20		
	21/28	<u>26.964.319</u>	<u>19.839.444</u>
6.1.1	21		
6.1.2	22/27		
	22		
	23		
	24		
	25		
	26		
	27		
6.1.3	28	26.964.319	19.839.444
	29/58	<u>22.069.216</u>	<u>25.767.021</u>
	29		
	290		
	291		
	3		
	30/36		
	37		
	40/41	5.197.769	5.354.321
	40		
	41	5.197.769	5.354.321
	50/53	16.600.836	19.900.573
	54/58	270.611	512.127
	490/1		
	20/58	49.033.535	45.606.465

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	<u>2.120.478</u>	<u>2.092.841</u>
Apport		10/11	3.850.000	3.850.000
Capital		10	3.850.000	3.850.000
Capital souscrit		100	3.850.000	3.850.000
Capital non appelé		101		
En dehors du capital		11		
Primes d'émission		1100/10		
Autres		1109/19		
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	130.085	130.085
Réserves indisponibles		130/1	130.085	130.085
Réserve légale		130	12.389	12.389
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319	117.696	117.696
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	-1.859.607	-1.887.244
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16		<u>16.999</u>
Provisions pour risques et charges		160/5		16.999
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5		16.999
Impôts différés		168		







	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES				
Dettes à plus d'un an				
Dettes financières		17/49	<u>46.913.057</u>	<u>43.496.625</u>
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées	6.3	17	46.208.584	43.019.584
Autres emprunts		170/4		
Dettes commerciales		172/3		
Acomptes sur commandes		174/0		
Autres dettes		175		
		176		
		178/9	46.208.584	43.019.584
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	691.571	462.730
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	6.135	5.244
Fournisseurs		440/4	6.135	5.244
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45		
Impôts		450/3		
Rémunérations et charges sociales		454/9		
Autres dettes		47/48	685.436	457.486
Comptes de régularisation		492/3	12.902	14.311
TOTAL DU PASSIF		10/49	49.033.535	45.606.465

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute (+)/(-)		9900	-520.149	-393.408
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		50.765
Chiffre d'affaires		70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61	531.634	455.379
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)		62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630		
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	872	2.187
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		41.297
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	-521.021	-436.892
Produits financiers	6.4	75/76B	1.109.204	822.716
Produits financiers récurrents		75	847.116	688.347
Dont: subsides en capital et en intérêts		763		
Produits financiers non récurrents		76B	262.088	134.369
Charges financières	6.4	65/66B	560.545	341.650
Charges financières récurrentes		65	203.373	80.438
Charges financières non récurrentes		66B	357.172	261.212
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant Impôts (+)/(-)		9903	27.638	44.174
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)		67/77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	27.638	44.174
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	27.638	44.174

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

Bénéfice (Perte) à affecter
 Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter
 Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent
Prélèvement sur les capitaux propres
Affectation aux capitaux propres
 à l'apport
 à la réserve légale
 aux autres réserves
Bénéfice (Perte) à reporter
Intervention des associés dans la perte
Bénéfice à distribuer
 Rémunération de l'apport
 Administrateurs ou gérants
 Travailleurs
 Autres allocataires

	Codes	Exercice	Exercice précédent
(+)/(-)	9906	-1.859.607	-1.887.244
(+)/(-)	(9905)	27.638	44.174
(+)/(-)	14P	-1.887.245	-1.931.418
	791/2		
	691/2		
	691		
	6920		
	6921		
(+)/(-)	(14)	-1.859.607	-1.887.244
	794		
	694/7		
	694		
	695		
	696		
	697		






ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions

Cessions et retraits

Transferts d'une rubrique à une autre

Autres mutations

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Reprises

Acquises de tiers

Annulées à la suite de cessions et retraits

Transférées d'une rubrique à une autre

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8395P	XXXXXXXXXX	24.419.461
8365	8.021.493	
8375	1.197.008	
(+)/(-) 8385		
(+)/(-) 8386		
8395	31.243.946	
8455P	XXXXXXXXXX	
8415		
8425		
8435		
(+)/(-) 8445		
8455		
8525P	XXXXXXXXXX	3.142.517
8475	268.132	
8485	235.972	
8495		
8505	107.550	
(+)/(-) 8515		
8525	3.067.127	
8555P	XXXXXXXXXX	1.437.500
(+)/(-) 8545	-225.000	
8555	1.212.500	
(28)	26.964.319	

ETAT DES DETTES

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes financières

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes salariales et sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Dettes financières

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes fiscales, salariales et sociales

Impôts

Rémunérations et charges sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Codes	Exercice
(42)	
8912	
8913	46.208.584
8921	
891	
901	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	
8922	
892	
902	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

RÉSULTATS

PERSONNEL

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

Produits non récurrents

Produits d'exploitation non récurrents

Produits financiers non récurrents

Charges non récurrentes

Charges d'exploitation non récurrentes

Charges financières non récurrentes

RÉSULTATS FINANCIERS

Intérêts portés à l'actif

Codes	Exercice	Exercice précédent
9087		
76	262.088	185.134
(76A)		50.765
(76B)	262.088	134.369
66	357.172	302.509
(66A)		41.297
(66B)	357.172	261.212
6502		



DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ
POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS

Dont

Effets de commerce en circulation endossés par la société

GARANTIES RÉELLES

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour
sûreté de dettes et engagements de la société

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre
inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire
est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Priviège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Codes.	Exercice
9149	
9150	
91611	
91621	
91631	
91711	
91721	
91811	
91821	
91911	
91921	
92011	
92021	

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privillage du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
91612	
91622	
91632	
91712	
91722	
91812	
91822	
91912	
91922	
92012	
92022	

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Engagements pris et non encore libérés

Exercice
4.982.493

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Mesures prises pour en couvrir la charge







PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées
Bases et méthodes de cette estimation

Codes	Exercice
9220	

NATURE ET OBJECTIF COMMERCIAL DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

Exercice

Handwritten signatures and initials are present in the bottom right corner of the page, including several distinct cursive signatures and some initials.

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES, LES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**ENTREPRISES LIÉES OU ASSOCIÉES**

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Codes	Exercice
9294	
9295	
9500	
9501	
9502	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments

Exercice
6,083

TRANSACTIONS CONCLUES, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, EN DEHORS DES CONDITIONS DE MARCHÉ NORMALES

Avec des personnes détenant une participation dans la société

Nature des transactions

Avec des entreprises dans lesquelles la société détient une participation

Nature des transactions

Avec des membres des organes d'administration, de gestion ou de surveillance de la société

Nature des transactions

Exercice

RÈGLES D'ÉVALUATION

ACTIF

1. Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont évalués à leur coût d'acquisition.

Ils sont amortis sur une période de cinq ans maximum.

Toutefois, le Conseil d'Administration a la faculté de décider d'amortir totalement les frais d'établissement sur l'exercice au cours duquel ils ont été exposés.

2. Immobilisations Incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur prix d'acquisition.

Si leur durée d'utilisation est limitée dans le temps, un amortissement sur cinq ans maximum peut être pratiqué.

Si leur utilisation n'est pas limitée dans le temps, ces immobilisations ne sont pas amorties mais font l'objet d'une réduction de valeur en cas de dépréciation durable.

Dans tous les cas, le Conseil d'Administration procède à une évaluation annuelle de ces immobilisations.

3. Immobilisations Corporelles

3.1. Bâtiments

Suite à la réévaluation des bâtiments, il a été décidé d'amortir ce poste en 30 ans suivant un amortissement linéaire. On procède à l'amortissement prorata temporis pour l'ensemble des nouvelles acquisitions de l'exercice.

La plus-value de réévaluation sera amortie comptablement sur 30 ans également.

3.2. Travaux de rénovation

Suite à la réévaluation des bâtiments, il a été décidé d'amortir ce poste en 30 ans suivant un amortissement linéaire. On procède à l'amortissement prorata temporis pour l'ensemble des nouvelles acquisitions de l'exercice.

3.3. Mobilier et matériel Informatique

Ce poste est amorti en 5 ans suivant un amortissement linéaire. On procède à l'amortissement prorata temporis pour l'ensemble des nouvelles acquisitions de l'exercice.

Le Conseil d'Administration peut demander de pratiquer un amortissement accéléré, complémentaire ou exceptionnel.

4. Immobilisations Financières

4.1. Participation dans les entreprises liées et avec liens de participation

Les titres sont entrés à leur valeur d'acquisition, de souscription ou d'apport. Les frais accessoires sont pris directement en charge par le compte de résultat.

Ces titres font l'objet chaque année d'une évaluation individuelle.

Une réduction de valeur de prudence est appliquée si celle-ci a un caractère durable et compte tenu de la situation financière et de rentabilité de la société dans laquelle les parts sont détenues.

Des reprises de réduction de valeur peuvent être opérées quand la valeur estimative est supérieure à la valeur comptable nette et pour autant que cette reprise ait un caractère durable.

Une réévaluation de la valeur comptable de la participation peut être décidée par le Conseil d'Administration, si la plus-value est certaine et durable.

4.2. Créances sur les entreprises liées et avec liens de participation et autres créances

Ces créances sont comptabilisées à leur valeur nominale ou à leur prix d'acquisition.

Ces interventions font l'objet d'une analyse précise, au cas par cas, et chaque société financée est également suivie de manière régulière.

Le Conseil d'Administration prendra position sur la nécessité d'acter des réductions de valeur lorsque la société débitrice :

- est en retard de paiement ;
- a demandé des reports d'échéance ;
- est dans une situation présumée difficile ;
- est soumise à des risques divers.

Ou si une contestation est née quant à la nature et/ou la valeur de la créance.

Dans le calcul de la réduction de valeur, le Conseil tiendra compte de toutes les possibilités de recours dont il dispose.

Les réductions de valeur ne seront actées que si elles ont un caractère durable.

Des reprises de réduction de valeur peuvent être opérées lors d'un retour à meilleure fortune et pour autant que cette reprise ait un caractère durable.

5. Créances à moins d'un an

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale ou à leur valeur d'acquisition et feront l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation est inférieure à leur valeur comptable. Le critère de durabilité sera pris en considération.

6. Placements de trésorerie et valeurs disponibles

Les placements de trésorerie et valeurs disponibles sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou valeur nominale hors frais accessoires.

7. Comptes de régularisation

Sont portés à cette rubrique, les différentes corrections sur produits et charges ou estimations de produits à recevoir ainsi que de charges à imputer dont il faut tenir compte.

PASSIF

1. Provision pour risques est charges

Le Conseil d'Administration procédera chaque année à un examen complet des provisions antérieurement constituées ou à constituer en couverture de risques et charges auxquels l'entreprise est soumise.

Il fixera pour chaque type de risque les méthodes d'évaluation appropriées.

2. Dettes

Les dettes sont reprises au passif du bilan à leur valeur nominale.

3. Comptes de régularisation

Sont portés à cette rubrique, les différentes corrections sur produits et charges ou estimations de produits acquis ainsi que de charges à reporter dont il faut tenir compte.

COMPTES D'ORDRE

Sous cette rubrique sont inscrits, par catégorie, les engagements et droits de recours résultant :

- de sûretés réelles ou personnelles attachées aux dettes ou engagements de tiers ;
- de promesses d'achat ou de rachat ;

N° 0809432039 C-cap 6.19

Page 38 of 51

- tous les engagements ou droits de recours qui ne figure pas au bilan.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTICIPATIONS
PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans la rubrique 28 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 28 et 50/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, des capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) ou (-) (en unités)	
DIGITAL ATTRAXION S.A. 0658992957 Rue des Quatre Fils Aymon 12-14 7000 Mons BELGIQUE	Actions	28.333	31,61		2023-06-30	EUR	5.960.893	193.491
IONICS S.A. 0544931548 Rue des Alouettes 1 4042 Liers BELGIQUE	Actions	2.167	16,04		2023-12-31	EUR	6.233.432	950.417
S.A. D-TEK 0454291184 Rue René Descartes 19 7000 Mons BELGIQUE	Actions	227	7,99		2023-12-31	EUR	2.579.491	302.136
S.A. EURO-MULTITEL 0564943143 Rue Pierre et Marie Curie 2 7000 Mons BELGIQUE	Actions	2.439	26,71		2023-12-31	EUR	2.017.614	197.995
S.A. GATE2 0840161837 Blvd Initialis 13 7000 Mons BELGIQUE	Actions	750	37,5		2022-12-31	EUR	65.185	-16.111
S.A. INNOVATION FUND 0598764469 Allée de la recherche 12 1070 Anderlecht BELGIQUE	Actions	38	6,88		2023-12-31	EUR	30.692.145	-4.627.391
S.A. IPRATECH 0893778586 Rue de l'Epargne 56 7000 Mons BELGIQUE	Actions	640	14,92		2023-12-31	EUR	1.338.828	117.756

S.A. SWARMS ENTERTAINMENT 0744531418 BELGIQUE	Actions	150.000	25,26		2023-12-31	EUR	665.404	645
S.A. WEB MARKET SOLUTIONS 0533726068 Rue Bise(Mou) 2 2 7812 Ligne BELGIQUE	Actions	15.731	7,77		2023-12-31	EUR	720.734	43.607
SA Sunrise 0632607373 Chaussée de Marche(EP) 598 5101 Erpent BELGIQUE	Actions	341.742	1,29		2023-12-31	EUR	12.487.652	-2.980.529
SA A.M.B. 0401117170 Avenue Nicolas Copernic 1 7000 Mons BELGIQUE	Actions	397	5		2023-12-31	EUR	23.567.429	6.134.719
SA AMERIGO 0771407148 Avenue Maurice Destenay 13 7000 Mons BELGIQUE	Actions	918	1,86		2023-12-31	EUR	41.274.500	509.154
SA I-CARE HOLDING 0682567719 Rue René Descartes 18 7000 Mons BELGIQUE	Actions	103.008	0,39		2023-12-31	EUR	62.349.668	60.324
SA LISAM EHS SOFTWARE 0785569247 Société anonyme Rue Jean Jaurès 5 7190 Ecaussinnes BELGIQUE	Actions	152.835	1,34		2023-12-31	EUR	205.509.315	20.378
SA NEWTREE 0474468867 Boulevard du Souverain 24 1170 Watermael-Boltsfort BELGIQUE	Actions	1.039.609	14,84		2023-12-31	EUR	12.408.868	-294.589
SA RubberGreen Industrie 0812243356 Route de Bavay 44 BELGIQUE	Actions	58.885	23,09		2022-12-31	EUR	5.022.615	-414.777
SA UMONS VENTURE 0862398492 Place du Parc 22 7000 Mons BELGIQUE	Actions	1.000	10		2023-12-31	EUR	284.516	645

SRL KEDROZ 0663678651 Rue des Capucins 12 7000 Mons BELGIQUE	Actions	524	2,42		2022-12-31	EUR	190.246	-112.616
SRL ANTOPOLIS 0745722934 Boulevard Initialis 8 7000 Mons BELGIQUE	Actions	2.233	10		2023-12-31	EUR	1.696.917	-33.328
SRL DECISIOS 0776979403 Boulevard Initialis 10 7000 Mons BELGIQUE	Actions	2.895	12,2		2022-12-31	EUR	347.121	-42.879
SRL STARTUP VIE 0740537095 Avenue Norbert Gille 20 1070 Anderlecht BELGIQUE	Actions	80.000	3,87		2022-12-31	EUR	336.733	6.884
Vives Inter-University Fund 0750788908 Place de l'Université 16 1348 Louvain-la-Neuve BELGIQUE	Actions	25.000	3,55		2023-12-31	EUR	6.732.103	-1.576.503

N°	0870661013	A-cap 7.2
----	------------	-----------

LISTE DES ENTREPRISES POUR LESQUELLES LA SOCIÉTÉ RÉPOND DE MANIÈRE ILLIMITÉE EN QUALITÉ D'ASSOCIÉ OU DE MEMBRE INDÉFINIMENT RESPONSABLE

Les comptes annuels de chacune des entreprises pour lesquelles la société est indéfiniment responsable sont joints aux présents comptes annuels pour être publiés en même temps que ceux-ci, sauf si dans la deuxième colonne du tableau ci-après, la société précise la raison pour laquelle il n'en est pas ainsi. Cette précision est fournie par la mention du code (A, B ou D) défini ci-après.

Les comptes annuels de l'entreprise mentionnée:

A. sont publiés par dépôt auprès de la Banque nationale de Belgique par cette entreprise;

B. sont effectivement publiés par cette entreprise dans un autre Etat membre de l'Union européenne, dans les formes prévues à l'article 16 de la directive (EU) 2017/1132;

D. concernent une société simple.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE, FORME JURIDIQUE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Code éventuel

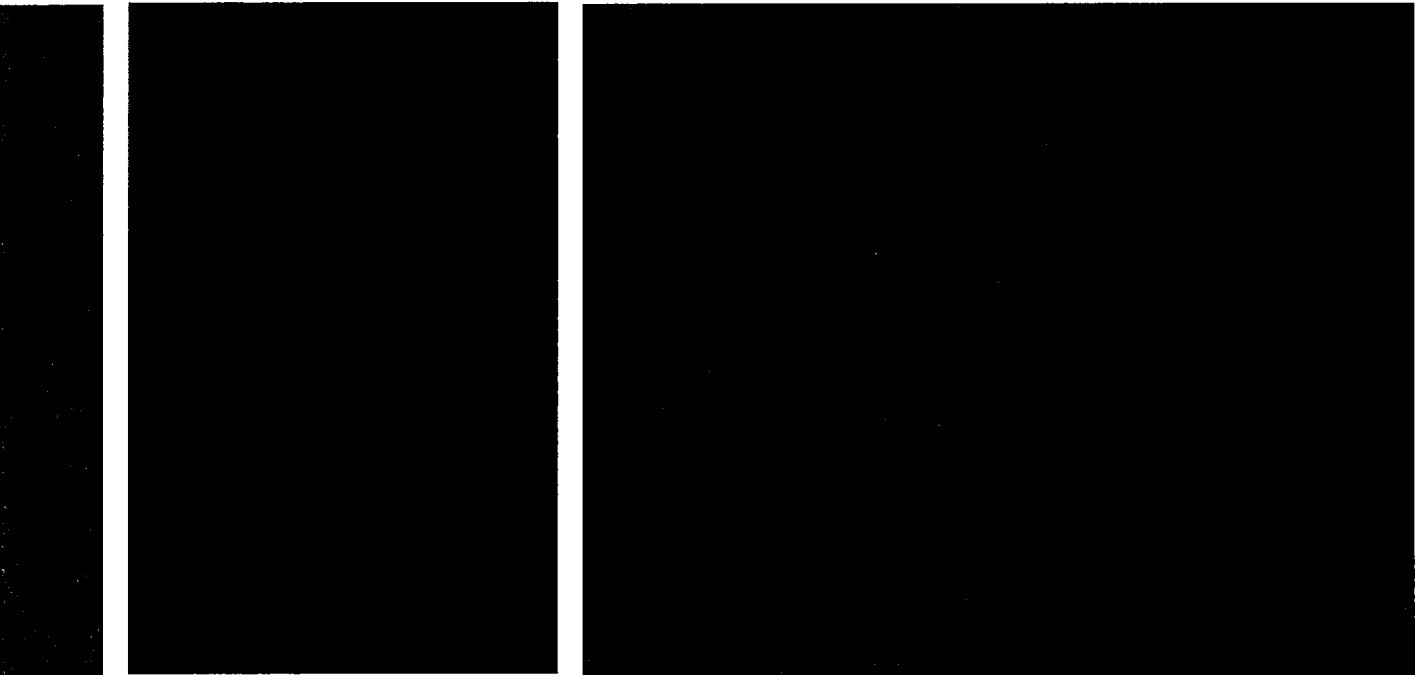
STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par la société en vertu de l'article 7:225 du Code des sociétés et des associations, l'article 14, alinéa 4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes ou l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.

DÉNOMINATION des personnes détenant des droits sociaux dans la société, avec mention de L'ADRESSE (du siège pour les personnes morales) et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus		
	Nature	Nombre de droits de vote	
		Attachés à des titres	Non liés à des titres
S.A. Wallonie Entreprendre 0793630244 Avenue Maurice Destenay 13 4000 Liège BELGIQUE	Actions	2	
SA IMBC Capital Risque 0809432039 rue des fils Aymon 14 7000 Mons BELGIQUE	Actions	3.040	
SA UMONS VENTURE 0862398492 Place du Parc 22 7000 Mons BELGIQUE	Actions	38	



The bottom section of the page contains several handwritten signatures and stamps.
 - Top left: A signature that appears to be "A.".
 - Top center: A stamp with a star and the text "IMBC".
 - Top right: A signature that appears to be "Korabel".
 - Middle left: A signature that appears to be "P. W.".
 - Middle right: A signature that appears to be "R.".
 - Bottom left: A large, stylized signature that appears to be "G. P.".
 - Bottom center: A signature that appears to be "Z. P.".
 - Bottom right: A signature that appears to be "Z. P." and a circular stamp.

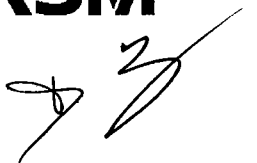


IMBC SPINNOVA SA

Rapport du commissaire

30 juin 2024

THE POWER OF BEING UNDERSTOOD
AUDIT | TAX | CONSULTING



RSM

**RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ POUR L'EXERCICE CLOS
LE 30 JUIN 2024****(COMPTES ANNUELS)**

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de IMBC Spinnova SA (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 21 novembre 2023, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 30 juin 2026. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de IMBC Spinnova durant 13 exercices consécutifs.

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS**Opinion sans réserve**

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 30 juin 2024, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 49.033.535 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 27.638.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 30 juin 2024, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

AUDIT | TAX | CONSULTING

RSM Belgium is a member of the RSM network and trades as RSM. RSM is the trading name used by the members of the RSM Network. Each member of the RSM network is an independent accounting and consulting firm which practices in his own right. The RSM network is not itself a separate legal entity in any jurisdiction.

RSM InterAudit SRL - Réviseurs d'entreprises - Siège social : Chaussée de Waterloo 1151 - B 1180 Bruxelles
audit@rsmbelgium.be - TVA BE 0436.391.122 - RPM Bruxelles

Member of RSM Toelen Cats Dupont Koevoets - Offices in Aalst, Antwerp, Brussels, Charleroi, Mons and Zaventem

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- ▶ nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- ▶ nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- ▶ nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- ▶ nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;
- ▶ nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Autres mentions

- ▶ Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- ▶ La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- ▶ Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts, du Code des sociétés et des associations.

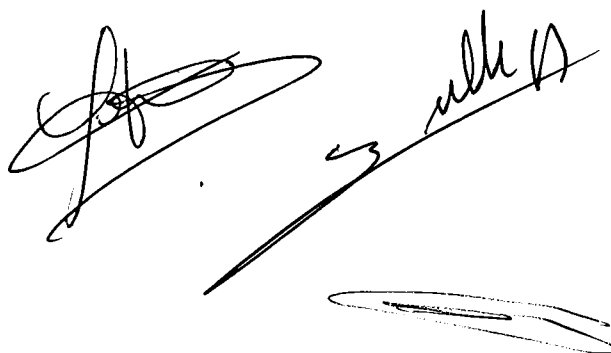
Gosselies, le 12 octobre 2024

RSM INTERAUDIT SRL
COMMISSAIRE
REPRÉSENTÉE PAR

Thierry
Lejuste
(Signature)

Digitally signed by
Thierry Lejuste
(Signature)
Date: 2024.10.12
12:23:14 +02'00'

THIERRY LEJUSTE
ASSOCIÉ



S.A. IMBC SPINNOVA
Rapport de gestion du Conseil d'Administration
à l'Assemblée Générale Ordinaire
du 21 novembre 2024

Conformément aux prescriptions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur l'activité de notre société au cours de l'exercice 2023-2024 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2024.

La S.A. IMBC Spinnova ou fonds spécifique de financement de spin-off, spin-out et sociétés de haute technologie a été créée le 15 décembre 2004.

Son capital s'élève à 3.850.000 € et se répartit comme suit :

- la S.A. IMBC Capital Risque : 98,70 %.
- l'actuelle UMons (au travers de sa société de valorisation de la propriété intellectuelle universitaire, la S.A. UMons Venture) : 1,23 % du capital;
- la S.A. WE : 0,07 %.

Au-delà de son capital, et grâce au renforcement progressif de ses moyens, la S.A. IMBC Spinnova dispose de plus de 45 millions d'euros pour mener à bien sa mission.

Depuis sa création, la S.A. IMBC Spinnova a accordé 177 interventions essentiellement en haut de bilan (74 prises de participations, 17 prêts obligataires convertibles, 55 prêts subordonnés, 9 prêts sans garantie, 19 prêts garantis et 3 avances à terme fixe) pour un montant total de 60.247.165 €.

Plus particulièrement au cours de cet exercice, la S.A. IMBC Spinnova a accordé 17 interventions pour un montant de 7.203.111 € en vue de financer 12 sociétés.

Parmi les dossiers signés, un montant total de 4.982.502,35 € reste à libérer.

En termes d'évolution des affaires, l'étude approfondie d'un certain nombre de dossiers nous a conduits à libérer les interventions suivantes :

6 prises de participation dans 5 sociétés pour un montant de	3.808.649,95 €
5 prêts obligataires convertibles dans 5 sociétés pour un montant de	1.280.000,00 €
2 prêts subordonnés dans 2 sociétés pour un montant de	121.072,65 €
3 prêts garantis dans 3 sociétés pour un montant de	1.724.800,00 €
2 prêts non garanti dans 2 sociétés pour un montant de	1.141.970,00 €
2 prêts assortis d'une garantie morale dans 1 société pour un montant de	170.000,00 €
1 avance à terme fixe dans 1 société pour un montant de	382.500,00 €

Au cours de l'exercice, nous avons enregistré les opérations suivantes :

des rachats d'actions ou parts ont été réalisés à concurrence de	10.919,91 €
des remboursements contractuels ont été enregistrés à concurrence de	989.497,62 €
une conversion de prêt en capital a été réalisée à concurrence de	450.000,00 €
des réductions de valeur sur créances ont été actées pour un montant de	357.171,94 €
des reprises de réduction de valeur sur créances ont été actées pour un montant de	235.971,68 €
des créances et réductions de valeur y relatives ont été annulées à hauteur de	107.550,00 €

COMPTES ANNUELS

Nous commentons, ci-après, les postes les plus significatifs du bilan et du compte de résultats. Ces commentaires complètent les renseignements donnés à l'annexe aux comptes annuels.

BILAN

Actif

IV. Immobilisations financières 26.964.318,62 €

Cette rubrique comprend exclusivement les prises de participation et les prêts en cours auprès des entreprises du portefeuille.

VI. Créances à un an au plus 5.197.769,51 €

Cette rubrique reprend essentiellement une créance interco, de l'impôt et PM à récupérer et des produits à recevoir sur créances et placements.

VIII. Placements de trésorerie 16.600.835,70 €

IX. Valeurs disponibles 270.611,28 €

Avoirs à vue.

X. Comptes de régularisation 0,00 €

Passif

I. Capital souscrit 3.850.000,00 €

Le capital est représenté par 3.080 actions.

IV. Réserves 130.084,72 €

A. Réserve légale 12.389,03 €
Situation au 30/06/2023 12.389,03 €
Dotation de l'exercice 2023-2024 0,00 €

B. Réserve indisponible 117.695,69 €
Situation au 30/06/2023 117.695,69 €
Dotation de l'exercice 2023-2024 0,00 €

V. Résultat reporté - 1.859.606,83 €

Résultat reporté exercice précédent - 1.887.244,81 €
Résultat de l'exercice 2023-2024 27.637,98 €

VIII. Dettes à plus d'un an 46.208.583,81 €

Ce poste représente le montant de la dette vis-à-vis de la S.A. Wallonie Entreprendre (ex-SOWALFIN).

IX. Dettes à un an au plus 691.571,02 €

Cette rubrique comprend principalement des dettes commerciales ainsi qu'une dette à l'égard d'IMBC relative aux frais de gestion de Fonds.

X. Comptes de régularisation 12.902,39 €

COMPTE DE RESULTATS

Charges

II. <u>Services et biens divers</u>	531.634,28 €
Il s'agit principalement de la facturation de services prestés par des tiers et de frais de gestion du fonds par la S.A. IMBC.	
IV. <u>Autres charges d'exploitation</u>	872,10 €
V. <u>Charges financières</u>	203.373,37 €
Il s'agit principalement d'intérêts afférents aux dettes.	
VIII. <u>Charges exceptionnelles</u>	357.171,94 €
Il s'agit principalement des réductions de valeur sur participations et sur créances.	
X. <u>Impôts sur le résultat</u>	0,00 €

Produits

I. <u>Ventes et prestations</u>	11.485,32 €
Cette rubrique comprend des refacturations diverses.	
IV. <u>Produits financiers</u>	847.116,57 €
Produits financiers sur créances	295.201,50 €
Produits des actifs circulants	393.879,56 €
Intérêts INTERCO	157.931,51 €
Autres produits financiers	104,00 €
VII. <u>Produits financiers non récurrents</u>	262.087,78 €
Reprises de réductions de valeur	235.971,68 €
Plus-value sur réalisation d'actifs immobilisés	9.116,66 €
Reprises de provision	16.999,44 €

RESULTAT

27.637,98 €

AFFECTATION BENEFICIAIRE

Nous soumettons à votre approbation l'affectation du résultat que nous avons comptabilisée comme suit :

- Résultat de l'exercice 2023-2024	27.637,98 €
- Résultat de l'exercice précédent	-1.887.244,81 €
- Résultat	-1.859.606,83 €
- Dotation à la réserve légale	0,00 €
- Dotation aux autres réserves	0,00 €
- Report à nouveau	-1.859.606,83 €

ACTIVITE

L'activité de la S.A. IMBC Spinnova au profit de spin-off, spin-out et sociétés innovantes s'est particulièrement renforcée au cours des dernières années. Les sociétés participées sont actives dans des secteurs de haute technologie extrêmement variés et d'origines universitaires diverses.

En outre, pour étendre et partager son réseau d'affaires, de compétences tout en renforçant le dealflow, la S.A. IMBC Spinnova s'implique aux côtés d'actionnaires industriels, universitaires ou financiers spécialisés au sein de plusieurs fonds d'investissement. Ainsi :

- Dès février 2015, elle a participé à la constitution de la S.A. Innovation Fund dont l'objectif est d'investir sous forme de capital à risque dans des sociétés non cotées actives dans le secteur de la chimie. En 2017, IMBC Spinnova a également pris part à la première augmentation de capital du fonds portant son intervention à près de 2.000.000 €.
- Dès juillet 2016, en collaboration avec les 2 autres Investis hennuyers et avec le soutien d'importants partenaires spécialistes du numérique et de l'animation économique, IMBC Spinnova a participé à la constitution de la S.A. DIGITAL ATTRAXION destinée au financement des projets numériques, dits de « nouvelle économie » à un stade précoce. En près de 7 ans d'activité, l'équipe de gestion de la S.A. DIGITAL ATTRAXION a, après analyse, sélectionné quelques 300 projets de Start-Up dont plus de 200 ont fait l'objet d'un accord de financement pour un montant total de près de 20.000.000 € incluant les budgets d'investissements ainsi que les frais de coaching spécialisé. Parmi ces dossiers, une cinquantaine concerne la zone IMBC ce qui représente un montant investi de quelques 5.000.000 €.
- En septembre 2020, la S.A. IMBC Spinnova a également contribué à la constitution du Fonds d'investissement inter-universitaire « early stage et multisectoriel » VIVES III. Pour rappel, il s'agit du troisième fonds à durée de vie limitée créé depuis 2003 à l'initiative de l'UCLouvain et géré par la S.A. SOPARTEC (société de transfert de technologie) ; son objectif est d'investir dans les phases d'amorçage (jusqu'aux séries B) de projets spin-off/start-up dans les domaines technologiques couverts par l'université et un réseau d'universités partenaires. Depuis lors, la S.A. IMBC Spinnova a renforcé son implication en participant aux cinq augmentations de capital du fonds portant son intervention totale à 2.500.000 €. La dernière intervention à hauteur de 500.000 € a été réalisée dans le courant de cet exercice.
- En décembre 2021, la S.A. IMBC Spinnova a participé à la création du fonds de relance AMERIGO aux côtés notamment des invests régionaux, de la SFPI et de Wallonie Entreprendre. L'engagement s'élève à 3.000.000 €.
- Enfin, en avril 2022, janvier 2023 ainsi qu'en mars 2024, la S.A. IMBC Spinnova a participé aux trois augmentations de capital du fonds Newtree Impact avec plusieurs investisseurs privés, trois Family-offices et la S.A. NOSHAQ pour un montant total de 2.520.151 €. Pour rappel, Newtree Impact est un holding industriel listé sur Euronext Access qui a pour vocation de donner l'accès à l'investissement à impact tout en soutenant des entreprises disruptives du secteur alimentaire.

Cette année encore, une part importante des 17 interventions de la S.A. IMBC Spinnova concerne des projets de spin-off et start-up soutenues par les UMon Innovation Centers et des co-investissements avec ses fonds spécialisés partenaires.

L'ampleur des moyens disponibles ainsi que leur degré d'utilisation sont, pour la S.A. IMBC Spinnova, des éléments essentiels de gestion et de stratégie d'investissement au sein de ces dossiers à haut risque ; à fortiori dans un contexte financier et économique particulièrement difficile. En effet, ses moyens doivent permettre à la S.A. IMBC Spinnova, d'une part, d'offrir des solutions de financement à risque aux futures spin-off et spin-out et, d'autre part, de soutenir les entreprises déjà en portefeuille à l'occasion de bridge et « tours de table » ultérieurs.

REGLES D'EVALUATION

Pour rappel, conformément aux dispositions en la matière, la S.A. IMBC Spinnova procède à l'amortissement prorata temporis pour l'ensemble des nouvelles acquisitions de l'exercice. Signalons en outre que la règle de l'amortissement linéaire est appliquée.

PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES (Art 3:6, §1, 1° CSA)

La S.A. IMBC Spinnova n'est confrontée à aucun risque ou incertitude autre que ceux résultant des activités de l'entreprise.

En raison du type d'activité exercée par la S.A. IMBC Spinnova et de ses modalités de fonctionnement, le risque et les incertitudes pouvant l'affecter reposent principalement sur l'évolution des sociétés participées.

Dès lors, chaque entreprise du portefeuille fait l'objet d'une revue approfondie et périodique et d'une évaluation en termes de risque sur base prudentielle.

Lors de cette revue, différents éléments propres à l'entreprise et/ou l'intervention ou encore des éléments conjoncturels sont pris en compte dont notamment :

- La viabilité financière, technique et commerciale de l'entreprise.
- La présence de retards éventuels auprès d'IMBC ou d'autres organismes.
- La survenance d'un risque.
- La nature de l'intervention et la hauteur des garanties éventuelles.
- L'impact des crises successives (Covid-19, crise énergétique...).

Lorsqu'à un moment de la vie d'une entreprise du portefeuille, une intervention est jugée trop incertaine et qu'un risque de non recouvrement est suspecté, une réduction de valeur de prudence est appliquée.

Soulignons que, suite à la crise sanitaire liée au Covid-19 et suite à la crise énergétique, la S.A. IMBC Spinnova a suivi son portefeuille au plus près et a tenu compte de l'impact potentiel de celles-ci, en fonction des informations dont elle dispose jusqu'au moment de la rédaction de ce rapport, afin d'évaluer l'éventuel risque de non recouvrement de ses créances.

C'est en appliquant cette politique de prudence que, cette année, la S.A. IMBC Spinnova a acté des réductions de valeur pour un montant total de 268.131,85 €. À contrario, signalons que des reprises de réduction de valeur pour un montant total de 235.971,68 € ont été réalisées suite à l'amélioration de la situation de certaines sociétés participées.

EVENEMENTS INTERVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE (Art 3:6, § 1, 2° CSA)

Néant.

CONTINUITE (Art 3:6, § 1, 6° CSA)

L'exercice 2023-2024 de la S.A. IMBC Spinnova se clôture par un bénéfice de 27.637,98 €, soit une perte reportée de 1.859.606,83 €. Les règles comptables de continuité sont néanmoins maintenues. En effet, la S.A. IMBC Spinnova dispose bien des moyens financiers suffisants pour faire face à ses engagements actuels.

INDICATIONS SUR LES CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE (Art 3:6, §1, 3° CSA)

A ce jour, nous n'avons connaissance d'aucune incertitude ou risques significatifs susceptibles d'influencer la situation financière de la société, hormis les conséquences persistantes de la crise énergétique et de la guerre en Ukraine sur certaines entreprises du portefeuille.

Compte tenu de ces circonstances, une attention particulière est portée à ces entreprises.

INDICATIONS RELATIVES AUX ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT (Art 3:6, §1, 4° CSA)

La S.A. IMBC Spinnova n'a pas engagé de dépense en matière de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé.

INDICATIONS RELATIVES A L'EXISTENCE DE SUCCURSALES (Art 3:6, §1, 5° CSA)

Néant.

INDICATIONS QUANT A L'UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS (Art 3:6, §1, 8° CSA)

Néant.

REMUNERATION ADMINISTRATEURS PUBLICS

Néant.

CONFLITS D'INTERETS (art 7:96 § 1, al 2 CSA)

Au cours de l'exercice, il n'y a pas eu de décision du Conseil d'Administration nécessitant l'application d'une telle procédure.

POLITIQUE EN MATIERE D'ESG

Au cours de l'exercice 2023-2024, la S.A. IMBC Spinnova a poursuivi ses réflexions et actions en matière de politique ESG tant pour le Groupe IMBC lui-même que pour les sociétés financées et participées.

Les réflexions et actions menées l'ont été pour notre propre activité ainsi que sur les conséquences prévisibles pour les entreprises du portefeuille. La sensibilisation de ces dernières à ces contraintes est essentielle pour les aider à maintenir une rentabilité et une position concurrentielle.

Comme il n'existe pas, à ce stade, de cadre normatif défini, il a été décidé d'intégrer progressivement des critères ESG dans l'exercice du métier de la S.A. IMBC Spinnova, tout en respectant les fondamentaux de la stratégie. En effet, il s'agit de mener une politique ESG « accompagnante » et non pas « contraignante » pour les PME.

Cette politique en matière d'ESG a pour but de soutenir le développement économique durable et d'anticiper le potentiel impact économique pour les PME qui sont fournisseur ou sous-traitant d'entreprises directement soumises aux dispositifs légaux et réglementaires.

La stratégie d'investissement durable de la S.A. IMBC Spinnova dans un contexte d'indispensable transition, de décarbonation et d'intégration progressive des critères ESG s'inscrit dans sult la ligne du temps suivante :

1. Sensibilisation :

- Individuellement : pour toute nouvelle demande d'intervention, sensibilisation des entreprises aux démarches ESG en les informant et en leur posant des questions en vue d'apprécier les démarches réalisées et en cours de réalisation.
Toutes les démarches entamées à ce stade ont donc pour objectif d'accompagner et de sensibiliser les entreprises du portefeuille à ces préoccupations dans l'exercice quotidien de leur métier et reposent sur l'établissement d'un nombre limité de critères ESG, pertinents au regard de la taille et du secteur d'activité de l'entreprise.
- Collectivement : organisation le 4 juin 2024 d'un colloque de sensibilisation et d'information à destination des entreprises et prescripteurs s'articulant sur des présentations d'experts et un retour d'expériences au travers d'un panels d'entreprises.

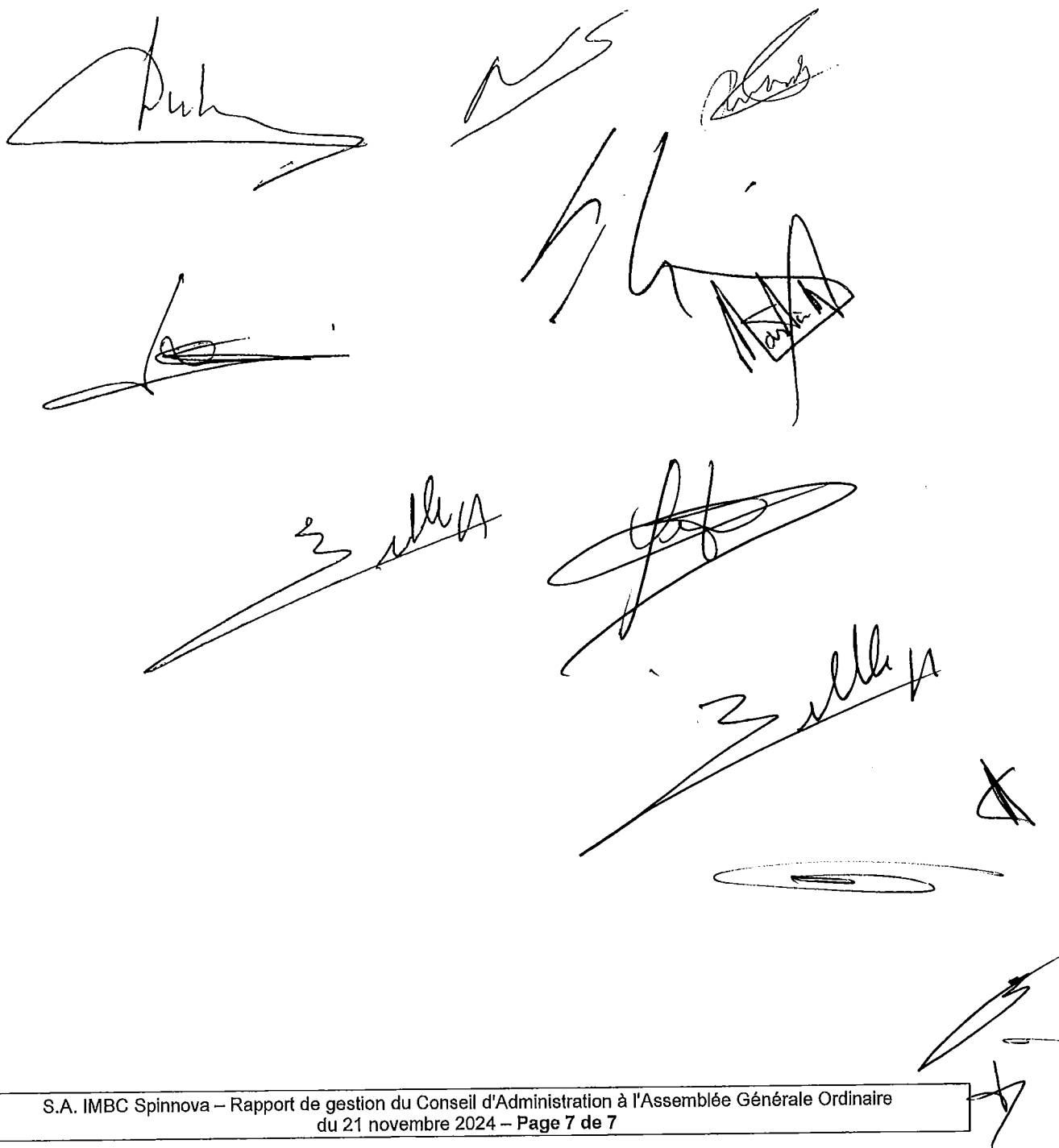
L'objectif est d'informer à la fois sur le dispositif légal et réglementaire, sur les impacts éventuels dans l'exercice de leur métier, sur les démarches et actions particulières à entreprendre en vue de maintenir leur compétitivité ou de développer un avantage concurrentiel.

2. Information/identification :

- Accompagnement des entreprises vers la décarbonation et des pratiques plus durables : fixation d'objectifs, collaborations avec les partenaires de l'Invest tels que LME, Materia Nova, consultants agréés, bureaux d'études spécialisés, ...
- Structuration de l'offre en vue de renforcer la transition énergétique, de réduire la dépendance aux marchés de l'électricité et les émissions de CO2 des entreprises.

3. Financement :

L'IMBC pourra, in fine, remplir son rôle de financier pour les investissements à réaliser par l'octroi de financements évolutifs, progressifs et plus attractifs.

The page contains several handwritten signatures and initials in black ink. There are approximately 10-12 distinct marks, including full names and initials, scattered across the lower half of the page. Some are written over the printed text, while others are separate. The handwriting is cursive and somewhat stylized.